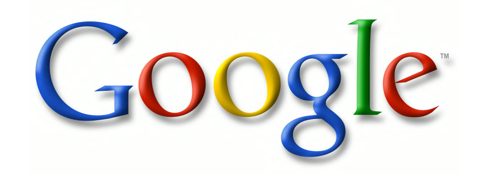
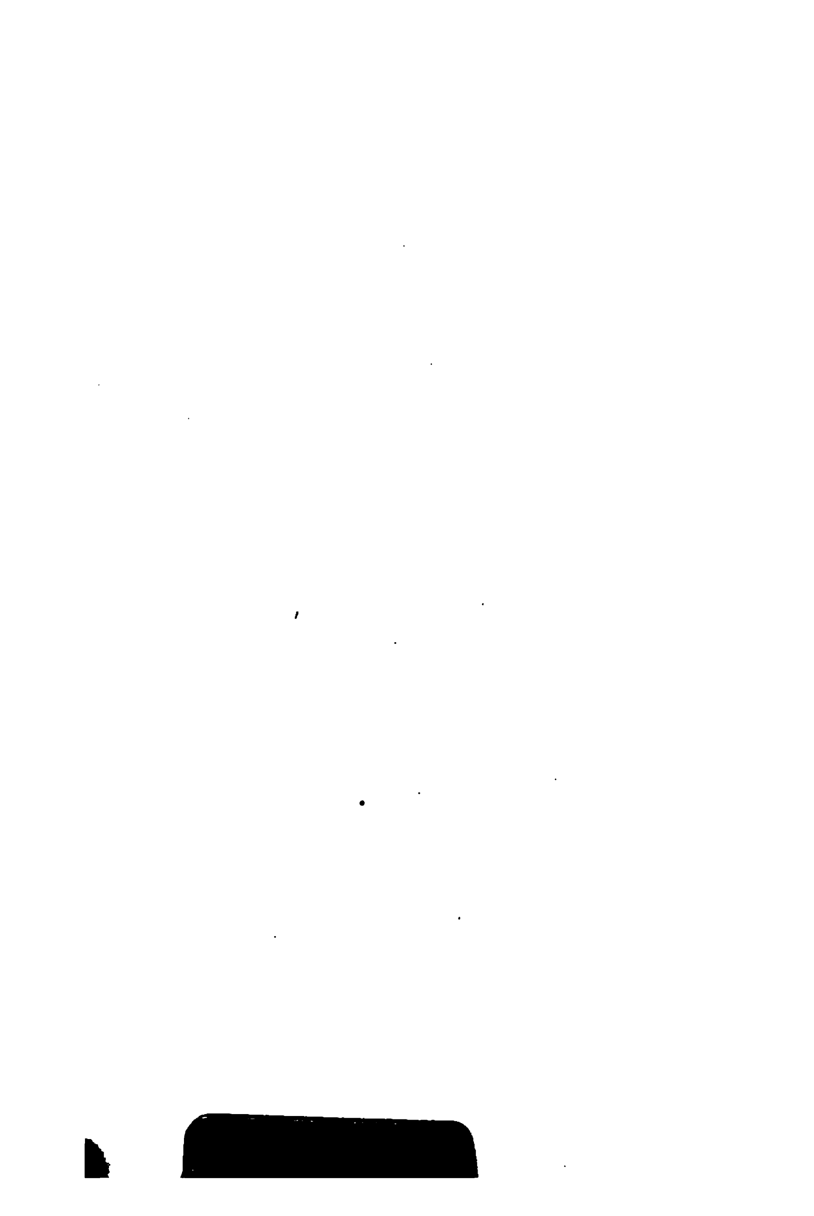

Google





Arnauld D'Andilly

(Arnauld d'Andilly)

St Cyran named tome II 124-126, 12[illegible]
Arnauld d'Andilly loving him more than
his own life 126.
M. [illegible] History [illegible] II [illegible] 32
& I. Pref III.

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD D'ANDILLY.

Ecrits par lui-même.

PREMIERE PARTIE.

Two Volumes, bound in One
t. I. pp VII. 183.
— II —. 165. Together, 355 pp.

This copy seems to have been in the Library of one of the family of D'Andilly, who had modernized the spelling of his name into D'Anthilly

See back of the Title-page.

"Charles Antoine de Billy d'Anthilly
&
" Marie Anne de Billy "
" Shelf 32
No 6 "

The Jesuits, in their animosity to the Port Royal schools, impugned under asterisks, as "J* * *

They printed Latin verses where they described the children entering the schools of Port Royal des Champs, as given over to Hell. II. p. 137.

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD D'ANDILLY,

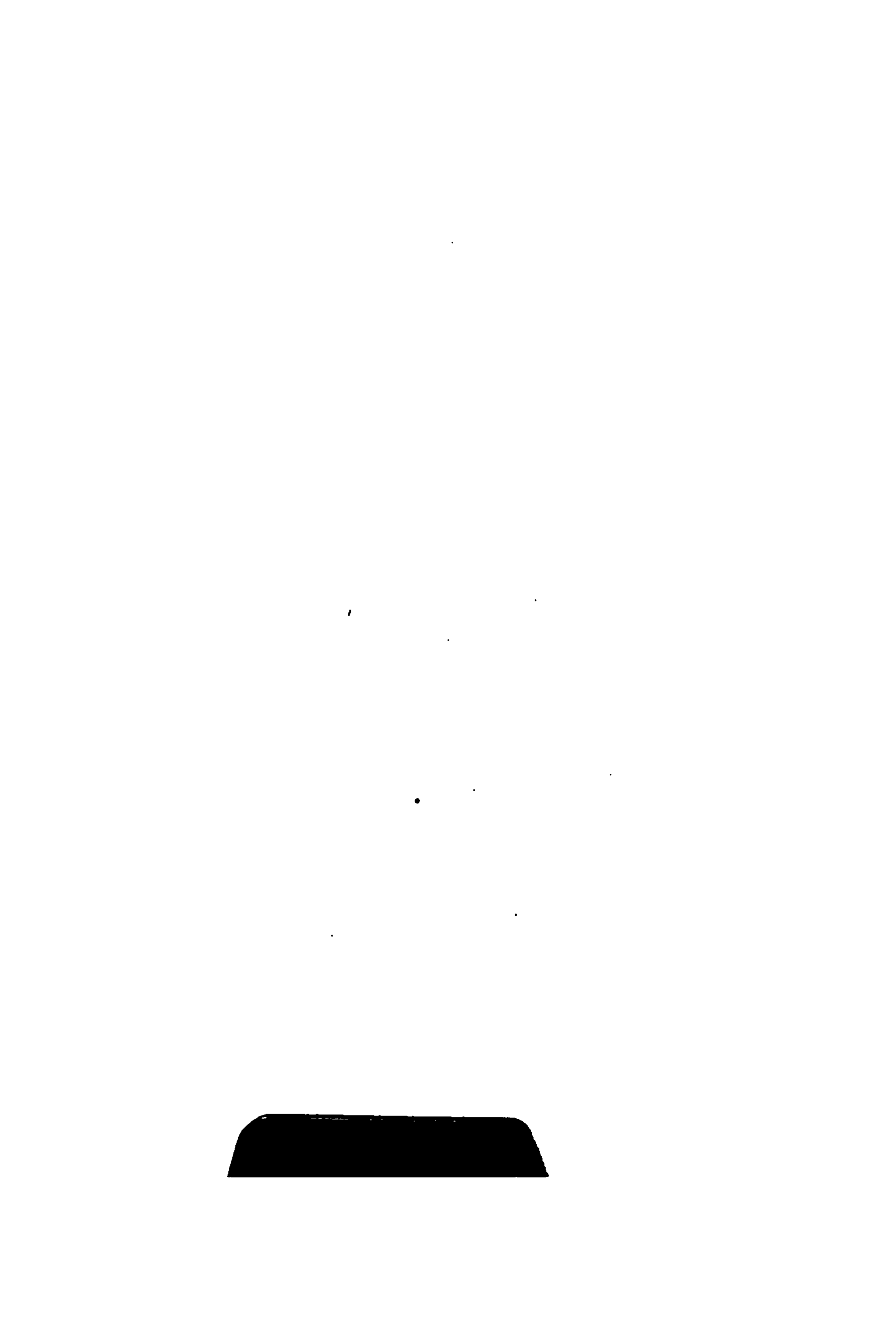
Ecrits par lui-même.

PREMIERE PARTIE.

A HAMBOURG,

De l'Imprimerie d'A. VANDEN-HOECK, Libraire à Londres.

MDCCXXXIV.





ZMTV

Arnauld D'Andill

St Cyran named tome II 124-126, 12
Arnauld d'Andilly loving him more than
his own life 126.
II
M. Simmonds History m..mory Chris. 32
& I. Pref III.

MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD

D'ANDILLY.

Ecrits par lui-même.

PREMIERE PARTIE.

Two Volumes, bound in One
t. I. pp VII. 183.
— II —. 165. Together: 355 pp.

This copy seems to have been in the Library of one of the family of D'Andilly, who had modernized the spelling of his name into D'Anthilly

See back of the Title-page.

"Charles Antoine de Billy d'Anthilly
&
" Marie Anne de Billy "
" Shelf 32
No 6 "

The Jesuits, in their animosity to the Port Royal schools, impugned, under asterisks, as "J* * *"

They printed later verses where they described the children entering the schools of Port Royal des Champs, as given over to Hell. II. p. 137.

MEMOIRES

DE MESSIRE
OBERT ARNAULD D'ANDILLY,

Ecrits par lui-même.

PREMIERE PARTIE.

A HAMBOURG,

De l'Imprimerie d'A. VANDEN-HOECK, Libraire à Londres.

MDCCXXXIV.

Charles; Antoine,

de Billy d'Anthilly

Marie Anne de Billy

Planche 32.

6.

AVIS.

LES Mémoires des Grands Hommes sont toûjours reçus favorablement, parce qu'on aime à les connoître eux-mêmes, & que l'on trouve dans l'Histoire de leur vie de quoi s'instruire & augmenter ses connoissances. Ceux que nous donnons au Public, sont certainement de ce genre. Soit que l'on considere Monsieur Arnauld d'Andilly comme homme d'Etat, soit qu'on l'envisage comme Citoyen, on voit par tout un esprit noble, un cœur grand, des inclinations généreuses, un génie élevé, une prudence consommée. Dans sa jeunesse même il a paru digne des plus grands emplois; & il en a soutenu de très-importans avec cette capacité & cette pénétration, que l'on n'attend ordinairement que de l'âge & de l'expérience. Il a vêcu dans des tems difficiles, avec une grande sécurité, parce qu'il n'a jamais rien fait que pour le bien Public; & que les interêts de l'Etat lui ont toûjours été plus chers que les siens propres. Il a réuni dans sa personne tout ce que le le monde admire, & il a toûjours meprisé le monde. Dieu s'est d'abord rendu maître de son cœur. Il a été innocent au milieu de la Cour, incorruptible dans les plus grandes

occasions de s'enrichir, inébranlable parmi les attraits & les sollicitations du siécle.

Si l'on suit M. d'Andilly dans la retraite de Port-Royal, on y verra un homme que les honneurs n'ont point quitté, mais qui s'est arraché lui-même aux honneurs dès l'âge de 55. ans, afin de ne plus vivre que pour l'éternité. Mais sa retraite même a été laborieuse; il y a aimé le travail, comme on aime dans le monde le divertissement, & il y a consacré le sien par les excellentes traductions des Vies & des Ouvrages des Saints, qu'il a donnés à l'Eglise, en se nourrissant lui-même des vérités qu'il annonçoit aux autres dans ses écrits. A l'âge de 80. ans, il a joint à la force de son esprit, qui a toûjours été le même, une simplicité d'enfant, une humilité & une modestie qui mériteroient nos plus grands éloges, si ses actions ne faisoient le sien plus efficacement & avec plus de fidélité. Il seroit à souhaiter qu'on en trouvât un détail complet dans ces Mémoires, qui ont été un des fruits de sa retraite & qu'il composa pour l'instruction de sa famille. Mais combien d'actions son humilité nous y a-t-elle cachées? Excepté celles dont la plûpart n'étoient point alors ignorées. Il s'est tû sur presque tout ce qui pouvoit fixer l'attention sur lui, nous dévoiler son intérieur, nous découvrir les biens secrets dont il a comblé une infinité de per-

sonnes;

sonnes; mettre au jour les prodigieux effets de sa charité & de sa liberalité.

Ces Mémoires finissent en 1656. Mais ils n'ont été écrits qu'en 1667. M. d'Andilly les commença à Port-Royal, & les acheva à Pomponne. Il est mort le 27. Septembre 1674. âgé de 85. ans.

Si ces Mémoires eussent été imprimés plûtôt, ils auroient sans doute fait supprimer à M. Bernard les calomnies qu'il a osé répandre sur la réputation de M. d'Andilly, dans ses nouvelles de la République des Lettres du mois d'Avril 1703. après le fameux apostat le Vassor: MM. Bayle & Desmaiseaux ne les eussent pas fortifiées dans leurs Lettres : Ce dernier n'eût pas voulu les appuyer de nouveau dans les Notes dont il a d'ailleurs enrichi les Lettres de Bayle. Il est certain que jamais rien ne fut plus opposé au caractere de M. d'Andilly, que d'avoir eu *une ame venale*, comme le Président de Gramond l'en a accusé le premier dans son Histoire de France, qui parut en Latin en 1643. ni que d'avoir trahi Son Altesse Royale le Duc d'Orleans, le Comte de Schomberg, & le Maréchal d'Ornane, comme le soutiennent les trois Critiques dont on vient de parler, après le Vassor, & les Mémoires d'un prétendu favori de Son Altesse Royale. M. d'Andilly a été au contraire l'un des hommes de France

qui a joui pendant toute sa vie à la Cour, à Paris, & dans les Provinces, d'une réputation mieux établie, & plus généralement reconnue de pieté & de probité ; & il n'y a personne qui n'ait souscrit de bon cœur à ce qu'a écrit de lui, il y a long-tems, un Auteur célébre : « Qu'il ne rougissoit point des » vertus chrétiennes, & ne tiroit point de va» nité des morales. » Aussi ne négligea-t'il point le soin de sa réputation, quand il la vit attaquée ; & le Président de Gramond fut obligé de désavouer ce qu'il avoit écrit, & de le retrancher de son Histoire, où cette calomnie ne se trouve que dans les Exemplaires qui avoient été débités avant que M. d'Andilly eût pu l'apprendre. La justification de celui-ci, publiée dès-lors, a passé jusqu'à nous dans quatre de ses Lettres de mil six cens quarante-trois & de 1644. adressées à Monsieur de Montrave, premier president au Parlement de Toulouse ; si M. de Gramond, après avoir fait faire à M. d'Andilly d'humbles excuses par M. Doujat, de ce qu'il avoit ecrit contre lui, s'est avisé de soutenir ensuite sa calomnie dans sa lettre à Phylarque, M. d'Andilly l'a convaincu de nouveau d'imposture dans la belle lettre qu'il écrivit sur ce sujet, & qui est la quatriéme de celles qui forment son Apologie. A l'égard de la trahison dont le prétendu favori de Son A. R. l'a accusé, elle se trou-

re refutée si évidemment dans les Memoires que nous donnons au public, que nous sommes persuadés que ni l'autorité du pretendu favori, ni celle de Messieurs Bernard, Bayle & Desmaiseaux n'en imposeront plus au public. Le dernier d'ailleurs, trop équitable pour ne se pas rendre à la vérité dès qu'il la connoît, a déja avoué qu'il s'étoit trompé. La mort empêche les autres de se retracter. Un habile homme qui avoit entre les mains les Memoires que nous donnons, & plusieurs autres écrits d'une égale authenticité, s'étant servi des uns & des autres en 1730. pour justifier M. d'Andilly, contre les accusations du prétendu favori de Son Altesse Royale Gaston duc d'Orleans, & ayant envoyé cette justification à M. Desmaiseaux, celui-ci en fut frappé & convaincu. « Fondé, dit-il, dans la Réponse qu'il a fait à cette Apologie, » sur les Memoires d'un favori du Duc d'Orleans, & sur une lettre de ce Prince envoyée au Parlement, j'aurois crû que la conduite de M. Arnauld d'Andilly n'avoit pas toujours été exemte de blâme; mais l'Auteur de cet Ecrit qui a eu en main des piéces que je n'étois pas à portée de consulter, a généreusement entrepris de le justifier, & de faire voir que sa vertu s'est conservée pure & sans tache au milieu d'une Cour extrêmement corrompuë. J'ai lû son Memoire avec beaucoup de

» plaisir.. .. il me paroît d'autant plus néces-
» saire de le publier, qu'on attaque la réputa-
» tion de M. d'Andilly dans plusieurs livres,
» & que cette justification servira à détrom-
» per le public. ».

C'est ainsi que les hommes se trompent, mais que les honnêtes gens avouënt qu'ils se sont trompés. La justification de M. d'Andilly par le Pere Bougerel Prêtre de l'Oratoire, & la Réponse de M. Desmaiseaux, servent de preuve à cette maxime. Ces deux pieces ont eu l'approbation du public, qui malgré sa malignité naturelle, souffre impatiemment que l'innocent soit calomnié. On les a imprimées l'une & l'autre en 1730. dans le tome 5e *de la Bibliotheque raisonnée des Ouvrages des sçavans de l'Europe*, & il seroit à souhaiter qu'elles fussent plus répanduës & plus communes. Les Memoires même de M. d'Andilly y suppléeront abondamment ; & quand on n'y trouveroit que ce seul avantage, on doit nous sçavoir gré de les avoir publié. Nous les donnons tels qu'ils sont sortis des mains de l'Auteur. On y trouvera beaucoup d'Anecdotes singulieres, & il nous a paru qu'ils répandoient un grand jour sur l'histoire de France de ce tems-là, ce qui doit les faire recevoir avec plus d'avidité & de plaisir.

Fautes à corriger dans la premiere Partie.

Page 15. *ligne* 18. Savoſienne ; *liſés* Savoi-ſienne.

P. 69. *ligne* 14. prétendoir ; *liſés* prétendoit.

P. 70. *ligne* 12. après ces mots, s'y étoit ac-quiſe ; *ajoûtez*, le ſerviroit utilement.

Seconde Partie.

Page 14. *ligne premiere*, M. de la Vie ; *liſés* M. de la Vieuville.

P. 35. *ligne* 11. pres paroles ; *liſés* propres paroles.

P. 86. *ligne premiere*, Aven ; *liſés* Avein.

P. 98. *ligne* 10. Briſſac ; *liſés* Briſach.

P. 133. *ligne* 3. Philargue, *liſés*, Philarque.

MEMOIRES

MEMOIRES DE M. ARNAULD D'ANDILLY.

PREMIERE PARTIE.

Une aussi longue vie que la mienne, & dont j'ai passé la plus grande partie à la Cour, autant connu des Grands, & aussi libre avec eux qu'on le peut être, m'a si fortement persuadé du néant des choses du monde, que rien n'étoit plus éloigné de ma pensée que de laisser quelques Memoires touchant mes proches, & ce qui me regarde en particulier. Mais ne pouvant résister aux instances si pressantes que me fait mon fils de Pomponne d'en écrire quelque chose qui puisse servir à mes enfans pour les exciter à la vertu par des exemples domestiques, & leur

inſpirer le mépris de ces faux biens dont la plu
part des hommes ſont ſi idolâtres qu'ils ne crai
gnent point de les rechercher aux dépens d
leur honneur & de leur ſalut ; je me ſuis enfir
réſolu à lui donner cette ſatisfaction, & je n
rapporterai rien que je n'aye vû de mes propre
yeux, ou qui ne m'ait été dit par des perſonnes dignes de foi.

Mon pere étoit originaire d'Auvergne pa
une branche de ceux de nôtre race dont l'origine étoit de Provence, ainſi qu'on le peut
voir par l'hiſtoire de cette Province, écrite
par Ceſar de Noſtredame, où, en l'année 1195.
Bertrand Arnauld eſt nommé entre les Gentilshommes qui aſſiſtérent comme témoins à
l'hommage rendu au comte de Toulouſe,
par Guillaume comte de Forcalquier : Et
quant à ceux de nôtre nom qui s'établirent en
Auvergne, dont je ſuis venu de pere en fils
de Gracieux Arnauld, que des Regiſtres de la
Grand'Chambre portent s'être trouvé en
1340. en la bataille du Roi, je me contenterai de dire qu'il ſe voit par les papiers que
j'en ai, que quelques-uns ont commandé une
Compagnie

ompagnie d'hommes d'armes ; & que lorſque le conneſtable Charles de Bourbon, ſi onnu dans nos hiſtoires, quitta la France par : mécontentement que lui donna Madame ouiſe, mere du Roi François I. il paſſa chez non biſayeul, nommé Henry, Gouverneur l'Herman, dans la haute Auvergne, l'un des Gentilshommes de ſa maiſon, fils de Michel, qui avoit vécu cent quatre ans ; & il n'aida pas eulement à le ſauver, mais le ſuivit ; ce qui auſa preſque ſa ruine entiére, parce que ſa maiſon fut priſe & pillée par ceux qui avoient ordre d'arrêter ce Prince.



M. DE LA MOTHE-ARNAULD, ayeul de M. d'Andilly.

MON ayeul, nommé Antoine, fils de Henry, de qui je viens de parler, & ſeigneur le la Mothe-Arnauld, qui eſt un Château roche de Riom, dont j'ai vû les ruines, : de Villeneuve-Pollerande, fut celui qui

inſpirer le mépris de ces faux biens dont la plu-
part des hommes ſont ſi idolâtres qu'ils ne crai-
gnent point de les rechercher aux dépens de
leur honneur & de leur ſalut; je me ſuis enfin
réſolu à lui donner cette ſatisfaction, & je ne
rapporterai rien que je n'aye vû de mes propres
yeux, ou qui ne m'ait été dit par des perſon-
nes dignes de foi.

Mon pere étoit originaire d'Auvergne pa
une branche de ceux de nôtre race dont l'o
rigine étoit de Provence, ainſi qu'on le pe
voir par l'hiſtoire de cette Province, écri
par Ceſar de Noſtredame, où, en l'année 11
Bertrand Arnauld eſt nommé entre les Gent
hommes qui aſſiſtérent comme témoin
l'hommage rendu au comte de Toulo
par Guillaume comte de Forcalquier
quant à ceux de nôtre nom qui s'établiren
Auvergne, dont je ſuis venu de pere e
de Gracieux Arnauld, que
Grand'Chambre po
1340. en
tenterai
j'en ai

quitta l'Auvergne pour s'établir à Paris. De la ſorte que j'ai entendu parler de lui à plusieurs perſonnes qui l'avoient vû, c'étoit un homme d'un fort grand mérite, & ſi également capable de diverſes profeſſions, que comme il vivoit dans un tems continuellement traverſé de guerres civiles, qui produiſoient divers Edits de pacification & recommençoient enſuite, il commandoit pendant qu'elles duroient une compagnie de Chevaux-legers, & lorſqu'elles étoient ceſſées, il exerçoit d'autres Charges comme auparavant, dont l'une étoit de Procureur Général de la reine Catherine de Medicis. On pourra juger de l'eſtime & de l'affection dont cette grande & ſi habile Princeſſe l'honoroit, par une preuve qu'elle lui en donna, & qui me paroît trop conſidérable pour ne la pas rapporter ici.

Le torrent du malheur du ſiécle, qui par l'artifice du Démon fit tomber dans l'erreur tant de perſonnes même vertueuſes, ſous prétexte de la réformation des mœurs de l'Egliſe, entraîna d'abord Monſieur de la Mothe : mais il n'eut pas plutôt reconnu le venin caché

s la fausse apparence de pieté de ces
ivelles opinions, qu'il y renonça, &
ut toujours depuis & mourut dans la
eté de la foi Catholique. Comme il ne
oit pas encore relevé de cette chute, lorsq
: la S. Barthelemy arriva, il fut assiégé
z lui par le peuple avec cette fureur qui
nda Paris de tant de ruisseaux de sang en
jour si remarquable : mais il se défendit
généreusement avec ses domestiques &
x de ses enfans qui se trouvérent auprès
lui, qu'il ne pût être forcé. Cependant la
ine sa maîtresse se souvint de lui au mi-
ı de tant de diverses pensées, dont on
ıt s'imaginer que son esprit étoit alors
upé ; & par un mouvement d'affection,
i peut passer pour peu ordinaire, elle
oya le lieutenant de ses Gardes, avec
nbre de ceux qui étoient sous sa charge,
dégager d'un si grand péril, & le mener
ıs la Chambre des Comptes, pour y être
sûreté, & y demeurer, comme il fit, jus-
à ce que ce terrible orage fût passé.

Après une telle marque de la fermeté
branlable du courage de M. de la Mothe,

 on

on n'aura pas peine à croire ce que j'ai entendu dire diverſes fois à feu M. le Sergent, Auditeur des Comptes, & beau-pere de M. le Clerc, Intendant des Finances, qui avoit été auprès de lui, que la Reine, de qui je viens de parler, ayant obtenu un don du Roi, un Seigneur dont j'ai oublié le nom, & qui le portoit de même air que M. de Grillon de qui le nom & l'humeur ſont ſi connus, ayant obtenu le même don, M. de la Mothe s'oppoſa pour l'intérêt de la Reine à la vérification qu'il en pourſuivoit à la Chambre des Comptes. Ce Seigneur fort en colere lui demanda au ſortir de la Chambre ſur le grand degré, s'il n'étoit pas M. de la Mothe: à quoi lui ayant répondu qu'oui; il lui dit avec emportemement qu'il trouvoit étrange qu'il s'oppoſât à la vérification du don que le Roi lui avoit fait, & qu'il l'en feroit repentir. Vous me prenez pour un autre, lui repliqua M. de la Mothe. Comment? Ne m'avez-vous pas dit que vous étiez M. de la Mothe, repartit ce Seigneur? Oui, lui repliqua-t-il, mais j'allonge & accourcis ma robbe quand je veux, & vous n'oſeriez au-

bas

bas de ce degré me parler comme vous faites. Sur cela un Gentilhomme qui étoit à ce Seigneur, ayant envisagé M. de la Mothe, le reconnut, & dit à son Maître : Monsieur, c'est un tel que vous avez pû voir en telles occasions. Et ce Seigneur lui fit ensuite de grandes civilitez.

Il mourut en l'année 1585. dans sa maison du fauxbourg saint Germain, que la reine Marie de Medicis acheta quarante mille écus de M. Arnauld, pere de M. d'Andilly, & de Madame Campsillon, l'une de ses sœurs, avec les jardins qui en étoient, pour l'enfermer dans le Luxembourg. Il est enterré dans la Chapelle qu'il avoit en l'eglise de S. Sulpice. Il eut deux femmes. La premiere, nommée Marguerite Meunier, niece de M. Dubourg, chancelier de France, dont il eut un fils nommé Jean : Et la seconde, nommée Anne Forget de la maison des Forgets, barons de Verêts, du Fau & de Maslers, dont il eut huit fils & quatre filles.

M. DE LA MOTHE-ARNAULD, fils aîné de l'ayeul de M. d'Andilly.

L'Aine' de ces huit fils nommé Jean, & qui portoit le nom de la Mothe comme ſon pere, parce qu'il avoit hérité de la terre, étoit un homme très-bienfait, de grand eſprit, qui avoit extrêmement voyagé, & particuliérement dans le Levant. Il avoit tant de cœur & de zele pour le ſervice du Roi, qu'Henry III. l'ayant voulu faire Secretaire d'Etat à Blois après la mort de M. de Guiſe, il le ſupplia de trouver bon qu'il le ſervît plûtôt en Auvergne, où il avoit beſoin de ſerviteurs, parce que le parti de la Ligue y étoit fort.

Avant que ce parti eût éclaté, M. le comte de Rendan, de la maiſon de la Rochefoucault, qui avoit une amitié toute particuliére pour lui, l'avoit fort exhorté d'y entrer: mais l'en ayant trouvé très-éloigné, ils convinrent de faire bonne guerre; & M. de Rendan lui promit que l'on n'entreprendroit rien ſur ſa maiſon de la Mothe qui étoit forte

& bien

& bien fossoiée, pourvû qu'elle ne fît point la guerre. Sur cette assûrance M. de la Mothe y laissa tous ses meubles & ses papiers : mais un capitaine de la Ligue, nommé la Croix, l'attaqua lorsque les fossés étoient glacés , y perdit beaucoup de gens, la prit, la pilla, & la brûla. M. de la Mothe pressa fort M. de Rendan de lui en faire justice, & il n'en tint compte.

Dans la suite de la guerre, M. de Rendan ayant assiegé la ville d'Issoire, M. de la Mothe s'y jetta avec cinquante maîtres de sa Compagnie : & lorsque les serviteurs du Roi s'assemblérent pour faire lever le siége, & que la bataille fût sur le point de se donner en l'an 1590. le même jour de la bataille d'Yvry, M. de la Mothe sortit de la place avec sa Compagnie, & demanda que, puisqu'il avoit aidé à soutenir le siége, on voulût bien lui donner la pointe. On la lui accorda. Il passa les ennemis, vint à M. de Rendan, lui dit qu'il falloit ce jour-là payer la Mothe, lui donna deux coups d'epée, & le prit prisonnier. Sur quoi un Cavalier, sans que M. de

M. de la Mothe le vît, lui tira par-dessus son épaule un coup de pistolet, dont il mourut. On peut voir sur ce sujet ce que M. de Thou en dit dans son Histoire. Cette action de M. de la Mothe augmenta encore de telle sorte l'estime que les serviteurs du Roy de cette Province avoient pour lui, que la ville de Clermont si passionnée pour le service de Sa Majesté, & si opposée à celle de Riom, qui étoit du parti de la Ligue, fit mettre contre un pilier de la grande Eglise, que l'on m'a montré lorsque j'y étois, un tableau de M. de la Mothe, avec une Inscription très-honorable, où le principal de ce je viens de dire étoit écrit. Mais M. le cardinal de la Rochefoucault frere de M. le comte de Rendan étant devenu depuis evêque de Clermont, fit ôter ce tableau.

M. de la Mothe ayant continué à servir le Roy dans cette guerre, il arriva que lorsqu'il étoit dans Lezoux avec M. de Chape son allié proche ; M. le comte d'Angoulême, depuis duc d'Angoulême, qui commandoit en Auvergne

Auvergne pour le Roy, lui ayant demandé la plus grande partie de leur garnison pour une entreprise qu'il vouloit executer, un Prêtre de la Ville qui étoit Ligueur dans son cœur, mais n'avoit osé se déclarer, & qui avoit chez lui une cave qui répondoit dans le fossé, en donna avis à M. le comte d'Estain parent de M. de Rendan, & l'introduisit avec les siens dans la place. M. de Chape fut surpris & tué dans sa maison; & M. de la Mothe qui faisoit alors le tour du rempart, s'étant jetté dans une tour avec vingt-deux hommes qui se rallièrent à lui, s'y défendit jusqu'à ce qu'il n'eût plus de quoi tirer. Et presque tout ce qui étoit avec lui ayant été tué, & les ennemis ayant commencé à sapper, & à mettre de la poudre pour faire sauter la tour, il capitula de se rendre la vie sauve. Mais ce n'étoit que pour sauver ceux qui étoient avec lui, & particuliérement deux freres qu'il estimoit à cause de leur valeur. Car après qu'ils furent sortis, il déboutonna son pourpoint, il se jetta au milieu des ennemis l'épée à la

main,

main, en disant que la Mothe ne vouloit point devoir la vie à des ligueurs; & fut ainsi tué de vingt coups d'épée. Il avoit épousé la fille du baron de S. Georges, dont il n'eut qu'une fille. La ville de Clermont le fit enterrer magnifiquement.

M. ARNAULD PERE DE M. d'Andilly, & second Fils de M. Arnauld de la Mothe son ayeul.

LE second des huit fils de M. de la Mothe mon Ayeul, & qui se nommoit Antoine comme lui, étoit feu mon pere. J'en parlerai fort particuliérement, comme ayant une entiére connoissance de tout ce qui le regarde.

Il succéda à la charge de Procureur Général de la reine Catherine de Medicis qu'avoit son pere, & l'exerça jusqu'à la mort de cette Princesse; mais il quitta celle d'Auditeur des Comptes qu'il avoit en même temps, parce qu'il se voulut donner tout entier à la profession du Barreau. Il éclata bien-tôt de telle sorte par son rare sçavoir & son extraordinaire éloquen-

ce,

ce, que M. Marion, depuis Président aux Enquêtes, & ensuite Avocat Général du Roy, dont le nom est si connu dans toute la France, n'ayant qu'un fils & une fille, désira de l'avoir pour gendre. Ainsi son mariage avec ma mere se fit en l'année 1585. dans le même tems que mon ayeul paternel mourut. Et les alliances de mon pere n'étant auparavant qu'en Auvergne, dont il étoit originaire, comme je l'ai dit, ce mariage lui en apporta en grand nombre, entre lesquelles les plus proches sont celles de M. Pinon, dont le pere qui étoit mon grand oncle, est mort doyen de la Grand'Chambre du Parlement, & Messieurs de la Poterie, dont l'aîné qui étoit mon oncle à la mode de Bretagne, est sous-doyen du Conseil du Roy; & j'ai l'honneur, à cause de M. de Fontenay-Mareüil, d'être parent de M. de Montmorency, & de Madame la duchesse de Créquy, de Madame la marquise de Gêvres, de M. le marquis de Gamache, de Madame la comtesse de Vivonne, de Madame de Griboval, & de

Madame la vicomteſſe de Meulan. Quant au bien, ma mere eut depuis en partage la terre d'Andilly, que j'ai venduë cinquante mille écus, & la maiſon de Paris que mon fils de Pomponne a encore. La terre de Druy, qui eſt la premiére baronie du Nivernois, fut une partie du partage de M. Marion Maître des Requêtes, Préſident au Grand Conſeil, & Contrôleur Général des Finances mon oncle maternel.

La paſſion qu'avoit mon pere pour le ſervice du Roy Henry le Grand & pour l'Etat, fit qu'il ne ſe preſenta point de grandes occaſions où il ne ſignalât ſon zéle pour l'un & pour l'autre, par des écrits ſi puiſſans & ſi eſtimés, que ceux qu'il fit avant la paix de Vervins ramenerent des Villes entieres & quantité de nobleſſe à leur devoir.

Il fit au plus fort de la Ligue & au milieu de Paris celui qui portoit pour titre l'*Anti-Eſpagnol*, qui eſt une réponſe à un Manifeſte de M. du Maine. Elle fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, que les chefs de la Ligue,

&ces

& ces factieux que l'on nommoit les Seize, en furent si irrités, qu'ils le firent chercher par tout, & il lui en auroit sans doute coûté la vie aussi-bien qu'à M. le Président Brisson, s'ils eussent pû le trouver. Mais il se sauva déguisé en Maçon, & s'en alla a Tours, où une partie du Parlement demeurée fidelle au Roy, avoit établi son séjour. Ma mere suivit mon pere, & me fit emporter avec elle que je n'avois encore que deux ans.

Il fit dans ce même tems deux autres écrits, dont l'un avoit pour titre, *La Fleur de Lys*, & l'autre, *La Délivrance de la Bretagne*, qui produisirent aussi de fort grands effets, en détrompant les peuples des fausses impressions que la Ligue leur avoit données.

Il fit depuis la paix de Vervins, l'écrit intitulé : *Premiére Savosienne*, contre Charles-Emmanuel duc de Savoye, sur ce qu'il refusoit de rendre les Places appartenantes à la France. Et lors de la majorité du roy Louis XIII. de glorieuse mémoire, il en fit un, intitulé : *Avis au Roy pour bien régner*, qui

qui fut tellement estimé de tout le monde, que les Etats Generaux pour lors assemblés à Paris, crurent se devoir servir de ses avis pour former une partie des demandes qu'ils firent au Roy, comme on le peut voir par un billet que M. le marquis de Senecé, alors Président de la Noblesse, m'en écrivit.

Je crois devoir aussi remarquer que lors du siége d'Amiens, en l'année 1597. l'armée du Roy s'affoiblissoit d'Infanterie, mon pere qui avoit pris une charge de Conseiller de Ville, parce qu'en de certaines occasions elle donne moyen à des personnes habiles de rendre de grands services, proposa avec tant de force, que son avis fut suivi, de faire aux dépens de la Ville, sans que le Roy s'y attendît, un Régiment de douze cens hommes, qui fût composé d'autant de Piquiers que de Mousquetaires, afin qu'il parût davantage. M. le maréchal d'Estrées, que l'on nommoit alors le marquis de Cœuvres, fut choisi pour en être Mestre de Camp; & l'on tient

ie l'arrivée de ce Régiment qui étoit
ment beau, contribua à la reddition de
. Le Roy en sçut si bon gré à mon pere,
t de retour à Paris, il l'envoya querir,
int fort long-temps sur des sujets
ans, lui donna une pension de quatre
us, qui étoit beaucoup en ce tems-là,
a toûjours été payé; & parloit toûjours
de lui si avantageusement à la Reine
ie, qu'elle l'a souvent témoigné.

qu'en l'année 1600. M. le duc de
, dont j'ai parlé, vint en France, le
lenry le Grand voulut pour lui faire
eur extraordinaire, le mener en son
ent, comme dans le plus auguste Sé-
'Europe, & y faire plaider devant lui
le cause. Il commanda à M. Robert, &
on pere, qu'il choisit entre tous les au-
s'y préparer.

nt ensuite dans le Parlement accompa-
M. de Savoye, & ils se mirent dans
rne qui est proche de la cheminée.
presse ne fut plus grande dans la

Grand-Chambre, excepté dans le Parquet, d'où l'on fit sortir tout le monde ; & j'y demeurai seul aux pieds de M. l'Avocat Général Marion, mon ayeul, n'ayant encore que onze ans. Cette célebre cause que mon pere gagna, est rapportée tout au long dans l'Histoire de France de Mathieu. Je crois qu'on peut dire sans flatterie, que nul autre de son tems n'a fait des actions publiques si éclatantes, ni fait paroître tant de force dans ce qu'on appelle deployer les maîtresses voiles de l'éloquence : j'en rapporterai ici quelques preuves.

M'étant rencontré au Jubé de l'eglise de S. Paul, auprès de M. Hurault archevêque d'Aix, qui avoit été Conseiller au Parlement, & étoit extrêmement sçavant, un jour que M. de Cospean evêque de Lizieux prêchoit, & mon pere étant en bas dans la Nef de l'eglise, il me dit ensuite de cette prédication, qui avoit été très-belle : „ Il faut avoüer „ que voila bien prêcher : mais si M. votre „ pere, que je vois là-bas, eût été en la place „ de

„ de M. d'Aire (c'est l'Evêché qu'il avoit alors)
„ il nous auroit tous enlevés & attirés dans sa
„ Chaire. Car il me souvient qu'étant l'un des
„ Juges, lorsqu'il plaida cette grande cause
„ contre les Jesuites, il nous émût tous de
„ telle sorte, que sans sçavoir où nous étions,
„ nous nous regardions les uns les autres avec
„ impatience de prononcer ce célebre Arrêt,
„ dont la mémoire ne mourra jamais dans no-
„ tre Histoire. " J'estime qu'il n'est pas mal-à-propos de remarquer ensuite des paroles de ce grand Archevêque, que cette grande action de mon pere a été la premiére cause de la haine mortelle & irréconciliable que les Jesuites témoignent avoir pour notre famille.

Chacun sçait que les Présentations des Officiers de la Couronne, telles que sont celles des Connêtables, des Amiraux, des Ducs & Pairs, & des Maréchaux de France, sont les plus grands efforts de l'éloquence, parce qu'elles sont de ce genre démonstratif & sublime, qui ne doit rien avoir que d'élevé, d'illustre, & de noble; & qu'ainsi pour y

 réüssir,

réüssir, elles doivent être des Chefs-d'œuvres; comme le panégyrique de Trajan par Pline, en est un, qui passe avec raison pour une merveille de l'antiquité. Or feu mon pere a fait seul quatorze de ces actions extraordinaires, dont tout le reste du Palais ensemble n'en a fait qu'onze ou douze. Et pour montrer de quelle maniére il emportoit les esprits, je crois pouvoir dire une particularité arrivée dans celle de M. de la Trimoüille, de qui Henry le Grand dit, après la bataille d'Yvry, qu'il avoit été ce jour-là plus vaillant que lui de la longueur de son cheval, ayant toujours combattu devant lui. Dans cette présentation mon pere parlant de la bataille de Fornouë, gagnée par Charles VIII. en Italie, où M. de la Trimoüille si connu dans nos Histoires, acquit tant d'honneur & de gloire, il toucha de telle sorte ses Auditeurs, que M. le duc de Montpensier Prince du Sang, qui étoit venu au Parlement pour assister M. de la Trimoüille en cette occasion, tira à demi son épée sans sçavoir ce qu'il faisoit, & dit

& dit après l'action finie à M. de la Trimoüille : „ Faites-moi, je vous prie, embrasser „ M. Arnauld. Il m'a enlevé de telle sorte, qu'il „ m'aura fait passer pour fou ; car croyant être „ au combat, & ne sçachant ce que je faisois, „ j'ai tiré à demi mon épée. "

Mais nulle autre action n'a jamais tant éclaté dans le Parlement, que cette grande cause qu'il plaida pour M. de Guise contre feu M. le Prince, dont je puis parler avec certitude, comme y ayant toujours été present. Il défendoit la Garde-royale sur laquelle étoit fondé le droit de M. de Guise, contre la Garde-seigneuriale sur laquelle étoit fondé le droit de M. le Prince, nommées toutes deux ordinairement, les Gardes de Normandie. C'étoit au commencement de la régence de la reine Marie de Medicis, & cette cause dura sept Audiences toutes entiéres, dont mon pere en tint lui seul plus de quatre. On y voyoit d'un côté M. le Prince ; & de l'autre Madame la duchesse doüairiere de Guise, Madame la princesse de Conti sa fille, Madame la duchesse de Guise sa belle-fille, Monsieur le duc de Guise, M.

le duc de Chevreuse, M. le cardinal de Guise, & M. le chevalier de Guise ses fils; & durant ce temps l'entretien du Louvre & du Cercle étoit de ce qui s'étoit passé le matin au Parlement.

Lorsque M. de la Marteliere qui plaidoit pour M. le Prince voulut commencer à parler, mon pere dit qu'il étoit nécessaire de donner un Curateur à M. le Prince, parce qu'il n'étoit pas encore majeur. Cette demande surprit & fâcha extraordinairement M. le Prince, derriére lequel je me rencontrai ce jour-là, parce qu'outre sa qualité de Premier Prince du Sang, il étoit encore Chef du Conseil. On alla aux opinions, & il fut ordonné qu'on lui donneroit un Curateur. Quand la cause eut été plaidée, M. Servin Avocat Général, qui parla après, conclut pour M. le Prince; & alors mon pere dit que défendant, comme il faisoit les droits du Roi, & M. l'Avocat Général ayant conclu au contraire, il demandoit la permission de repliquer. On alla aux opinions, & la replique lui fut accordée. Il renversa ensuite tout le Plaidoyer de M. Servin,

vin, & l'affaire ayant été appointée au Conseil, il gagna en effet sa cause, parce que M. de Guise étoit en possession en vertu d'un Arrêt provisionnel donné il y avoit longtemps.

Monsieur le Prince, voulant depuis faire juger cette cause appointée, M. de Guise n'employa pour toute défense que le plaidoyer de mon pere qu'il signa & fit imprimer; & M. le Prince l'ayant vû, ne parla jamais plus de cette affaire. Rien n'a été plus recherché que ce plaidoyer, qui portoit pour titre: *Les Gardes de Normandie*, & comme j'en avois plusieurs exemplaires, je ne pus en refuser à des personnes de qualité, principalement de Normandie qui m'en demandérent, & il m'en restoit quelques-uns dans mon cabinet à Pomponne, avec plusieurs autres pieces de feu mon pere & d'autres papiers qui furent dissipés par les Soldats lors des Guerres civiles de 1649. & 1652. M. Marion mon ayeul maternel, qui mourut en l'année 1605, avoit fort pressé mon pere de prendre sa charge d'Avocat Général, mais il ne s'y put résoudre,

dre ; & comme on juge ſouvent des choſes par les apparences, & qu'il y a peu de charges plus conſiderables que celle-là, je me crois obligé de juſtifier ſa conduite par les raiſons qui m'en ſont connuës, & que j'ai appriſes de ſa propre bouche.

Les ſeules penſions qu'il avoit de tant de Princes, de Princeſſes, & de Grands, dont il étoit Chef du Conſeil, montoient plus que les gages & les appointemens attachés à la place d'Avocat General, & ce qu'il avoit d'ailleurs étoit encore à beaucoup au-delà. Quant à l'honneur ; la maniére dont il vivoit ne lui en donnoit pas moins, qu'auroit fait cette Charge. Tous ces Princes, ces Princeſſes, & ces Grands ne tenoient jamais Conſeil que chez lui. Ceux qui étoient gouverneurs de Province lui venoient dire adieu quand ils alloient dans leurs gouvernemens, & le venoient voir lorſqu'ils en revenoient. Les Favoris en uſoient de même, & j'en puis parler comme l'ayant vû diverſes fois. Il me ſouvient qu'étant avec lui dans ſon Cabinet à quatre heures du matin j'y vis entrer le maré-

chal d'Ancre, qui lui dit : „ Vous ne m'atten-
„ diez pas à l'heure qu'il est. Non, Monsieur,
„ lui répondit mon pere, eh ! qui vous amene
„ donc si matin ? Rien autre chose, lui répar-
„ tit-il, que pour vous dire adieu, parce que je
„ m'en vais en Picardie. " Je les quittai, & appris depuis de mon pere, que M. le maréchal d'Ancre lui avoit dit quand je fus parti, j'ai sujet de me plaindre de vous ; j'oblige tant de personnes à qui je n'ai point d'obligation, & je n'ai encore rien fait pour vous à qui j'en ai tant, parce que vous ne desirez rien de moi. Dites-moi ce que vous voulez que je fasse, & je le ferai avec joye. Voulez-vous une place dans le Conseil ? Voulez-vous autre chose ? Que voulez-vous ? Je ne desire, Monsieur, d'être que ce que je suis, lui répartit mon pere ; parce que je veux toûjours me voir en état de n'avoir à faire la cour à personne.

Cette même raison lui fit refuser la place de Premier President au Parlement de Provence, à laquelle M. de Guise avoit passion de le porter, & étoit alors en pouvoir de le faire.

faire. Comme il avoit quitté de très-bonn heure le Barreau, & ne plaidoit plus qu'e des occasions fort importantes, son gran plaisir étoit de faire des arbitrages pour me tre ainsi la paix dans les familles, & il y éto presque toujours occupé ; ce qui lui acqu roit tant d'amis, que quand il entreprit vint à bout d'arracher d'entre les bras de M le Maistre son gendre, Maître des Comptes ses cinq fils qu'il vouloit mener à Charenton après que pour s'assurer la protection de tou le parti Huguenot, qui étoit alors fort puis sant, il y étoit allé lui-même ; il obtint e dix jours sept Arrêts de la Grand'Chambr ou de la Chambre de l'Edit, ce qui ne s'e jamais vû. Et plusieurs des Juges que j'alloi solliciter avec lui, le remercioient de l'obliga tion qu'ils lui avoient, d'avoir comme j viens de le dire, procuré le repos de leu familles.

Je puis encore ajoûter pour sa justific tion de n'avoir point voulu être Avocat Gé néral, qu'il vivoit si splendidement, & éto si libéral, qu'ayant un aussi grand nomb d'enfar

d'enfans qu'il avoit, il n'auroit pû avec cette Charge soutenir la dépense qu'il faisoit.

Je ne crois pas qu'il se soit jamais vû une plus forte & plus étoite amitié, qu'étoit la mienne avec mon pere. Il n'avoit point de secret pour moi, & je n'en avois point pour lui. Il me disoit toutes ses pensées, je lui disois toutes les miennes; & ma plus forte passion étoit de lui plaire; travaillant extrêmement comme je faisois, lorsqu'il me restoit quelques heures, mon plus grand plaisir étoit de l'aller entretenir. Je le trouvois souvent qui tenoit conseil avec quelques-uns de ces Grands, ou de ces Princes dont j'ai parlé; & ils n'avoient point désagreable la liberté qu'il prenoit de les supplier de lui pardonner s'il me parloit un peu. Il me menoit alors pour quelques momens dans son Cabinet, & puis les revenoit trouver quand je m'en allois.

Les instructions qu'il me donnoit pour le reglement de ma vie & de ma conduite, & qui étoient toutes des maximes admirables pour me porter à la vertu, ont fait de telles impressions sur mon esprit, que les ayant

toûjours

toûjours presentes, je ne sçaurois trop reconnoître que si j'ai jamais fait quelque chose de bien, Dieu a voulu se servir de lui pour m'en inspirer le désir. Il mourut à l'âge de soixante ans sur la fin de l'année 1619. avec une très-grande piété. Il fut tellement regretté, que l'on fut obligé deux jours entiers de lui laisser le visage découvert, parce que sa maison ne desemplissoit point de personnes de condition qui venoient lui donner de l'eau benite, & le vouloient voir. J'en ai vû plusieurs prier Dieu long-temps aux pieds de son lit. Il est enterré à Saint Mederic dans sa Chapelle.

Je pense pouvoir dire sans flaterie, & sans que la passion pour la mémoire du meilleur pere du monde, & que j'aimois si ardemment, doive rendre mon témoignage suspect, qu'encore que personne n'ait connu plus particuliérement que moi la plûpart des grands Personnages de nôtre siécle, je n'en ai pas vû un seul qui surpassât mon pere en mérite & en vertu. Tout étoit grand dans cette ame, & je n'y ai jamais rien remarqué de bas & de foi-

ble

ble. Il feroit inutile de parler de fon efprit, toute la France l'a admiré. Mais que ne pourrois-je pas dire de fa folide piété, de la grandeur de fon courage, de fon extrême capacité dans les affaires d'Etat, de fon parfait defintéreffement, de fon incroyable bonté; & parmi tant d'excellentes qualités, de fon humilité fi fincére qu'il ne fe prévenoit jamais, mais faifoit gloire de céder aux raifons des autres quand elles étoient bonnes : ce qui eft l'une des chofes du monde que j'ai remarqué être la plus rare. Ainfi je crois pouvoir dire après des perfonnes très-capables d'en juger, & qui l'avoient très-particuliérement connu, que jamais homme n'eut tout enfemble en un plus haut degré toutes les parties néceffaires pour faire un grand Chancelier de France. Sur quoi il me fouvient que M. le maréchal de Baffompierre au retour d'un voyage en Lorraine, durant lequel les Sceaux avoient vaqué, me dit au Louvre : „ On nous „ avoit mandé que le Roi les avoit donnés à „ Monfieur votre pere, mais j'y trouvois une

„ difficulté,

„ difficulté, c'est qu'il en est capable.

Comme M. le cardinal du Perron avoit honoré la mémoire de M. l'Avocat Général Marion mon ayeul de cette Epitaphe,

Sous ce Tombeau paré de mainte sorte
D'honneurs muëts gît l'Eloquence morte.
Car Marion, du Senat l'ornement,
Et du Barreau le miracle suprême,
Ne fût le nom d'un homme seulement,
Mais c'est le nom de l'Eloquence même.

L'un des plus grands esprits de nôtre siécle voulut aussi honorer la mémoire de mon pere de cette autre Epitaphe.

Passant, du grand Arnauld respecte la mémoire.
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son Pays, sa voix au Parlement,
Son esprit à son Siécle, & ses faits à l'Histoire.

Ses discours aux Héros dispenſérent la gloire;
Par lui la Vérité triompha puissamment;
Des Princes & des Rois il fut l'étonnement,
Et les eut pour témoins d'une illustre victoire.

Contre

Contre un second Philippe usurpateur des Lys,
Le second Demosthene anima ses Ecrits,
Et contre Emmanuël arma son Eloquence.

Il crut basses pour lui les hautes Dignités,
Et préfera le nom d'Oracle de la France
A la vaine splendeur des titres empruntés.

MONSIEUR ARNAULD

l'Intendant, Seigneur de Corbeville & de la Roche, troisiéme fils de M. de la Mothe-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

LE troisiéme des fils de mon ayeul paternel, nommé Isaac, qui m'a aimé comme son propre fils, & qui me tenoit lieu d'un second pere, fut fait Intendant des Finances en 1605. par le Roi Henry le Grand, & par son seul choix. Comme personne ne l'a connu plus particulierement que moi, je puis dire sans crainte que jamais homme n'eut tout ensemble plus de probité, de capacité, de desintéressement, de courage, de fermeté, de bonté, de douceur & de civilité. Rien n'est plus

plus clair, que son esprit ; rien plus agréable, que sa maniere de parler, & de s'expliquer ; & dans l'incroyable quantité d'affaires qu'il rapportoit au Conseil où j'étois toûjours present, comme je le dirai dans la suite, je n'ai guéres vû qu'elles ne passassent par son avis, tant il les rendoit intelligibles, & opinoit judicieusement, sans rien dire que de nécessaire. Aussi ce grand Prince qui l'avoit choisi par l'estime si particuliére qu'il faisoit de son mérite, & la reine Marie de Medicis sa femme, qui avoient voulu qu'il fût de son Conseil, avoient une si grande confiance en lui, & l'honoroient d'une affection si particuliére, que je crois en devoir rapporter ici des marques assez extraordinaires.

Un jour qu'il étoit à la campagne en sa maison de Corbeville, le Roi lui envoya commander de l'aller trouver à Monceaux. Lorsqu'il y fut arrivé, il lui dit en presence de toute la Cour : „ Pourquoi pensez-vous que „ je vous aye envoyé querir ? Je n'ai garde, „ Sire, de le sçavoir, lui répondit-il. Ce n'est, „ dit

» dit le Roi, que pour vous entretenir, & ajoûta
» tout haut : Je veux bien que tout le monde
» sçache que voilà l'un des hommes de mon
» Royaume que j'estime le plus. » Sa Majesté
lui parla ensuite fort long-tems ; & il alla après
saluer la Reine.

Comme la nuit s'approchoit, & qu'il prenoit congé d'elle pour se retirer, Sa Majesté lui demanda où il logeroit ? il lui répondit qu'il iroit à Meaux, parce qu'il n'avoit point de logement à Monceaux. » Il ne sera pas be-
» soin, lui dit-elle, que vous alliez si loin. «
Et en même-tems elle appella M^{de}. la maréchale d'Ancre, qu'elle nommoit alors Leonora, & lui commanda de faire mettre des matelas dans son Cabinet pour le coucher. Ayant donc ainsi passé la nuit, il se trouva le lendemain à cinq heures du matin au lever du Roi qui alloit courre le Cerf. Sa Majesté surprise de le voir si matin, à cause qu'il lui avoit dit aussi qu'il alloit coucher à Meaux, lui dit :
» Où avez-vous donc couché, que vous voilà
» venu si matin ? Je n'oserois, Sire, vous le dire,

„ lui répondit-il, de peur que Votre M
„ n'en ſoit jalouſe. J'ai couché dans le Ca
„ de la Reine. „ La Roi ne put s'emp
d'en rire.

Voici une autre choſe plus import
Lorſque ce grand Prince fut ſi malheur
ment ravi à la France, il étoit dans la
lution de le faire Surintendant des Finar
& lui avoit dit ces mêmes mots : „ Je
„ donnerai cent mille écus en vous don
„ cette Charge, afin que vous la puiſſiez
„ tenir, & je ne ſerai pas en cela trop lib
„ puiſque vous m'épargnerez des millio
Comme jamais homme ne fut plus mo
au lieu de ſe vanter d'une ſi grande fa
il ne nous en parla à M. de Feuquiere
gendre & à moi qu'un peu avant ſa n
cela étant venu à propos. Et je fus for
pris lorſque M. de Chavigny me dit q
grand Prince lors de ſa mort étoit réſo
lui donner cette Charge. Je lui dema
d'où il le ſçavoit ; il me répondit qu'il ne
voit pas le mieux ſçavoir, puiſqu'il l'avoi

tendu dire à la Reine mere, c'est-à-dire, à la reine Marie de Medicis.

Ce troisiéme de mes oncles paternels mourut le 14. Octobre 1617. âgé de 50. ans, d'une veine qui se rompit, & je ne l'ai jamais vû que triste depuis que la Reine mere, à qui il avoit tant d'obligations, eut été releguée à Blois.

QUATRIEME FILS DE M. de la Mothe-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

IL se nommoit David, & étoit Seigneur d'Estry & de Vitry, & Controlleur Général des Restes. Il étoit sçavant, éloquent, très-capable, bien-fait : Et je n'ai point connu d'homme qui eût plus de bon naturel, de probité, & de coeur. Il eut de sa premiere femme un fils Conseiller au Parlement de Metz, mort jeune, & une fille, morte religieuse à Port-Royal. Il n'eut point d'enfans de sa seconde femme, cousine germaine de M. le Garde des Sceaux Molé.

CINQUIEME FILS DE M. DE LA Mothe-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

LE cinquiéme des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul, se nommoit Benjamin. Je ne l'ai jamais vû ; mais j'ai entendu dire de luï à M. Marion mon ayeul maternel, & à tous mes proches, des choses si extraordinaires & pour l'esprit & pour le corps, qu'ils n'en parloient qu'avec admiration. Il fut tué en 1589. au siege de Gergeau aux pieds & pour le service du Roi Henry III.

SIXIEME FILS DE M. DE LA MOTHE-Arnauld, ayeul de M. d'Andilly.

LE sixiéme des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul ; nommé Claude Trésorier general de France à Paris, de qui je ne puis parler sans être touché de reconnoissance de l'incroyable affection qu'il avoit pour moi, étoit un homme tout extraordi-

naire

naire & pour l'esprit & pour le cœur. Je n'ai vû personne dans toute la Cour mieux fait que lui. Il avoit une capacité merveilleuse pour les affaires, étoit extrêmement adroit dans toutes sortes d'exercices, si laborieux qu'il se délassoit dans le travail, & quoiqu'il eût sous M. le duc de Sully le plus grand emploi que l'on puisse avoir dans les Finances auprès d'un Surintendant, & qu'il ne fît point profession des armes, il avoit tant d'inclination pour la guerre, qu'il commandoit une batterie au siege de Montmelian, & conduisit des gens à une attaque des plus périlleuses qui se soient faites en ce siége. Il mourut en 1602. n'étant âgé que de 27. ans, lorsqu'il étoit sur le point d'être Secretaire d'Etat au lieu de M. de Fresne-Forget, qui par l'estime & l'affection qu'il avoit pour lui le préféroit à tous les autres pour cette charge, dont le Roi Henry le Grand qui connoissoit son mérite, témoignoit être très-aise qu'il traitât.

SEPTIEME FILS.

LE ſeptiéme des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul, nommé Louis, Secretaire du Roi, Controlleur Général des Reſtes, & ſeigneur de Pontchevron, Montaudon, & Châteaugaillard, étoit le ſeul de tant de freres qui n'avoit pas l'eſprit fort élevé. C'étoit ſeulement un garçon de fort bon ſens, très-officieux & très-bon ami, & qui avoit tant de probité, qu'il n'a jamais profité que de ſes taxations dans le maniement durant pluſieurs années des grandes ſommes employées pour les Ponts & Chauſſées de France, qui eſt la plus belle Commiſſion que l'on ait vûë de cette nature. Sur quoi je penſe devoir rapporter une particularité qui en eſt la preuve. Lorſqu'en l'année 1625. on fit une Chambre de Juſtice, on le taxa à quarante mille livres. J'en fus ſi touché, que j'écrivis à M. le cardinal de Richelieu la lettre dont voici la copie qui eſt imprimée dans un volume de mes Lettres, p. 62.

» Monſeigneur,

» Monſeigneur, vous avez ſçû par M. de Bouthillier ce que la crainte de vous importuner m'empêcha jeudy au ſoir de vous dire, & maintenant je prens la hardieſſe de vous renouveller ma très-humble ſupplication, afin qu'il vous plaiſe par votre autorité que mon oncle, en demeurant compris en la taxe de la Chambre de Juſtice, ne reçoive aucune injuſtice qui lui feroit plutôt choiſir une priſon, que de ſouffrir d'être traité de la ſorte, après avoir vêcu dans une telle probité, que ſi chacun lui reſſembloit, le nom de malverſation ſeroit encore inconnu dans les Finances. Il me ſemble, Monſeigneur, que l'on ſe devroit contenter de ce qu'au lieu de s'enrichir avec le Roi comme font tant d'autres, quatre de mes oncles ont perdu la vie & la plus grande partie de leur bien en le ſervant très-dignement, ſans vouloir encore faire payer au ſeul qui reſte de tant de freres une partie de ce qu'on offre pour une abolition à laquelle il renonce. J'avouë, Mon-

» ſeigneur, que je ne ſerois pas aſſez ſage,
» pour ſupporter avec patience un traitement
» ſi injuſte en une choſe qui feroit bréche
» à l'honneur du nom que je porte, & que
» j'oſe dire être en quelque eſtime parmi
» ceux qui eſtiment la vertu. Ce qui vous
» oblige, Monſeigneur, à vous en rendre
» protecteur, & moi à tenir cette faveur pour
» la plus grande de celle qui me font être,
» &c. Dès le lendemain, Son Eminence m'envoya un brevet de décharge de cette ſomme. Il fut le ſeul qne l'on accorda.

M. ARNAULD MESTRE DE CAMP Général des Carabins de France, Meſtre de Camp du regiment de Champagne, & Gouverneur du Fort-Louis.

LE huitiéme & dernier des fils de M. de la Mothe-Arnauld, nommé Pierre, Meſtre de Camp Général des Carabins de France, Meſtre de Camp du regiment de Champagne, & Gouverneur du Fort-Louis, a été ſi connu

connu de tout le monde, que je rapporterai seulement de lui quelques particularités qui le feront encore mieux connoître.

Je crois pouvoir dire avec vérité, qu'il ne s'est vû de long-temps un homme né avec une plus grande inclination, ou une plus forte application, & une plus extraordinaire pénetration pour les choses de la guerre. Il en avoit tellement étudié toutes les parties; étoit si instruit depuis les moindres jusqu'aux plus grandes de toutes les fonctions qui en dépendent; & avoit inventé tant de nouveaux ordres également utiles & faciles à executer, qu'il n'y avoit rien dont toutes ces choses jointes ensembles à une activité infatigable, & une ambition démesurée ne le rendissent capable.

Lorsqu'en l'année 1611. on crut que Geneve alloit être assiégée, & que l'on y couroit de toutes parts, la Ville ayant partagé en trois les grandes fortifications qu'elle entreprit pour sa défense, en donna un tiers à ce brave M. de Bethune, Mestre de Camp d'un regiment entretenu en Hollande, dont

la

la réputation & le mérite étoient si grands; un autre à M. Arnauld ; & j'ai oublié le nom du troisiéme.

Ce siége ne s'étant point fait, & n'y ayant point alors de guerre ailleurs, M. Arnauld l'alla chercher en Livonie, où Gustave le Grand, roi de Suede, eut pour lui une estime si particuliére, que s'il eût voulu renoncer pour jamais à la France pour s'établir dans le Nord, il auroit pû y faire une très-grande fortune.

Après son retour en France, M. le marquis d'Effiat, depuis maréchal de France, & lui firent ensemble l'une des troupes de ce célebre Carousel fait dans la Place Royale en 1612. ensuite des mariages résolus entre la France & l'Espagne, & passérent pour deux des plus adroits de ceux qui coururent la bague donnée par la reine Marie de Médicis & que M. le marquis de Roüillac gagna après l'avoir disputée contre M. le duc de la Valette: ce que M. d'Espernon ne lui pardonna jamais.

Monsieur

Monsieur Arnauld fut ensuite pourvu de la Charge de Mestre de Camp general des Carabins de France qu'avoit M. d'Entragues de Gyé ; & les Guerres Civiles étant venuës, le maréchal d'Ancre (qui durant le voyage du feu Roy pour son mariage en 1615. & 1616. eut le commandement des troupes laissées aux environs de Paris, après que M. le maréchal de Bois-Dauphin s'en fut éloigné avec l'armée du Roy pour suivre celle des Princes) l'ayant vû agir dans toutes les occasions qui s'en présentérent, & particuliérement en celles des siéges de Clermont & de Soissons, conçut tant d'estime pour lui, qu'il lui avoit promis le commandement de six mille Liegeois, que l'on sçait qu'il faisoit encore lever lorsqu'il fut tué en 1617.

Le feu Roy ayant après la mort du maréchal d'Ancre reçu en ses bonnes graces les Princes qui se trouvoient enfermés dans Soissons, la guerre cessa. Mais elle recommença en 1620. car la Reine sa mere, qui depuis l'accommodement fait avec elle à Angoulême où

M.

M. d'Espernon l'avoit conduite après l'avoir enlevée de Blois, s'étoit retirée à Angers, dont le gouvernement lui avoit été donné par ce Traité, avec celui de quelques autres places de l'Anjou, elle forma l'un des plus grands partis qui se soit vû de notre tems : M. le duc du Maine, qui étoit l'un de tant de Princes & de Grands qui y entrérent, ayant seul assemblé en Guyenne, dont il étoit Gouverneur, une armée de dix-neuf mille hommes, avec lesquels il seroit venu assez à temps pour empêcher la défaite du Pont de Cé, s'il ne se fût point amusé à pousser M. le maréchal de Themines, qu'il haïssoit.

Dans une telle surprise le Roi, par le Conseil de feu M. le Prince, qui depuis sa sortie du bois de Vincennes le 20. Octobre 1619. ne s'est jamais détaché des interêts de Sa Majesté, alla en Normandie, où M. de Longueville paroissoit être tout puissant. Sa Majesté assiégea & prit au mois de Juillet le château de Caën. M. Arnauld y reçut une grande blessûre qui l'empêcha de se trouver au combat du Pont de

Cé,

té, où sa compagnie se signala, & prit M. le comte de S. Aignan. Cette compagnie étoit si belle, composée de soldats si choisis, & qui faisoient si admirablement l'exercice par une nouvelle maniére que Monsieur Arnauld avoit inventée, que le feu Roy au retour de Bearn, vers la fin de la même année 1620. voulut que M. Arnauld, qui après être guéri de sa blessûre, s'étoit rendu auprès de Sa Majesté, lui fît faire l'exercice en sa présence. Il le fit auprès de Roquefort dans les landes de Bourdeaux, & il ne se peut rien ajoûter à la satisfaction que Sa Majesté & toute la Cour en témoignérent, & que je puis assurer comme l'ayant vû.

En l'année 1622. le Roi étant à Saintes, il agréa que M. Arnauld traitât avec M. le comte de Monrevert de la charge de Mestre de Camp du regiment de Champagne, dont plusieurs autres desiroient extrêmement de traiter; & ce Regiment étoit alors dans l'armée avec laquelle M. le comte de Soissons assiégeoit la Rochelle.

Il arriva durant ce siége qu'un vaisseau s'é-

choïia de l'autre côté du canal. Monsieur Arnauld supplia Monsieur le Comte de lui permettre de l'aller brûler. Mais les Officiers de l'artillerie prétendirent que cela regardoit leur charge. Ils en reçurent l'ordre, & le feu d'artifice qu'ils portérent n'ayant pas bien réüssi, leur dessein manqua. Un autre vaisseau s'échoüa aussi, & M. Arnauld supplia encore M. le Comte de lui permettre de l'aller brûler, & de lui en laisser la conduite. L'ayant obtenu, il prit quatre cens hommes de son régiment, traversa le canal dans la vase en basse marée, au même ordre que s'il eût été sur la terre ferme, & après avoir fait mettre le feu à la paillasse de son lit qu'il avoit fait apporter, il la fit jetter dans le vaisseau, & dessus cette paille, lorsqu'elle fût toute enflammée, des feux d'artifice. Ainsi le vaisseau brûla entiérement à la vüë des Rochelois. Et comme M. Arnauld ne pouvoit plus s'en revenir par où il étoit allé, à cause du retour de la Marée, il revint par terre, tambour battant, & se rendit dans le camp, après avoir fait le tour de la ville dans un tel ordre que les

Rochelois

Rochelois n'oſérent ſortir pour l'attaquer.

Il prit un ſi grand ſoin de maintenir ſon régiment en bon état, & de le tenir fort, que lorſque la paix avec les Huguenots ſe fit à Montpellier ſur la fin de la même année 1622. les autres régimens de cette armée étant foibles, il ſe trouva encore de dix-ſept cens hommes effectifs. Ce qui obligea M. le Comte en ſe retirant de devant la Rochelle de le laiſſer dans le Fort-Loüis, qui n'étoit que commencé, & preſque tracé.

Rien ne paroiſſoit plus difficile que de continuer ce travail à l'entrée de l'hyver, & de l'achever enſuite, malgré les Rochelois qui conſideroient ce Fort avec raiſon, comme une citadelle qui, bien qu'éloignée, leur devoit être très-redoutable. Mais l'invincible conſtance de M. Arnauld, & la grande dépenſe qu'il fit en ſon particulier, outre l'argent du Roy, pour venir à bout de cette entrepriſe, ſurmontérent tous les obſtacles qui s'y oppoſoient. Il n'y avoit point de libéralités qu'il ne fit aux ſoldats, ni d'adreſſes dont il ne ſe ſervît pour les animer

mer à ce travail, dont ils étoient d'abord
tiérement découragés.

Entre plusieurs particularités que j'ai
tendu rapporter sur ce sujet à des officier
son régiment, & dont M. du Plessis-Besar
pourroit encore rendre témoignage, en
une qui me paroît assez remarquable.

Comme c'étoit des soldats qu'il emplc
à cet ouvrage, tant pour les maintenir da
travail, que pour leur en faire gagner l'arg
& à cause aussi qu'il auroit été assez dif
d'avoir assez de païsans dans un païs si o
sé à ce dessein, ayant vû un valet de char
d'un des capitaines, qui étoit un garçon
fait & de bonne volonté, qui s'étoit
porter la hote comme les soldats, quoiqu
connût, il lui demanda qui il étoit. Ayar
pondu qu'il étoit le valet de chambre d'u
capitaine, il lui donna des coups de ca
en lui disant : « Quoi, vous êtes un val
» chambre, & vous êtes assez hardi qu
» faire le métier des soldats, c'est-à-dire
» lui des Princes, puisque les soldats ne

rien que les Princes tiennent à honte de faire. „ Cette action fit un tel bruit dans le égiment, & les soldats en furent si touchés, u'il n'est pas croyable avec quelle ardeur elle it cause qu'ils continuérent à travailler. M. rnauld fit donner secrétement quelques pisoles à ce valet de chambre, dont il étoit en n cœur fort satisfait : mais il sçavoit qu'il n'y rien que l'on ne doive faire pour augmenter cœur des soldats, afin d'en pouvoir attendre s services extraordinaires.

Lorsque ce fort commençoit à être en bon at, M. Arnauld eut besoin de pieux pour le rtifier encore davantage, & il en fit venir atre mille & quantité de bois. Les Rocheis arrêterent les barques qui les apportoient, il ne l'eut pas plutôt sçû, qu'il détacha de n Regiment plusieurs petits corps qui print jusques dans leurs portes un grand nome de prisonniers, & continua à leur faire une rude guerre, qu'ils députérent en diligence rs le Roi pour le supplier de la faire cesser. . d'Herbaut Secretaire d'Etat, qui avoit la ochelle en son Département, me montra l'o-

riginal de la lettre qu'ils écrivoient à Sa Majesté, qui portoit ces propres mots : » Que » M. Arnauld leur avoit fait plus de mal en » trois jours, qu'ils n'en avoient souffert en » tout le siége. Ainsi après avoir payé si chérement la joye qu'ils avoient eu d'avoir pris ces pieux & ce bois, ils se trouvérent heureux de les lui rendre avec de grandes excuses.

Comme on ne pouvoit être plus instruit qu'il l'étoit des ordres & de la discipline des Romains, & qu'il s'étoit mis dans l'esprit de les observer à quelque prix que ce fût, il n'y eut rien qu'il ne fit à ce sujet. Mais pour adoucir par sa liberalité le travail des soldats, il ne se lassoit point de donner à ceux qui réüssissoient le mieux dans tant de nouveaux éxercices qu'il leur faisoit faire. Et M. de Châtelliers-Barlot Mestre de Camp m'a dit autrefois qu'il lui avoit vû dans un seul jour d'exercice faire porter un sac de trois cens écus qu'il fit distribuer tout entier. Mais ce n'étoit pas seulement par de l'argent qu'il gratifioit les soldats qui faisoient le mieux, c'étoit aussi par des presens de choses propres aux gens de

guerre, comme des collets de bufle, des baudriers, des épées & autres choſes ſemblables.

Il ne ſe contentoit pas de l'exercice ordinaire, il le leur faiſoit faire ſouvent en portant outre leurs armes & du pain d'amunition pour pluſieurs jours une hote ſur leur dos, dans laquelle étoient un pic & une pelle pour ſe retrancher, & chacun ſçavoit tellement ſon rang, & qui étoient ceux qui les commandoient par files & par demifiles, & qui les précédoient & les ſuivoient, que leur faiſant quelquefois jetter leurs armes pêle-mêle, comme il arriveroit dans une déroute, ils reprenoient preſque en un moment leur ordre & leur place.

Il leur faiſoit même faire ſans parler, & par de ſimples ſignes tous les exercices. Tellement que M. de Guiſe pere de M. de Guiſe le dernier mort, qui commandoit alors une armée navale étant venu voir le Fort-Louis, & M. Arnauld étant allé audevant de lui avec une grande partie de ſon regiment, ce Prince fut ſurpris de ce qu'un des ſiens lui ayant dit de ſe retourner, lorſqu'il parloit à M. Arnauld,

il vit ce regiment faire l'exercice, sans que personne parlât.

Le feu Roi, que chacun sçait avoir été l'un des Princes du monde le plus sçavant dans les ordres de la guerre, avoit une telle estime pour ceux que M. Arnauld inventoit continuellement, qu'il commanda à M. de Pontis, le plus ancien Officier d'armée qui soit aujourd'hui en France, qui est encore vivant, & qui me l'a dit, d'aller au Fort-Louis sous prétexte d'être bien aise d'y passer quelque temps, mais en effet pour remarquer très-exactement jusqu'aux moindres de tous les ordres qui s'y pratiquoient, & de le lui rapporter. M. de Pontis y demeura six mois, & au bout de ce temps alla retrouver le Roi, qui s'enferma avec lui pour voir le mémoire qu'il en avoit fait, témoigna d'en être extrêmement satisfait, le prit, & lui défendit d'en garder copie.

M. Arnauld ne se contenta pas d'avoir trouvé tant de nouveaux ordres, il crut que l'on pouvoit faire des armes pour l'infanterie beaucoup plus commodes que celles dont on se servoit, & m'en envoya les modeles pour les

faire voir au Roi, & s'il l'agréoit, le supplier d'en faire faire en Hollande du fonds des deniers revenants bon du régiment. Je portai ces modeles au Roi dans son cabinet des armes, & Sa Majesté en fut si satisfaite, que non-seulement elle lui accorda ce qu'il desiroit, mais voulut que le régiment des Gardes en eût de semblables ; & toute l'infanterie de France n'en a point aujourd'hui d'autres. Ensuite de cet agrément du Roi M. Arnauld envoya en Hollande M. du Plessis-Besançon, l'un des officiers de son régiment, pour y faire faire ces nouvelles armes.

Comme il n'y avoit point de soin que M. Arnauld ne prît pour faire valoir auprès du Roi les services des officiers de son régiment, il ne pouvoit souffrir les passevolans, parce que nul gain illégitime n'est plus préjudiciable au service. Deux des moyens dont il se servit pour l'empêcher, furent d'obtenir de Sa Majesté que les deniers revenants bon seroient employés à des usages avantageux pour le régiment, & d'ordonner qu'en faisant la montre, il y auroit de grands intervalles entre les compagnies afin

 que

que les ſoldats ne puſſent paſſer des unes dans les autres, ſans qu'il fût facile de s'en appercevoir. M. de la Condamine, l'un des capitaines de ſon régiment contrevenant à cet ordre, il l'en reprit, & refuſant d'obéir mit l'épée à la main contre lui. Leurs deux compagnies les piques baiſſées alloient en venir aux mains ſi les autres officiers du régiment ne l'euſſent empêché. M. Arnauld écrivit au Roi & au duc d'Eſpernon, & m'envoya un courier au ſiége de Montpellier, où Sa Majeſté étoit attachée. Je preſentai les deux lettres, & M. d'Eſpernon, près duquel j'étois très-bien alors, comme la ſuite le fera voir, en parla à Sa Majeſté en la maniére que je pouvois le ſouhaiter. Ainſi elle caſſa M. de la Condamine; & un ſi grand exemple fit l'effet que l'on peut imaginer. M. de la Condamine reconnut ſa faute, & ne pouvant avoir recours qu'à M. Arnauld pour éviter la perte de ſa charge, il le pria & le fit prier par tous les autres capitaines de vouloir s'employer pour procurer ſon rétabliſſement. M. Arnauld m'en écrivit avec de grandes conjurations de faire tout ce que je pourrois pour tâcher d'ob-

tenir cette grace. Je commençay par en parler à M. d'Espernon. Il me dit que c'étoit demander l'une des choses du monde la plus difficile, que de rétablir ainsi un capitaine après l'avoir cassé : mais qu'il feroit pour l'amour de moi ce qu'il ne feroit pour nul autre. Et le Roi étant allé ce jour-là à Aigues-Mortes, il lui en parla durant son dîner, & j'entendis qu'à la fin de son discours, il dit à Sa Majesté en élevant un peu sa voix : » Mais on ne peut, Sire, „ rien refuser à M. d'Andilly. « Sa Majesté eut la bonté de me dire ensuite qu'elle accordoit cette grace à mon oncle. Ainsi je renvoyai le courier avec l'ordre pour le rétablissement de M. de la Condamine. Et il n'est pas croyable quelle autorité acquit à M. Arnauld dans son régiment ce crédit qu'il avoit eu d'obtenir presque en même-temps deux graces si différentes.

A quoi je dois ajoûter une chose qui fit aussi une merveilleuse impression dans les esprits de tout le regiment, qui fut qu'incontinent après cette désobéissance de M. de la Condamine, & lorsque le premier courier qu'il m'avoit en-

voyé n'étoit pas encore de retour, les Rochelois ayant fait une ſortie, M. Arnauld commanda pour aller à eux, qu'on lui fît venir la compagnie de la Condamine: ſur quoi étant preſſé de prendre plûtôt la ſienne que non pas celle-là qui avoit eu la hardieſſe de baiſſer les piques contre lui, il répondit, qu'il la vouloit & non pas la ſienne, & en allant aux ennemis: » Pourquoi penſez-vous, lui » dit-il, que je vous ai choiſi ſur tout mon » régiment dans cette occaſion, c'eſt pour » vous donner moyen de me tuer dans le » combat, ſi vous en avez tant d'envie, ſans » que l'on puiſſe attribuer ma mort qu'aux » ennemis; au lieu que ſi vous l'euſſiez fait » dans votre révolte, vous vous ſériez cou- » verts d'infamie par le crime le plus honteux » que des ſoldats puiſſent commettre; car peut- » il y en avoir un plus grand, que de tour- » ner les armes contre celui à qui l'on doit » une entiére obéïſſance? « A ces mots toute cette compagnie mit le ventre à terre, lui demanda pardon de ſa faute; & nulle autre n'a depuis témoigné plus d'affection pour lui.

Une

Jne si exacte discipline, & tant de nou-
ux ordres inventés par M. Arnauld atti-
nt de tous côtés au Fort-Louis de jeunes
ntilshommes pour y apprendre leur métier;
plusieurs Officiers qui y alloient même par
iosité ne pouvoient assez admirer qu'il n'y
presque point de soldats qui ne fussent ca-
les de commander; tant cette continuelle
exacte discipline les instruisoit, & l'on pou-
t dire avec vérité qu'entre une Légion Ro-
ine & ce Régiment, il n'y avoit autre diffé-
ce que le nombre d'hommes. Ainsi quoi-
il eût été l'un des meilleurs du Royaume,
l'a vû depuis se signaler en toutes rencon-
dans la suite de nos longues guerres.
Chacun sçait ce que disoit M. le connêta-
de Lesdiguieres qu'il falloit que la Ro-
lle prît le Fort-Louis, ou que le Fort-Louis
: la Rochelle. Et comme M. Arnauld avoit
tinuellement cette pensée dans l'esprit, il
na enfin le dessein de l'une des plus belles
eprises que l'on se sçauroit imaginer.
Le port de la Rochelle étoit fermé par deux
rs, l'une nommée la tour de la Chaîne, &
l'autre

l'autre la tour de S. Nicolas. Il y avoit un ba
tion qui portoit le même nom, sur lequ
étoient quinze canons. Lorsque la mer se ret
roit, on pouvoit aller dans la vase jusqu'au pie
de cette tour de S. Nicolas dont les fenêtre
basses étoient grillées de barreaux de fer. M
Arnauld trouva le moyen de gagner celui qu
y commandoit, convint avec lui d'une somm
dont il commença par lui donner une parti
du sien, envoya des sergens de son régimen
à qui il se fioit le plus reconnoître toutes cho
ses; & la maniére d'éxécuter l'entreprise étoi
que ce Commandant limeroit les barreaux d
cette fenêtre basse, & qu'à jour nommé, aprè
que des sergens & des soldats choisis au nom
bre de trente ou quarante auroient en basse ma
rée été introduits dans cette tour, M. Arnaulc
ne laissant dans le Fort que ce qui seroit né
cessaire pour sa garde, suivroit avec le rest
de son régiment, se rendroit par cette tou
maître du bastion, s'y retrancheroit, tourne
roit contre la Ville la bouche de ses quinze ca
nons, & avec le secours qui lui viendroit aussi
tôt de toutes parts, comme je le dirai dans l
suite

ſuite, obligeroit les Rochelois de ſe rendre la corde au col, parce qu'étant ainſi maître de ce baſtion il ſeroit déja en effet dans la Ville. La choſe ainſi projettée & diſpoſée, M. Arnauld en donna l'avis à M. de Puiſieux ſecretaire d'Etat, qui étoit alors en plus grand crédit que nul autre auprès du Roi, & Sa Majeſté connoiſſant l'importance de ce ſervice, fit promettre par lui à M. Arnauld s'il réüſſiſſoit de le faire maréchal de France, & de lui donner avec le gouvernement de la Rochelle, celui des iſles d'Oleron & de Ré. En même-tems elle envoya des ordres ſecrets aux Gouverneurs des Provinces voiſines de s'aſſûrer du plus grand nombre de nobleſſe qu'ils pourroient, pour l'amener en perſonne à M. Arnauld ſur le moindre avis qu'ils recevroient de lui: & M. le maréchal de Schomberg le pere qui étoit alors retiré dans ſon gouvernement d'Angoulême me dit depuis, que ſuivant cet ordre il avoit huit cens gentilshommes tout prêts à mener à M. Arnauld.

Une ſi grande entrepriſe & qui auroit épargné à la France tant de ſang & tant de dépenſe,

étant ſur le point de s'éxécuter, M. d
Vieuville trouva moyen de gagner l'eſprit
Roi, fit éloigner M. de Puiſieux & M. le cl
celier de Sillery ſon pere, & ne ſe mit gu
en peine de faire réüſſir un deſſein auqu
n'avoit point eu de part. Ainſi l'affaire fut
née, & la douleur qu'en eut M. Arnauld é
telle qu'on peut ſe l'imaginer le pénétra ſ
vement, que joignant à cela les fatigues
croyables qu'il avoit ſouffertes dans le
dont l'air étoit extrêmement mauvais, & c
avoit paſſé deux Etés ſur un roc très-brûl
& deux Hyvers ſur le bord de la mer, ſans
tre logement que des hutes faites de plancl
& ſans qu'il ſe ſoit paſſé une ſeule nuit c
n'ait fait pluſieurs rondes, il tomba malad
mourut le 14. Septembre 1624. Il eſt ent
dans la grande égliſe de Fontenay-le-Co
en Poitou.

Je ne ferai point ici ſon éloge, puiſqu
peu que j'ai dit de lui ſuffit pour faire con
tre combien grande étoit ſa capacité, parti
liérement dans les choſes de la guerre. M
comme je n'écris ceci que pour ma famille

ne craindrai point de rapporter sur ce sujet une chose assez remarquable.

M. de Comminges-Guitaut, pere de M. de Comminges d'aujourd'hui, mort capitaine du regiment des Gardes d'une blessure qu'il reçut en Piémont, & auparavant capitaine au régiment de Champagne, qui étoit l'un des hommes du monde le mieux fait, très-brave, & qui avoit beaucoup d'esprit, me dit un jour ces propres paroles en parlant de M. Arnauld : » Quel homme c'étoit que M. votre oncle ! » il ne se pouvoit rien ajoûter à la civilité » avec laquelle il vivoit avec tout ce que nous » étions d'Officiers de son régiment, ni à sa » gravité quand il la gardoit quelquefois. Il me » souvient qu'un jour qu'il étoit assis, & que » nous étions près de cinquante Officiers de- » bout devant lui, il nous dit sur un sujet qui » vint à propos, & nous le dit avec la même » audace qu'auroit fait César : Je veux bien » que vous sçachiez tous que si j'avois une » armée de vingt mille hommes bien payés, & » vingt canons, & que Dieu ne s'opposât point » à mes desseins, il n'y auroit rien sous le Ciel

» qui

„ qui me fût impossible “. Et M. de Comminges après m'avoir dit cela, ajoûta ces mots : *Et il disoit vrai.*

Comme il mourut en 1624. & que M. le cardinal de Richelieu entra en cette même année dans la place de premier Ministre, je puis hardiment assûrer, connoissant aussi particuliérement Son Eminence que je l'ai connuë, qu'il n'y avoit point de fortune à laquelle mon oncle n'eût pû prétendre sous son administration, parce qu'il ne lui manquoit aucune des qualités qui le lui pouvoient rendre agréable & considérable. Il ne faut point de meilleure preuve de l'élevation où il auroit pû arriver, que de voir quelle a été la fortune de M. de Toyras pour s'être trouvé revêtu de sa dépoüille, puisque sans faire tort à sa mémoire, on peut dire hardiment que quelque mérite qu'il eût, il y avoit une grande différence entre l'esprit & la capacité de l'un & de l'autre, & que le gouvernement du Fort-Louis dont M. Arnauld avoit fait une partie à ses dépens, la charge de Mestre de Camp du régiment de Champagne que le Roi donna à M.

de

le Thoiras ſans qu'il lui en coutât rien, & la force & l'admirable diſcipline de ce régiment lui acquirent la conſidération qui l'éleva à la charge de maréchal de France. Je parlerai dans la ſuite de ce que je pris la liberté de dire au feu Roi ſur ce ſujet. Et pour finir ce qui regarde ce dernier de mes oncles, de la vie & de la mort duquel j'ai dit le plus briévement que j'ai pû ce que je viens de rapporter, le P. Joſeph Capucin, qui a été en ſi grand crédit, & qui ſçavoit auſſi-bien que nul autre quel étoit ſon mérite, & juſqu'où il le pouvoit porter, fit pour lui cette Epitaphe.

Spargite humum gladiis, deducite turribus arma,
O ſocii, Arnaldus fieri ſibi talia mandat;
Et tumulum facite, & tumulo ſuperaddite carmen.
Ille Arnaldus ego Romæ qui caſtra ſevera
Invictæ erexi tumulo, tumuloque recondo.
Me Romana fides, victâ morte, intulit aſtris.
Magnus dùm vixi, moriens Rupella triumphus
Eſt mihi; & ipſa meo ſeu vivat funere gaudens.

Après avoir parlé des huit fils de M. de la Mothe-Arnauld mon ayeul, il faut parler des enfans des quatre d'entr'eux qui ont été mariés.

M.

M. DE LA MOTHE-ARNAULD qui étoit l'aîné ne laiſſa qu'une fille.

Mon pere qui étoit le ſecond laiſſa en mourant dix enfans reſtans de vingt que Dieu lui avoit donnés, dont mon frere le Docteur eſt le dernier, & moi le premier.

Entre ces dix qui le ſurvéquirent, il y avoit ſix filles, qui ont été toutes Religieuſes à Port-Royal. Car ma ſœur le Maiſtre qui étoit l'aînée, & mere de M. le Maiſtre, & de M. de Sacy, dont le mérite eſt trop connu & la réputation trop grande pour avoir beſoin que j'en parle ici très-particuliérement, prit l'habit dans cette ſainte Maiſon auſſi-tôt qu'elle fut veuve; & ma mere qui avoit vécu toute ſa vie dans une très-grande pieté ayant fait la même choſe avant elle, & mes ſix filles ayant auſſi été Religieuſes dans ce même Monaſtere, elle eut cette conſolation ſi rare, qu'elle eſt peut-être ſans exemple, de mourir au milieu de douze de ſes filles ou petites-filles toutes Religieuſes comme elle.

Quant aux quatre fils que mon pere laiſſa, dont, comme je l'ai dit, j'étois l'aîné, il ſeroit inutile de m'étendre beaucoup ſur le ſujet du ſecond

l qui est Evêque d'Angers, & de par-
troisiéme, qui est docteur de Sorbon-
arce qu'ils sont assez connus par eux
s. Ainsi je rapporterai seulement quel-
hose de M. d'Angers avant qu'il fût
ie.

rès avoir dit que le quatriéme qui étoit
nant de la mestre de camp des Cara-
très-bien-fait, & qui avoit beaucoup
it & de cœur, fut tué auprès de Ver-
dans un combat, où le desir de ven-
mort coûta cher aux ennemis, tant il
aimé de ceux qui le connoissoient; &
fils aîné fut un de ceux qui s'acquitta
eux de ce devoir.



L'EVÊQUE D'ANGERS, frere de M. d'Andilly.

viens donc maintenant à M. d'Angers.
omme il avoit déja fait plusieurs grandes
s publiques dans le Parlement, lorsque
pere mourut; tous les Princes & les

Grands dont mon pere étoit chef du con
lui envoyérent des brevets des mêmes p
ſions qu'ils donnoient à mon pere. Mais pa
qu'il étoit réſolu d'embraſſer la profeſſ
Eccleſiaſtique, je les leur rapportai tous.
fit enſuite un long voyage à Rome, par l'
caſion que je vais dire.

Monſieur le cardinal Bentivoglio
m'honoroit d'une affection très-particulié
étant ſur le point de partir, après avoir r
le chapeau dans ſa Nonciature de France, j
lai pour prendre congé de lui, & il me v
en l'eſprit d'y mener mon frere, dans la p
ſée que s'il lui venoit envie de faire quelc
jour le voyage d'Italie, il lui ſeroit avan
geux d'être connu d'un cardinal d'une ſi gra
de naiſſance, & d'un tel mérite. Son Eminen
ne l'eut pas plûtôt vû, qu'elle nous tém
gna deſirer de l'amener avec elle; l'aſſûra qu'
le ne mettroit point de différence entre lui
ſes neveux qui l'accompagnoient à ſon retou
& s'étant fait apporter le plan de ſon palai
lui dit avec cette civilité, que je n'ai jamais
plus grande en un autre, ni qui ſentît pl

ſç

son grand Seigneur, de choisir dans ce palais tel appartement qu'il voudroit. Cette proposition nous surprit, parce que mon frere ne pensoit alors à rien moins qu'à faire ce voyage. Mais S. E. nous pressa de telle sorte, qu'il nous fut impossible de nous défendre d'accepter cette faveur. Ainsi mon frere partit avec elle. Et ce grand Cardinal fit bien voir, qu'il n'y avoit point de différence entre les effets & les promesses; car mon frere ayant demeuré cinq ans à Rome dans son palais, il le traita toûjours comme s'il eût eu l'honneur d'être son neveu. Après le retour de mon frere en France, il ne s'est passé aucun ordinaire qu'il ne lui ait écrit ; & depuis sa mort M. l'abbé Bentivoglio l'un de ses neveux, que je crois être encore vivant, me parlant de l'affection qu'il avoit pour lui, me dit ces propres paroles : « Si mon oncle eût été Pape, » comme chacun sçait qu'il l'auroit pû être, » nous nous serions trouvés obligés de faire » la cour à Monsieur votre frere, parce qu'il » l'aimoit de telle sorte, qu'il auroit pû passer pour le Cardinal neveu. »

Durant ce séjour de mon frere à l
une chose le fit extrêmement connoît
fut que s'y étant rencontré dans le te
cette grande guerre contre les Hugu
durant toute laquelle j'étois à la Cou
l'armée auprès de M. de Schomberg
manquois point de lui écrire au vrai t
qui s'y passoit. Ainsi comme il étoit bea
mieux averti du particulier que M. l'Am
deur, & que l'on ne fut jamais plus cu
Rome de nouvelles, que dans cette gue
regardoit la Religion, le Pape & les Car
avoient impatience de voir mes lettres
ne mettois point d'autres affaires, afin q
pût montrer, mais lui écrivois à part su
tres sujets.

Pendant ce même séjour à Rome, le R
donna pour lui lors du siége de Mont
l'abbaye de S. Nicolas d'Angers, v
par le décès de M. l'abbé Ruccelay;
Majesté vouloit lui donner aussi la
d'auditeur de Rote, qui l'auroit app
ment porté au Cardinalat, mais il ne
résoudre d'abandonner pour jamais so

& ses proches, pour qui, étant comme il est du meilleur naturel du monde, il a une tendresse extraordinaire.

Depuis son retour en France on lui donna, sans qu'il y pensât, une Chanoinie à Toul, & ensuite un Archidiaconé dans la même Eglise. Il y fut résider durant quelque temps, & acquit une telle estime & une telle affection de tout ce chapitre, que le Doyen étant mort en son absence, il fut d'une commune voix élu doyen; & quelques années après l'Evêque qui étoit le frere de M. le comte de Marcheville, étant mort en 1637. ce même chapitre qui prétendoit avoir droit de nommer un Evêque, l'élut tout aussi-tôt tout d'une voix pour remplir cette dignité : & dans le même tems le Roy lui donna ce même Evêché. Mais sur les contestations arrivées entre le Pape & Sa Majesté, touchant le droit d'y pourvoir, il ne voulut point en prendre le nom, ni aucune part en cette affaire.

En 1644. on voulut lui donner la charge de visiteur général en Catalogne, dont l'autorité est fort grande, mais il ne l'accepta

mée du Roy commandée par M. le maréchal de la Meilleraye & M. le comte du Plessis-Prâlin, depuis maréchal de France, arriveroit à Portolongone, il demeura toûjours durant le siége auprès de M. le grand Duc, & ménagea si bien son esprit, qu'il ne servit pas peu à la prise de cette importante place.

Il eut une fort grande part à ce qui se fit pour tâcher à profiter pour le service du Roy, de ce célebre soulévement de Naples, dont les députés du peuple s'adressoient à lui, n'y ayant point encore à Rome d'Ambassadeur de France. Et peut-être que si les ordres du Roy lui eussent été rendus, par lesquels il lui mandoit de passer à Naples auprès de M. le duc de Guise, qui y etoit alors le chef de cette République naissante, il auroit pû par ses conseils, & par la créance que ce Prince avoit en lui, détourner le malheur qui lui arriva quelque temps après, & qui fit perdre à la France l'avantage que ce lui auroit été de faire perdre ce Royaume à l'Espagne. Le Roy agréa tellement ses services, qu'il ne se peut rien ajoûter à la satisfaction

que

que Sa Majeſté lui en témoigna par les lettres dont il lui plut de l'honorer.

Après que le Roy fut ſorti de Paris dans cette journée trop remarquable du 6. Janvier 1649. M. l'abbé de S. Nicolas vint me trouver à Port-Royal des Champs, où durant qu'il attendoit une occaſion pour ſe retirer à Angers, M. de Rueil Evêque d'Angers, étant mort, le Roy lui fit l'honneur de lui envoyer de Saint Germain le brevet de nomination à cet Evêché. Et c'eſt ici, comme je l'ai dit, que je crois devoir ceſſer de parler de ce qui le regarde, la maniere dont Dieu lui fait la grace de ſe conduire dans cette charge, dont le poids eſt ſi terrible pour ceux qui en connoiſſent les obligations, étant ſçûë de tout le monde.

M. Arnauld l'Intendant laiſſa deux fils & trois filles, qui furent toutes mariées. L'aînée à M. de Pray (François Mariet, écuyer, ſeigneur de Pray en Vendômois) tué à Philiſbourg. La troiſiéme à M. d'Heucour, Gentilhomme des plus qualifiés en Picardie : Et la ſeconde à M. le marquis de Feuquieres,

Gouverneur

Gouverneur des ville & citadelle de Verdun, & Lieutenant général dans les évêchez de Metz, Toul, & Verdun, sur le sujet duquel il seroit inutile de m'étendre beaucoup, puisque l'on sçait assez quels ont été son mérite, ses grands emplois, & ses signalés services, & qu'il a laissé des fils dignes de lui, qui peuvent rendre l'honneur qui est dû à sa mémoire. J'en dirai seulement quelques particularités dans la suite, parce que je ne sçaurois ne point rapporter dans ces Mémoires, des choses qui m'y engageront nécessairement. Et je me contenterai de dire ici, qu'il témoigna tant de cœur & tant de conduite dans la bataille de Thionville, qu'il assiégeoit avec l'armée du Roy, dont il étoit général, que sans une terreur panique qui prit à la plûpart de ses troupes, il l'auroit sans doute gagnée, & que quelque abandonné qu'il fût, il opiniâtra tellement le combat, qu'il ne cessa que lorsqu'il fut pris, après avoir eu le bras cassé de deux coups de mousquet. Mon fils aîné qui ne l'abandonna jamais dans cette malheureuse journée, lui porta assez long-temps son bras cassé, jusqu'à ce

ce que son Chirurgien étant arrivé, il lui quitta la place ; & rien ne l'empêcha d'être pris avec lui, que le commandement qu'il lui fit d'aller voir en quel état étoit son pont de bateaux, que les ennemis avoient attaqué de l'autre côté de la riviére : pendant l'execution duquel ordre M. de Feuquieres fut pris. Le feu Roy fut si satisfait de lui, que ne se contentant pas de donner pour sa rançon trente mille Richdales, & la liberté à M. le baron d'Eghenfort prisonnier de guerre au Bois de Vincennes, & l'un des meilleurs chefs qu'eût l'Empereur, il avoit résolu de l'honorer en même temps du commandement d'une autre armée, de la charge de marechal de France, & de celle de Gouverneur de Monsieur le Dauphin ; mais lorsqu'il étoit près de sortir de prison, & que le baron d'Eghenfort étoit déja sorti du Bois de Vincennes, & logé chez-moi, il mourut de ses blessûres qui se rouvrirent, & l'on a cru qu'il avoit été empoisonné dans une truite qu'on lui servit.

Des deux fils que M. Arnauld l'Intendant laissa, le plus jeune qui étoit un garçon très-bienfait & très-courageux, & qui promettoit beaucoup

beaucoup, étant allé ſervir en Hollande, & s'étant jetté dans Berghopſom, aſſiégé par les Eſpagnols, il y fut tué, & extrêmement regretté.

M. ARNAULD MESTRE DE camp général des carabins de France, Lieutenant général des armées du Roy, & Gouverneur du château de Dijon, de Saint Jean de Laune, & de Verdun ſur-Saône.

QUANT à l'aîné qui étoit meſtre de camp général des Carabins de France, maréchal de camp, & depuis Lieutenant général des armées du Roy, il s'eſt trouvé à tant de ſiéges, de batailles & de combats, & a donné dans toutes ces occaſions tant de preuves de ſon courage & de ſa grande capacité dans la guerre, qu'il faudroit écrire une partie de l'Hiſtoire de ces derniers tems, pour parler de tous les ſervices qu'il a rendus. Il ſuffit, pour être perſuadé de ſon mérite, de ſçavoir l'eſtime particuliére qu'avoit de lui M. le Prince ſous lequel il a ſi long-temps ſervi

en

en Allemagne, en Flandre, & en Catalogne. C'est pourquoi je me contenterai de couvrir de confusion les auteurs de cette calomnie, par laquelle on a voulu ternir sa réputation, en l'accusant très-faussement de n'avoir pas bien défendu Philisbourg, dont il étoit Gouverneur. Personne n'en peut parler avec plus de certitude que moi, puisqu'étant alors Intendant de l'armée du Roy en Allemagne, qui n'en étoit éloignée que de vingt heures de chemin, & ayant vû de mes propres yeux l'état où étoit cette place, nul autre ne sçait mieux la vérité de tout ce qui s'est passé sur ce sujet. Elle est très-particuliérement contenuë dans une Relation imprimée, dont j'ai divers exemplaires, que l'on pourra voir. J'en rapporterai ici en abregé les principales choses.

Les Suédois s'étant rendus maîtres de Philisbourg au commencement de 1634. & l'électeur de Treves à qui cette place appartenoit, ayant fait de grandes instances au Roy pour la retirer d'entre leurs mains, M. de Feuquieres alors ambassadeur extraordinaire pour

Sa

Sa Majesté en Allemagne, en fit le traité, dont l'une des conditions fut que sa garnison seroit composée de dix compagnies de cent hommes chacune, six de François, & quatre d'Allemans, toutes commandées par le Gouverneur que le Roy y mettroit.

Le Roy ayant donné ensuite ce gouvernement à M. Arnauld, il en prit possession au mois d'octobre de la même année 1634. & je puis dire, comme l'ayant vû, qu'il ne se peut rien ajoûter à la diligence dont il usa pour la munir de toutes choses, & à l'ordre qu'il apporta pour regler tellement les gardes & tout ce qui regardoit la conservation de la place, qu'il ne pouvoit être surpris. La peste se mit aussi-tôt si violente dans cette garnison, qu'il mouroit dix ou douze soldats par jour, en sorte que de mille hommes dont elle étoit composée, il n'en restoit que quatre cens lorsque la place fut prise, sur quoi tout ce que M. Arnauld put faire fut d'envoyer de tous côtés aux recruës qu'il falloit faire jusques en Bourgogne, d'où l'on ne put amener en cinq semaines que soixante hommes, parce qu'outre les

les grandes lévées qui s'étoient faites, la peste & les soldats qui quittoient avoient décrié la garnison.

A ces ravages que faisoit la maladie, s'ajoûta l'incommodité des glaces qui commencérent cette année dès le 5. Novembre, & continuérent tout l'hyver à être si extraordinaires que le Rhin gela trois fois, ce qui ne s'étoit jamais vû.

M. Arnauld se voyant en même-temps environné de troupes Imperiales, & que l'armée du Roy commandée par les maréchaux de la Force & de Brezé, s'étoit éloignée de Philisbourg de vingt heures de chemin, pour aller dans le Darmstat afin de pouvoir subsister, il envoya y demander du secours. Mais quelques instances que je fisse sur cela à M. de la Force, il envoya si tard cinq compagnies tirées des régimens de Bellenave & de Rebez, qu'elles n'arrivérent qu'après la ruine de la place.

Pour faire connoître de quelle conséquence sont les glaces à Philisbourg, il est nécessaire d'en décrire la situation. C'est une place

de

de sept grands bastions royaux, fort bas
revêtus, & dont le talus est si grand à
de la terre sablonneuse, que l'on y monte
ment par tout, comme je l'ai vû. Il n'y avoit
du tout de fraizes, ni aucunes palissades
quelques méchans pieux de sapin, & il avo
impossible d'y en faire, pour les raisons
tenuës en la relation dans laquelle il es
pondu très-particuliérement & selon la v
à toutes les objections que l'on pourroi
re. Le fossé est plein d'eau jusqu'au re
chaussée; & comme il n'y avoit ni con
carpe, ni dehors, qu'une petite demilune
vant l'une des portes, c'étoit en ce seul
que consistoit toute la force de la place;
les glaces l'avoient rendu alors aussi mau
qu'il est bon quand il ne gele pas. Ainsi to
que M. Arnauld pouvoit faire, & qu'il fai
étoit de fortifier ses gardes autant que la
blesse de la garnison le permettoit, & de
perpétuellement couper les glaces des f
de vingt-cinq pieds de large, ce qui étoit
travail excessif, parce que le fossé ayant 2
toises de tour, il en falloit couper, co

ni a fait tous les jours plus de dix mille toises.

La gelée augmentant toûjours, le général Galus commanda le baron de Fernamond, sergent major de bataille de l'armée Imperiale, & le colonel Bamberg, qui avoit été vingt-quatre ans gouverneur de Philisbourg, avec six mille homme choisis sur toutes ces troupes. Après avoir marché une nuit & un jour, ils arrivérent la nuit du 23. au 24. janvier 1635. à un quart de lieuë de la place où ils firent alte; & à la faveur de la nuit qui étoit fort obscure, le colonel Bamberg s'avança pour remarquer les postes gardés par les Allemans, ce qui lui étoit facile à cause de la différence du langage des sentinelles qui arrêtoient les rondes. Les ennemis partagérent ensuite leurs troupes, en autant de corps qu'il y avoit de bastions, & avec quantité de ponts de trente-cinq à quarante pieds de long, faits avec des échelles & des ais attachés ensemble, qu'ils avoient apportés sur des chariots, & qu'ils posérent sur la glace coupée, ils attaquérent tous les bastions à la fois, & principalement

les deux qui se trouvérent cette nuit-là gardés par les Allemans ; ce qui ne se pouvoit éviter, parce que, comme il a été dit, il n'y avoit point de dehors pour empêcher de venir sur le fossé. Toutefois l'allarme ayant été donnée par les gardes avancées aussi-tôt que les ennemis parurent, toute la garnison fut incontinent sous les armes, & chacun se rendant à son poste, le combat commença en même-temps de tous côtés. M. Arnauld qui s'étoit toûjours douté de l'infidélité de ces Allemans, envoya à l'instant M. de Pray son beau-frere & son lieutenant au gouvernement, à l'un des deux bastions qu'ils gardoient, & ils le tuerént aussi-tôt qu'il approcha. Lui cependant s'en allant à l'autre bastion, trouva les ennemis qui montoient déja à l'aide de ces Allemans de sa garnison, qui tuérent aussi M. d'Idoines l'un de ses parens, sur quoi les ayant chargés, les uns & les autres se jettérent en bas. Ainsi il demeura maître du bastion, y laissa ce qu'il put de soldats commandés par un Sergent de sa compagnie, tous les autres Officiers de sa garnison étant occupés ailleurs,

&

lla donner ordre aux autres postes,
rançois avoient déja repoussé les en-
Mais enfin après plus de trois heures
oat, environ mille d'entr'eux étant
sur le bastion où M. de Pray avoit été
n'y ayant pas dans la place de quoi
ı gros de 30. hommes pour les en
il se séparérent en deux bataillons,
le tour du rempart à droite & à gau-
ûrés de la foiblesse de la garnison, ce
ına moyen au reste des ennemis de
en même-temps sur tous les autres
; où les François se défendoient cou-
nent avec ce peu d'hommes, n'ayant
quoi border le parapet de quinze pieds
ıze pieds, bien loin d'avoir quelque
e réserve, sans quoi il est impossible
ndre une place, principalement celles
:.

ennemis maîtres du rempart, marché-
ıssi-tôt vers la place d'armes pour em-
le ralliement, ce qui ne leur fut pas
, parce que les François se voyant at-
de tous côtés, & la plûpart ayant été

tués ou blessés sur le rempart, le reste fut contraint de se retirer dans le palais de l'Electeur de Treves, où, bien que ce soit une maison hors de toute défense, M. Arnauld refusa par trois fois de se rendre à discrétion, quoiqu'il ne pût plus du tout tenir, & qu'il fût blessé de deux mousquetades. Mais enfin se voyant sur le point d'être forcé, & le feu étant déja à la porte du Palais, il accepta l'offre que les ennemis lui firent & à ceux qui étoient avec lui, de les renvoyer à l'armée du Roy avec leurs armes.

Cette parole quoique donnée par les principaux Chefs de l'entreprise, ne fut pas tenuë par le général Galus. Il soutint que la place de Philisbourg n'étoit pas un lieu capable d'y faire aucun traité, & envoya M. Arnauld prisonnier à Esslinghen, avec ce qui restoit des Officiers François de la garnison, & quelques cent cinquante soldats, dont la plus grande partie moururent de leurs blessures.

Environ trois mois aprés, bien que M. Arnauld fût assez étroitement gardé, il se sauva de prison, revint en France, & aussi-tôt qu'il

fut

arrivé à Paris, il supplia le Roy de lui faire
nner des Commissaires, & de lui permettre
entrer dans la Bastille pour se justifier & ré-
ndre sur sa tête de son action. Sa Majesté
lui ayant accordé, il n'y demeura que peu
jours, & ces Ministres ayant été pleine-
ent informés de ce qui s'étoit passé, il en
rtit après avoir fait voir qu'il n'avoit man-
ié à rien de tout ce qu'on pouvoit attendre
un homme de cœur & d'un très-homme de
en. Il rentra aussi-tôt dans l'emploi, &
'ayant jamais discontinué jusqu'à sa mort, il
rvit depuis presque toûjours sous M. le Prin-
e dans les charges de Maréchal de Camp, &
e Lieutenant Général,

Voilà au vrai de quelle sorte s'est passée
affaire de Philisbourg, & je n'ai pû m'em-
êcher de la rapporter si particuliérement, par
indignation que j'ai de sçavoir que tant de
ens qui étoient à la Cour & dans Paris bien
leur aise, pendant que M. Arnauld au mi-
eu de la peste ne dormoit ni jour ni nuit
our veiller à la sûreté de la place, & avoit
it tout ce qui se peut au monde de plus
ourageux pour la défendre, le blâmoient

 aussi

aussi hardiment que s'il eût été comme eut bien endormi dans son lit. A quoi je crois devoir ajoûter, que je sçus aussi-tôt après d'un tambour sorti de la place, qu'il renversa d'un coup d'épée & fit tomber en bas du fossé le premier des Allemans qui vouloit monter sur le bastion où il étoit au commencement de l'attaque. Ce qui n'étoit pas être trop endormi.

Mais pour faire connoître que rien n'étoit plus facile, que d'emporter Philisbourg avec six mille hommes choisis en l'état où j'ai fait voir qu'il étoit alors, en voici ce me semble une bonne preuve. C'est que la nouvelle de la prise ayant été apportée à nôtre armée, dans le Darmstat, & quelques-uns s'en étonnant, j'entendis moi-même M. le duc de Veymar s'en moquer, en disant, que rien n'étoit plus facile durant les glaces. Et lorsque nous eûmes repassé le Rhein à Manheim avec l'armée du Roi, Son Altesse étant demeurée derriére, & une grande gelée étant revenuë, dans la créance qu'il eut qu'elle continuëroit, il eut dessein d'aller reprendre Philisbourg, & ne mettoit point

point en doute du tout de l'emporter. Mais la gelée cessa tout d'un coup, & rompit cette entreprise si digne de ce grand Prince, & qui auroit couvert de confusion ceux qui se mêlent de juger de si loin des choses de la guerre.

N'ayant rien dit sur ce sujet qui ne soit très-véritable, je pense avoir pleinement fait connoître la fausseté de ce qu'on n'a pû que par ignorance, par envie, ou par malice dire au désavantage de M. Arnauld touchant Philisbourg. Mais pour faire voir par quelqu'une de ses actions dans la guerre, que son courage, sa conduite, & son ordre, le rendoient digne des plus grands emplois, je crois devoir rapporter de quelle sorte il agit dans la prise d'Ager en Catalogne durant la campagne de 1647. qu'il y servit sous M. le Prince. Son Altesse ayant jugé important de reprendre cette place que les ennemis avoient prise avant, avec une armée de six mille hommes, & après une assez long siége, elle envoya M. Arnauld l'assiéger avec douze cens hommes seulement, mais avec assûrance de le fortifier de beaucoup plus de troupes, & d'y aller même en personne.

 s'il

s'il étoit besoin, plûtôt que de manquer c
entreprise. M. Arnauld pressa de telle sort
place, & fit mettre si promptement en batt
rie deux canons que l'on trouva moyen d
conduire à travers les montagnes, qu'ils firen
breche, mais une breche peu raisonnable. E
comme il avoit disposé toutes choses pour
l'exécution du dessein qu'il avoit formé de surprendre les ennemis, & qu'il n'avoit communiqué à personne, il tint Conseil de guerre seulement pour la forme; & sans faire sommer les assiégés, ni battre la moindre chamade, il fit aussi-tôt donner l'assaut, & emporta ainsi la place. Ce qui auroit été impossible s'ils eussent été préparés à le soutenir; puisque même dans une telle surprise ils firent toute la résistance que l'on pouvoit attendre de gens de cœur. Dès le commencement de l'assaut, les Dames qui s'étoient retirées de la campagne dans cette place, & toutes les autres principales femmes de la Ville s'étoient jettées & enfermées dans la grande Eglise. M. Arnauld en ayant fait ouvrir les portes après la prise de la place, le Curé revêtu de son étole, &

& tenant le S. Sacrement entre ses mains, se presenta suivi des autres Ecclésiastiques, & toutes ces femmes étoient à genoux derriére eux en l'état que l'on peut s'imaginer. M. Arnauld les assûra tous qu'ils n'auroient point de mal, leur ordonna de ne bouger de-là jusqu'à ce qu'il les en allât tirer, fit refermer les portes de l'Eglise, & mit devant un corps de garde. Il fit ensuite publier un ban, par lequel il permettoit aux soldats de piller durant trois heures, avec défense sur peine de la vie de faire aucune violence à personne. Ces trois heures étant passées, il fit sortir tous ces soldats hors de la ville avec leur butin, à la réserve de ce qui étoit nécessaire pour la garde de la place, alla retirer de l'Eglise toutes ces femmes, les renvoya dans leurs maisons, & fit ouvrir toutes les boutiques. Sur la premiére nouvelle qu'eut M. le Prince que la place avoit été emportée d'assaut, il vint à l'heure même, trouva les soldats hors des portes qui partageoient leur butin avec grande joye, & étant entré dans la ville, vit les Dames aux fenêtres qui crioient : Vive Son

Altesse,

Alteſſe, & toutes les boutiques ouvertes comme en pleine paix, & comme s'il ne fût point arrivé de changement. Son Alteſſe n'en fut pas moins ſatisfaite, que ſurpriſe. Et je n'ai pas, ce me ſemble, eu tort de dire qu'une action de tant de courage, de conduite, & d'ordre tout enſemble, ne peut partir que d'un homme dont le mérite n'eſt pas ordinaire.

M. ARNAULD D'ANDILLY.

APRE'S avoir parlé de mon ayeul paternel, de mon pere, de mes ſept oncles paternels, de leurs enfans, & de mes freres, il faut donc maintenant parler de moi, puiſque l'on m'y contraint.

Il ne ſe peut rien ajoûter aux ſoins que mon pere, qui étoit comme je ne ſçaurois me laſſer de le dire le meilleur pere du monde, prit de mon éducation. Il ne voulut pas me mettre au Collége, parce qu'il ſçavoit trop combien l'on

y apprend

y apprend de choſes que l'on ſeroit heureux de n'avoir point ſçuës. Mais il me choiſit pour précepteur M. Lambin, fils de celui dont le nom eſt ſi célebre parmi les ſçavans, & qui ne cédoit point à ſon pere dans la connoiſſance des belles lettres particuliérement dans la pureté des langues Greque & Latine. Il n'y eut point d'exercices que mon pere ne me fit auſſi apprendre par les plus excellens Maîtres

Celui de mes Oncles dont j'ai parlé qui mourut à vingt-ſept ans, lorſqu'il étoit ſur le point d'entrer dans la charge de Secretaire d'Etat, avoit une telle paſſion pour moi, qu'il diſoit ne ſe vouloir point marier, parce qu'il me conſidéroit comme ſon fils, & qu'il n'en deſiroit point d'autre. Ainſi je ne faiſois qu'entrer dans ma troiſiéme année qu'il vouloit m'avoir auprès de lui : mais mon pere ne ſe pouvant reſoudre à conſentir que je le quittaſſe ſi-tôt, ils me partagérent entr'eux. Je paſſois toute la matinée à étudier, & à faire mes exercices, à onze heures je montois à cheval, & allois chez mon oncle. Il m'entretenoit de mille belles

choſes

choses devant & après le diner, & lorsqu'il sortoit pour aller trouver M. de Sully, il me laissoit dans son cabinet pour y voir les papiers de diverses affaires qui me pouvoient former l'esprit, & lui en rendre compte quand il revenoit. Le soir, il me faisoit accompagner par ses gens, & remener chez mon pere, ce qui continua jusqu'à sa mort arrivée, comme je l'ai dit, en 1602.

Un peu après, & dans cette même année, M. de Sully alla Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, je partis pour faire ce voyage, mais je demeurai à Montreüil malade à la mort de la petite vérole, & l'extréme bonté de mon pere me sauva, après Dieu, la vie. Car dans le moment qu'il en reçut la nouvelle par un courier exprès, il me vint trouver avec un excellent Medecin & Chirurgien, & fit en carosse avec des chevaux qu'il relaioit par tout où il en pouvoit trouver, autant de diligence que la poste.

En l'année 1604. mon oncle l'Intendant qui ne m'aimoit pas moins que cet autre oncle que j'avois perdu, desira si fort de m'avoir auprès

près de lui, que mon pere ne pût le lui refuser, & en 1605. le Roi Henry le Grand l'ayant, comme je l'ai dit, fait Intendant des Finances, j'exerçai dès ce jour-là sa premiére commission, quoique je n'eusse que seize ans.

Après la mort du Roi Henry le Grand en 1610. M. de Sully étant sorti des Finances en 1611. on établit des Directeurs des Finances pour faire la charge de Surintendant dont M. Arnauld l'Intendant fut l'un de ceux qui travailloit le plus. La reine mere Marie de Medicis alors regente alloit d'ordinaire au Conseil des Finances, & quand le feu Roi commença à croître, il y alloit aussi. Comme mon oncle étoit extrêmement considéré de la Reine & des Ministres à cause de son extrême capacité, j'avois l'avantage que nul autre à l'âge que j'avois alors n'a jamais eu d'entrer dans ce Conseil, & d'y demeurer tant qu'il duroit derriére les chaises du Roi & de la Reine à voir opiner, ce qui ne me donnoit pas une petite connoissance des affaires.

Pour me former davantage l'esprit, mon oncle ne se contentoit pas de me faire faire des extraits

extraits de quelques-unes des affaires le
importantes dont il étoit chargé : mais
les faisoit rapporter devant les plus a
de Mrs du Conseil, avec lesquels il étoit
missaire pour ces mêmes affaires, & l
portoit lui-même ensuite dans le Cons
mes extraits.

En 1613. mon pere desira de me m
quoique je n'eusse que vingt-quatre a
comme les hommes donnent beaucoup
pérance, & que l'on me voyoit en é
pouvoir prétendre à une assez grande
ne, je puis dire sans vanité, que j'ai
des partis riches, parce que ce n'étoit
bien que je considérois principalement
M. de la Boderie n'ayant qu'une fille u
mon pere & mon oncle l'Intendant m
posérent d'y songer, & il me fut bien
de le desirer, puisqu'il n'y avoit rier
cette alliance, tant du côté de Monsie
de Madame de la Boderie, & de Mad
selle leur fille, qui ne dût me la faire s
ter. Car M. de la Boderie étoit un h
d'un mérite si extraordinaire, que l'on

voyoit point en France ſi capable que lui de remplir dignement la place de M. de Villeroy, s'il fût venu à manquer. Il avoit paſſé toute ſa vie à la Cour & dans les négociations étrangéres; ſes derniérs emplois avoient été l'Ambaſſade de Flandres, & les Ambaſſades ordinaires & extraordinaires d'Angleterre, & il n'y avoit pas ſeulement réüſſi avec une entiére ſatisfaction du roy Henry le Grand, mais auſſi avec celle des Princes près de qui il étoit envoyé, comme on le pourra voir par les particularités que je vais dire.

Après que le Roy d'Angleterre Jacques, lorſque M. de la Boderie revint de ſa premiére Ambaſſade auprès de lui, lui eut envoyé le preſent ordinaire, il lui envoya auſſi un baſſin & un vaſe d'or, & lui manda que le Roy d'Angleterre avoit envoyé à l'Ambaſſadeur de France un preſent ſemblable à celui qu'il avoit accoutumé de faire aux autres Ambaſſadeurs; mais que Jacques Stuart envoyoit à Antoine de la Boderie ſon bon ami cet autre preſent, pour marque de ſon affection.

Que ſi ce que je viens de dire témoigne

aſſez

assez l'estime que ce Prince avoit pour lui;
en voici une autre preuve beaucoup plus grande, comme aussi de la créance qu'il avoit acquise dans l'esprit de Milord Cecil, grand trésorier d'Angleterre, son principal Ministre. Car lorsque M. de la Boderie fut revenu en 1610. de son ambassade, le Roy Henry le Grand qui se préparoit à cette grande guerre que l'on sçait qu'il vouloit faire, lui dit ensuite de tous les témoignages de satisfaction de ses services qu'il pouvoit désirer, qu'il falloit qu'il retournât Ambassadeur Extraordinaire pour une très-grande affaire, qui étoit d'employer tout le crédit qu'il s'étoit acquis dans son ambassade, pour porter le Roy d'Angleterre à faire avec lui une ligue offensive & deffensive; ce qu'il n'ignoroit pas être très-difficile d'obtenir d'un Prince aussi pacifique qu'il étoit. M. de la Boderie partit, & dans la surprise que le Roy d'Angleterre & le milord Cecil eurent de le voir retourner si promptement, lui ayant demandé ce qui le ramenoit si vîte : & le leur ayant dit, ils en furent encore plus surpris. Le milord Cecil

lui

lui dit ensuite, qu'il falloit mettre papiers sur table. Et pourra-t'on croire que sa maniére d'agir si prudente, si habile, & si sincére tout ensemble, & qui étoit si agréable à ce Prince & à ce Ministre, fît qu'un traité si important & si difficile, fut conclu en trois jours? M. de la Boderie dépêcha aussi-tôt au Roy pour lui porter cette bonne nouvelle, dont il est facile de juger qu'elle auroit été la satisfaction qu'il auroit euë. Mais le courier trouva ce grand Prince mort, & la France accablée de douleur de l'une des plus grandes pertes qu'elle ait jamais faites.

Quant à Madame de la Boderie, fille de M. le Prevost, seigneur de Grandville, contrôleur général des finances, & d'une tante de M. le Chancelier de Sillery, qui portoit comme lui le nom de Brûlart: c'étoit une femme de si grand esprit, & de si grande vertu, que son mérite lui avoit acquis en Flandre & en Angleterre, dans l'esprit de l'Infante & de la Reine une estime toute particuliére. Sa Majesté Britannique, lorsqu'elle

prit congé d'elle, lui dit, entr'autres témoignages de ſa bienveillance: *Que quand il ne lui reſteroit que le fil de perles qu'elle portoit, elle le partageroit avec elle.* Et cette Princeſſe lui a écrit pluſieurs fois depuis ſon retour en France. M. de la Boderie m'a ſouvent dit, qu'il n'eſt pas croyable combien les habitudes qu'elle avoit auprès de ces Princeſſes, lui ſervoient dans ces ambaſſades.

Pour le regard de Mademoiſelle de la Boderie, qui n'avoit alors que quatorze ans, je me contenterai de dire qu'elle avoit toutes les qualités qui peuvent rendre aimable & eſtimable une perſonne de cette âge.

Il n'y a donc pas ſujet de s'étonner que je deſiraſſe beaucoup ce mariage; mais les mêmes raiſons qui m'y portoient, faiſoient que les plus riches de Paris, & hors de Paris, des perſonnes de fort grande qualité y penſoient auſſi. Et comme ni mon pere ni moi n'auroient voulu pour rien du monde prendre le hazard d'un refus, nous ne pouvions nous réſoudre à en faire la propoſition. Mais

Monſieur

Monſieur de la Boderie y donna bien-tôt ſujet; car me voyant tous les jours dans le Conſeil, il jetta les yeux ſur moi pour exécuter le deſſein qu'il avoit toûjours eu de choiſir un gendre tel qu'il le deſiroit, diſant, qu'il aimoit beaucoup mieux que Dieu ne lui eût donné qu'une fille, qu'un fils; parce que s'il n'avoit eu qu'un fils, il lui auroit fallu le garder tel qu'il ſeroit; au lieu qu'il choiſiroit pour ſa fille un gendre ſelon ſon cœur. Ainſi il me dit au Louvre dans le Conſeil: « Je m'en vais à Pomponne pour » quelques jours, je vous prie de m'y ve- » nir voir, & de vous aſſûrer que perſonne » n'y ſera ſi bien venu. » Ces paroles d'un homme ſi ſage me faiſant connoître ce qu'il avoit dans l'eſprit, je fus à Pomponne, & il ne ſe contenta pas de me recevoir auſſi-bien que M^{de}. de la Boderie avec des témoignages d'affection tout extraordinaires; mais il me dit qu'il vouloit aller à Andilly, & y mener ſa fille. On peut juger qu'elle fut ma réponſe à une çivilité ſi obligeante. Peu de

jours après, je l'accompagnai à Andilly, & Madame & Mademoiselle de la Boderie que j'eus le loisir d'entretenir ce jour-là à mon aise, étant en carosse auprès d'elle. Mon pere & ma mere les reçurent de la maniére que l'on peut s'imaginer. Jamais visite ne se passa avec plus de témoignages d'estime & d'affection de part & d'autre.

Comme Madame de Mareüil mere de M. le marquis de Fontenay qui étoit ma parente, ne me faisoit pas moins l'honneur de m'aimer que si j'eusse eu celui d'être son propre fils, & me donnoit toûjours en écrivant, cette qualité, nous n'avions pû, mon pere & moi, ne lui point dire la pensée que nous avions pour ce mariage, & elle l'avoit extrêmement approuvé. Ainsi je lui rendis compte de tout ce qui s'étoit passé: & alors ni elle ni mon pere, ni mon oncle l'Intendant, ne doutérent plus qu'il ne fallût faire la demande. Elle voulut s'en charger, & l'ayant faite, M. de la Boderie lui répondit avec cette grace & cette civilité, que je n'ai jamais vû plus grande en

nul

nul autre : Qu'elle pouvoit juger du plaisir qu'elle lui faisoit de lui demander sa fille pour moi, puisqu'il étoit prêt de me demander pour sa fille.

Ainsi le mariage étant résolu, & les articles dressés, la difficulté ne fut pas à en demeurer d'accord, mais a déclarer ce que chacun desiroit, & sur cette contestation ils furent signés en blanc de part & d'autre, dont je crois qu'il ne s'est guéres vû d'exemples, & ils ne furent remplis que lorsqu'il fallut dresser le contrat, par lequel mon pere me donna la terre d'Andilly, & celles de Pomponne & de la Briotte furent assûrées à Mademoiselle de la Boderie.

Peut-on s'étonner que Dieu ait donné sa bénédiction à un mariage fait de la sorte ? & me blâmera-t-on d'avoir rapporté si au long des particularités qui peuvent faire connoître à mes enfans la différence qui se rencontre entre cette source de leur naissance, & ces mariages ordinaires, dont il n'est pas étrange que la plûpart ayent des suites si malheureuses, puisqu'ils n'ont pour principe que des in-

térêts de fortune ; que l'on n'y considére ni la race, ni la vertu, ni le mérite ; & qu'au lieu de ne penser qu'à trouver son bonheur dans une union si sainte, qu'elle represente celle de Jesus-Christ avec l'Eglise, on n'y cherche que du bien.

Nulles paroles ne peuvent exprimer la douceur dans laquelle j'ai vêcu avec M. de la Boderie. Jamais pere n'aima plus un fils : jamais fils n'honora plus un pere. Et ne s'étant jamais vû trois hommes vivre dans une plus étroite amitié que lui, mon pere & mon oncle l'Intendant vivoient ensemble. Nul plaisir ne peut être plus grand, que celui que j'avois de voir ces trois personnes d'une capacité toute extraordinaire, agiter dans leurs entretiens les plus grandes affaires avec une pénétration d'esprit, & une force de jugement qui auroit donné de l'étonnement aux plus habiles.

Comme ce Mémoire n'est fait que pour mes enfans, je ne craindrai point d'y mettre une particularité qui n'est pas, ce me semble, une petite preuve de la maniére dont il

a plû

a plû à Dieu de m'unir avec M. de la Boderie. Ayant été marié, comme je l'ai dit en 1613. le Roi fit l'année ſuivante le voyage de Bretagne, où le Conſeil des Finances ſuivit Sa Majeſté, & M. de la Boderie demeura dans le Conſeil reſté à Paris. Quoique je n'euſſe jamais alors fait de Vers, mon affection pour Monſieur de la Boderie me mit dans l'eſprit d'écrire ſa Vie en Vers. J'en fis en caroſſe huit cens en huit jours que je lui envoyai de Nantes, & dans le temps qu'il les reçut, il faiſoit de ſon côté & moi du mien, ſans que nous ſçûſſions rien du deſſein l'un de l'autre, ſa Vie en Vers pour me l'envoyer. J'ai encore écrit de ſa main, ce qu'il en avoit fait, & qui montre juſqu'à quel point il auroit excellé dans la poëſie s'il eût continué à s'y exercer, comme il avoit commencé en ſa jeuneſſe, en même-temps que le cardinal du Perron ſon intime ami. Il témoigna une grande joye de ce qu'ayant diſcontinué pendant tant d'années de faire des vers, & moi n'en ayant encore jamais fait, nous nous étions rencontré dans une même penſée.

Mon bonheur de paſſer une vie ſi agréable avec un homme d'un tel mérite, & d'une ſi rare bonté, ne dura guéres. Il mourut entre mes bras ſur la fin de l'année 1615. n'étant âgé que de ſoixante ans. Et l'on peut juger combien une telle perte me fut ſenſible.

Le Roy étoit en ce même temps dans le voyage pour ſon mariage, dont il ne revint à Paris que le 16. may 1616. Et lorſqu'il en étoit parti le 17. Août 1615. pour le commencer, le trouble étoit ſi grand dans l'Etat, qu'il y avoit tout à craindre, même pour Paris; parce que les troupes des Princes qui avoient formé un grand parti, s'aſſembloient déja aſſez proche de cette Capitale du Royaume; & néanmoins la reine mere Marie de Medicis ne put ſe réſoudre à différer ce voyage.

On ne peut témoigner plus d'eſtime & de confiance que Sa Majeſté fit connoître dans cette rencontre en avoir pour M. Arnauld l'Intendant, puiſque ce fut en effet ſur lui qu'elle ſe repoſa de la principale conduite des affaires dans Paris, & du ſoin de pourvoir à tant

de

e dépenses qui pressoient de tous côtés, & articuliérement pour l'armée du Roy, commandée par Monsieur le maréchal de Boisdauhin; elle lui laissa pour ce sujet la disposiion des treize cens mille livres qui restoient lans la Bastille des cinq millions que le roy Henry le Grand y avoit mis.

M. Arnauld étant donc demeuré avec ce pouvoir, il fit tout ce qu'il put pour faire que M. de Liancourt, gouverneur de Paris, & M. de Verdun Premier President du Parlement, vêcussent en bonne intelligence; & cela lui réüssit durant quelques jours: mais ils se rebroüillérent aussiôt; & ainsi nul d'eux ne pouvant aller chez 'autre, ni demeurer d'accord du rang de eurs signatures, il fallut faire toutes les expéditions doubles, & il les signoit avec eux. eu M. le cardinal de Retz, qui n'étoit alors u'évêque de Paris, étoit de ce petit conseil, omme aussi M. Molé Procureur Général, & epuis Garde des Sceaux, & M. le President e Chavry Intendant des finances en fut aussi urant quelques jours, après lesquels il alla au oyage.

Je

Je faiſois en leur preſence ſur le bout de la table toutes ces lettres & ces expéditions, dont le nombre étoit preſque incroyable; parce qu'une partie des Villes d'alentour de Paris étant menacées, & dépourvûës de toutes les choſes néceſſaires pour leur défenſe; & l'armée des Princes étant venuë juſqu'à Dammartin, on avoit recours de toutes parts à ce petit Conſeil, qui étoit auſſi obligé de pourvoir en même-temps à pluſieurs choſes néceſſaires pour l'armée du Roy.

La reine Mere ayant été informée de la maniére dont j'avois ſervi, me fit l'honneur de m'envoyer, lorſqu'elle étoit encore dans ſon voyage, un brevet de la premiére penſion que j'aye euë du Roy. Je lui en rendis mes très-humbles remerciemens à Eſtampes, où je fus avec mon oncle l'Intendant la trouver à ſon retour.

Il ne ſe peut rien ajoûter à la ſatisfaction qu'elle témoigna avoir de ces ſervices, non plus qu'à la bonté avec laquelle elle reçût mes remerciemens.

J'avois alors un ſi grand accès auprès du feu Roi, que dès long-tems avant Sa Majeſté me chargeoit de ſolliciter les expéditions des gratifications qu'elle deſiroit pour les perſonnes qu'elle affectionnoit : & comme mon oncle l'Intendant étoit extrêmement prévoyant, & qu'il jugeoit que l'inclination qu'il témoignoit pour Meſſieurs de Luynes, les pourroit porter un jour à une grande faveur, il m'avoit conſeillé de faire amitié avec eux, & je n'y avois pas eu grande peine, parce qu'ils furent bien-aiſes d'avoir quelqu'un qui les pût ſervir comme je faiſois de tout mon pouvoir. Ainſi j'étois en ce tems-là leur meilleur ami, & ce fut moi qui dans la ſuite leur donnai Monſieur Dageant qu'ils ne connoiſſoient point du tout, pour prendre ſoin de leurs affaires ; ce qui a fait toute ſa fortune, & dont il m'a été très-ingrat.

Quant à Meſſieurs de Luynes, je penſe devoir, avant que de paſſer outre, dire de quelle ſorte ils ont répondu à cette grande amitié qu'ils m'avoient promiſe. M. de Luynes depuis Connêtable qui étoit l'aîné, ne s'en ſouvint plus dès le moment qu'après la mort de M. le

maréchal d'Ancre, il se trouva élevé à une si grande faveur. M. de Cadenet, depuis duc de Chaulnes m'a toûjours payé de belles paroles; & M. de Brantes depuis duc de Luxembourg, qui avoit beaucoup de cœur, m'a aimé tendrement & constamment jusqu'à sa mort.

Sur la fin de 1616. mon oncle l'Intendant qui, comme je l'ai dit ailleurs, ne m'aimoit pas moins que si j'eusse été son propre fils, résolut de me donner sa charge d'Intendant des Finances, & m'en passa une démission pardevant Notaires, qu'il me mit entre les mains, voulant se réserver seulement une place au Conseil dans lequel sa grande capacité le rendoit si considérable, qu'une charge particuliére ne lui étoit point nécessaire pour y demeurer avec beaucoup d'honneur. Et la veille de sa mort dont je parlerai dans la suite, il me mena au sortir du Conseil sur le Quai du Louvre, où il me témoigna l'impatience qu'il avoit d'exécuter ce dessein, & de me voir dans l'exercice de sa charge.

Cependant le maréchal & la maréchale d'Ancre avoient si bien mis M. Barbin dans l'esprit de la reine Mere, que sur la fin de 1616. i

n'exerçoi

n'exerçoit pas ſeulement la charge de Surintendant des Finances ſous le nom de Contrôleur général, mais étoit plus puiſſant qne nul autre dans les affaires. Il n'avoit point d'acquis; mais c'étoit un homme d'un très-grand ſens & très-judicieux, qui avoit les mains très-nettes, & qui ne ſe prévenoit point: ce qui eſt une qualité ſi rare, que je l'ai remarquée en peu de perſonnes. Comme il étoit nouveau dans la conduite des finances, il ſupplia la reine Mere de commander à M. Arnauld l'Intendant de l'y aſſiſter, & tous deux enſemble me chargérent de travailler non ſeulement à l'Etat général des Finances pour 1617. mais auſſi à tous les Etats qui en dépendent, & que l'on nomme les Etats de l'Epargne, tels que ſont les Etats des maiſons Royales, des fermes, & généralement tous les autres; n'y ayant point d'article de l'état général des finances, qui ne ſoit la matiére d'un état particulier; ainſi le nombre en étant ſi grand, on étoit ſouvent fort avant dans l'année courante, avant que tous ces états de la même année fuſſent dreſſés. Mais lorſque j'eus

j'eus reçu cet ordre, je m'en allai chez M. de Beaumarchais, tresorier de l'épargne, qui entroit en charge en l'année suivante, & y travaillai de telle sorte avec lui & M. Barbin son premier commis, que le premier jour de Janvier 1617. je portai à M. Barbin tous ces états au net.

Au commencement de cette même année 1617. la reine Mere étant pressée par les Suisses de leur faire payer les sommes accoutumées sur ce qui leur étoit dû à cause de leurs services passés, & les finances étant alors très épuisées; pour y satisfaire, elle demanda à M. de Bassompierre colonel général des Suisses, & à M. Arnauld, ce que l'on pouvoit ménager sur cela, & leur dit qu'on lui avoit donné avis que l'on en pouvoit tirer quelques lumiéres par la vérification du compte de 1608. que M. Chomel, tresorier des ligues Suisses avoit à rendre. Ensuite de cet ordre, M. de Bassompierre & M. Arnauld l'Intendant, me dirent de travailler à la vérification de cet état, qui n'étoit pas une chose qu'ils pussent

faire,

faire, parce qu'il falloit trop de temps pour s'y employer avec exactitude, y ayant tel article qui obligeoit seul à voir six mille quittances, pour en pénétrer le fond. J'y travaillai, ensorte que je fis voir clairement le moyen d'épargner au Roi près de cent mille écus par an, sans donner aucun mécontentement aux Suisses. En quoi je puis protester avec vérité n'avoir eu dessein de nuire à personne, mais seulement d'agir selon ma conscience dans cette occasion, comme en toutes les autres. Cela m'attira néanmoins la haîne de M. de Castille, gendre de M. le President Jeannin, alors de retour de son ambassade de Suisse, en la présence duquel & de M. le Président Miron, nommé pour lui succeder à cette ambassade, cet état fut rapporté dans un Conseil tenu chez M. Barbin, & copié de mes Mémoires donnés à M. Miron, pour l'informer de la maniére dont on pourroit ménager l'argent du Roi.

Le 24. Avril 1617. Le Roi ayant fait tuer le maréchal d'Ancre, & envoyé ensuite la

reine

reine Mere à Blois, il rappella M. le chancelier de Sillery pour chef du Conſeil, rendit les Sceaux à M. du Vair, rappella auſſi M. de Villeroy, relegua en Avignon M. de Richelieu lors Evêque de Luçon, & ſecretaire d'Etat depuis Cardinal; & envoya M. Barbin priſonnier au Fort-l'Evêque, d'où il fut transféré à la Baſtille, & toute la faveur & le crédit paſſérent en un moment à M. de Luynes, qui avoit eu la principale part dans le deſſein de la mort du maréchal d'Ancre. Car M. de Vitry, qui fut enſuite maréchal de France n'y avoit eu que celle qu'il lui avoit donnée; & M. de Modene parent de M. de Luynes, M. Dageant, dont j'ai ci-devant parlé, & M. Tronçon, étoient ceux qui avoient principalement été informés du ſecret; mais nul autre pour ce qui étoit de mettre la main à la plume, n'y avoit tant travaillé que M. Dageant; & c'eſt ce qui fit ſa fortune, & lui donna tant de part dans les affaires, qu'il fut non-ſeulement miniſtre, ſans en porter le nom mais celui de tous qui agiſſoit davantage,

ſaver

faveur étant si grande, que les Ambassadeurs ne se contentoient pas de traiter avec lui, ils rendoient même des visites à sa femme, quoiqu'elle fût si peu habile, que l'Ambassadeur de Venise lui parlant un jour de la grandeur de la République, elle lui dit dans la créance que c'étoit une femme; *Qu'il faudroit en faire le mariage avec M. le Duc d'Orleans.*

Le 14. Octobre de la même année 1617. M. Arnauld l'Intendant étant mort subitement d'une veine qui se rompit; M. le chancelier de Sillery, M. de Villeroy, & M. le President Jeannin dirent au Roi, ce dernier portant la parole, qu'ils croyoient que Sa Majesté ne pouvoit mieux faire que de me donner la charge de mon oncle; & comme j'ai cette obligation à la mémoire du feu Roi qu'on ne lui a jamais rien proposé pour moi qu'il n'ait agréé. Sa Majesté n'eut point de peine à l'accorder, & M. de Luynes qui me témoignoit avant tant d'amitié eut honte de s'y opposer, quoique, comme je l'ai dit, il eut bientôt oublié toute celle qu'il m'avoit promise. Ainsi la chose

passa pour faite : mais elle ne tarda gué
être traversée d'un côté, auprès de M. de
ties par une infinité de personnes qui lui d
que ses intérêts ne s'accordoient pas à m
dans les Finances un homme aussi scrupu
que je l'étois ; & d'autre côté, par Monsieu
Madame de Castille auprès de M. le P
dent Jeannin par la raison que j'ai dite
quoi ils eurent de la peine ; parce que M
President Jeannin, qui étoit un homm
très-grand mérite, & si desintéressé qu'i
seulement jamais pensé à s'enrichir dan
Finances, aimoit les gens de bien, avoi
fort ami de M. de la Boderie à cause
correspondance qu'ils avoient eüe durant
grandes negociations pour le service du
& parce qu'il avoit été aussi fort ami de
oncle l'Intendant, & m'avoit toûjours té
gné beaucoup d'affection : mais enfin o
dit tant de choses contraires à la vérité
mon sujet, qu'il a paru depuis sa mort pa
mémoires imprimés qu'il s'étoit laissé pe
der que j'avois rendu de mauvais offices

près du feu Roi à M. de Castille pour avoir sa charge : ce qui est la plus grande fausseté du monde & la plus évidente ; puisque d'un côté, je puis protester devant Dieu de n'avoir de ma vie parlé de M. de Castille au feu Roi ; & que de l'autre, pouvant si justement prétendre à la charge de mon oncle, je n'avois nul besoin de penser à celle de M. de Castille, quand même je ne serois pas incapable, comme je suis, d'agir d'une maniére si basse. Je n'eus pas plûtôt vû ces mémoires que je m'en plaignis hautement. Messieurs ses petits-fils, fils de M. de Castille firent refaire cette feuille, & M. Jeannin, tresorier de l'Epargne que j'estime & honore sans l'avoir jamais vû, est extrêmement ami de mon fils de Pomponne, & parent de ma belle-fille.

M. de Luynes m'étant donc contraire, au lieu qu'il n'y avoit rien que je ne dusse attendre de lui, il me payoit toujours de belles paroles, & crut enfin avoir trouvé un moyen de ruiner mon affaire sans qu'il parût en être la cause. Ce fut que sur la fin de la même année

1617. le Roi allant tenir à Roüen une assemblée de notables dont l'ouverture se fit le 4. Decembre; dans laquelle l'ordre étoit que le Roi leur faisoit des propositions sur lesquelles ils lui donnoient leurs avis. Et la suppression de plusieurs charges étant l'une des propositions, il crut qu'il lui seroit facile par ce moyen de faire que l'assemblée demanderoit la suppression de la charge de mon oncle: mais la chose réüssit au contraire; car comme j'étois très-particuliérement connu de la plûpart de ces députés, & qu'ils avoient une très-grande estime pour la mémoire de feu mon oncle, & pour le mérite de mon pere, Monsieur le cardinal du Perron, President de l'assemblée, & quatre autres résolurent chacun en particulier, sans s'en être communiqué, de proposer dans l'assemblée de supplier le Roi de me donner cette charge, & de fonder leur demande sur ce que le rétablissement de l'ordre dans les Finances étant l'un des principaux fruits que l'on devoit espérer de l'assemblée, on feroit en vain des reglemens sur ce sujet, si l'on ne choisissoit des personnes d'une capacité & d'une probité éprouvée

éprouvée pour les faire observer, & qu'ainsi Sa Majesté ne pouvoit jetter les yeux sur nul autre, dont elle pût s'assûrer davantage que de moi, d'être bien servie dans un tel emploi. Ce que je viens de dire se devant exécuter l'aprèsdiner du même jour que mes ennemis en eurent avis, ils n'en prirent pas seulement l'allarme, mais la donnérent de telle sorte à M. de Luynes qu'il envoya à l'instant M. de Modene me conjurer avec toutes les instances imaginables de prier ceux qui devoient faire cette proposition de ne la point faire sur la parole qu'il me donnoit de me faire expédier dès le soir même un brevet d'assûrance de la charge, en quoi je rendrois un grand service à Sa Majesté, parce que l'ordre de l'assemblée étant seulement qu'elle répondoit aux propositions de Sa Majesté; ce seroit renverser cet ordre si l'assemblée, au lieu de repondre sur ces propositions, en faisoit elle-même à Sa Majesté. M. de Modene me rencontra avec M. le colonel d'Ornane, depuis maréchal de France, qui etoit l'un des hommes du monde qui m'a le plus véritablement aimé; & sur la difficulté que je faisois d'empêcher moi-

même une chose qui m'étoit si honorable, il pressa de telle sorte M. le Colonel qui ne s'intéressoit pas moins que moi-même dans ce qui me regardoit, qu'il me conseilla de le faire. Je fis ce que l'on desiroit de moi, & y ai depuis eû grand regret, rien ne me pouvant être plus glorieux que cette proposition, quand même l'injustice de M. de Luynes en auroit empêché l'effet. Le soir qu'il me devoit donner ce brevet, il me remit au lendemain, & du lendemain au lendemain durant ce peu de jours que dura encore cette assemblée, & me dit enfin que cela se feroit à Gaillon au retour du Roi; mais il me manqua à Gaillon de même qu'il avoit fait à Roüen, & tira toûjours ainsi de long en me repaissant de belles paroles & de belles espérances.

Au mois de mars de l'année suivante 1618. on découvrit une entreprise que M. Barbin prisonnier à la Bastille, avoit faite pour sortir la reine Mere de Blois, où elle étoit comme prisonniére. Cette affaire étant très-importante, à cause des personnes de qualité qui s'y trouvoient mêlées, on choisit trois Conseillers d'Etat pour en instruire le procès. Ce furent

M.

M. le President de Bailleul, M. l'Avocat, &
moi ; & parce qu'on ne voulut pas se confier à
un Greffier, & qu'ainsi il falloit que ce fût l'un
des Commissaires mêmes qui tint la plume, ce
fut à moi à la prendre comme étant le plus jeu-
ne. A mesure que nous avancions dans cette af-
faire nous en faisions le rapport au Ministre
chez M. le Chancelier où M. de Luynes se trou-
voit, puis on la rapporta devant le Roi. Elle
fut ensuite envoyée au Grand-Conseil pour la
juger, comme il fit, & cette compagnie temoi-
gna n'avoir point vû de procès mieux instruit.

J'estime devoir marquer sur ce sujet une
particularité que les gens de bien n'auront pas
désagréable. L'un des principaux chefs contre
M. Barbin étoit que les mémoires écrits de sa
main portoient ce que l'on devoit faire, si le
Roi tomboit malade ; parce que *inquirere in
vitam Principis* passe pour un crime : mais il
avoit ajoûté, par parenthese ; *Ce qu'à Dieu ne
plaise*. Et ces mots étoient sans doute pour lui
une grande justification : néanmoins lorsque je
l'interrogeois, ce que ces Messieurs me laissoient
le plus souvent faire, à cause que tenant la plu-
me

me j'avois la mémoire plus fraîche des
gatoires & des réponses, M. Barbin r
qu'il avoit écrit ces mots : *Si le Roi ton*
lade : mais il oublia d'ajoûter ces mots
Dieu ne veüille ; quoiqu'ils fussent écr
main, comme le reste, dans la piéce c
que j'avois entre les mains. Sur quoi
combien cette omission pouvoit être
ciable, à cause que cet interrogatoire de
lu devant le Roi, ces mots qui parloie
maladie n'étant point adoucis par un
these si importante pourroient frapper
prit, je crus être obligé en conscience
ajoûter, & le fis ; parce que la justice
des Commissaires soient aussi exacts à
ter ce qui est à la décharge, qu'à la ch
Accusés.

Il faut maintenant passer à une autr
assez importante. Chacun sçait que M
le maréchal de Boüillon, pere de Mor

e, qui fut depuis terminée par la batail-
igue, faiſoit alors un grand mouve-
ns l'Empire. En ce même temps, Mon-
'ſpernon étant à Metz, le Roi fut aver-
e paſſoit un grand commerce entre M.
llon & lui. Et d'un autre côté, les Hu-
remuoient fort dans le Bearn, ce que
ioit fomenté par M. de Boüillon que
nonde conſidéroit comme l'homme du
ne le plus capable de former, de con-
& de ſoutenir un grand parti. Car juſ-
M. le Duc de Rohan, qui fut depuis
un ſi habile chef du plus grand par-
u plus difficile à étouffer qui ſe ſoit vû
ours, n'avoit point encore donné ſu-
enſer qu'il eût ce deſſein; mais étant à
, & paroiſſant être bien avec M. de
qui s'étoit allié dans ſa maiſon, en épou-
lle de M. le Duc de Montbazon.
hoſes étant en cet état, M. de Boüil-
vit une grande lettre à M. Dageant,
nme je l'ai dit, avoit alors plus de part
autre dans les affaires, & faiſoit toutes
les

les fonctions de Ministre. Cette lettre, qui étoit un véritable manifeste, remplie de beaucoup de plaintes, & par laquelle il témoignoit ouvertement un grand mécontentement, ayant été lûë dans le Conseil d'en-haut, on la trouva si importante, que l'on jugea à propos que ce fut le Roy lui-même qui y fit réponse, & non pas M. Dageant. Comme personne n'ignoroit que j'avois été cause de la fortune de M. Dageant, par la connoissance que j'avois donnée de lui à M. de Luynes, & qu'ainsi il lui importoit de cacher les sujets qu'il me donnoit d'être mécontent de lui, & que d'ailleurs il desiroit fort que je le soulageasse en plusieurs rencontres, il n'y avoit point de soins qu'il ne prit pour conserver les apparences de l'amitié qu'il auroit dû avoir pour moi : ce qui faisoit paroître aux yeux du monde que je pouvois beaucoup auprès de lui, nul autre n'y ayant un si grand accès : il me pria de faire cette réponse du Roy à M. de Boüillon dont il avoit été chargé. Je la fis, & tâchai de faire parler le Roy en Roy, comme j'ai toûjours

fait

it dans tant de dépêches importantes, auſ-
uelles je me ſuis trouvé obligé de travailler
n diverſes occaſions & par divers engage-
nens ; parce qu'il n'y a point en cela de plus
grand défaut, que de manquer à *induere per-
ſonam Principis*. M. Dageant lut au Roy cet-
te réponſe, comme l'ayant faite, en preſence
de tous les Miniſtres. On n'y changea pas un
ſeul mot. Elle fut envoyée, & M. de Boüillon
y fit une réponſe la plus ſoumiſe du monde.
Il me ſouvient qu'il y avoit entre autres cho-
ſes ces mêmes paroles. *Quand mon Maître
parle, il lui ſuffit de dire : Je le veux*. On trou-
vera parmi mes papiers la copie de toutes ces
lettres.

Quelque tems après, un Gentilhomme Hu-
guenot, nommé M. de Chandion, homme de
grande négociation, revenant de Sedan, dit
au Roy, « que M. de Boüillon lui avoit dit,
» que s'il plaiſoit à Sa Majeſté de lui en-
» voyer quelque perſonne de confiance, il
» pourroit lui faire ſçavoir beaucoup de cho-
» ſes importantes à ſon ſervice. » Le Roy &
les

les Ministres ayant cruë cette occasion
tageuse pour reconnoître en quelle
étoit l'esprit de M. de Boüillon, dont i
à desirer de sçavoir les sentimens, d
conjoncture presente des affaires; S.
solut d'envoyer vers lui, & lorsqu'il
du choix de la personne qui y seroit p
M. le Chancelier de Sillery, dit qu'il c
que nul autre ne pouvoit mieux qu
s'acquitter de cette commission. Ainsi
écrivit de sa main à M. de Boüillon,
ce que lui avoit dit M. de Chandion, il
voyoit le trouver, & qu'il pouvoit p
une entiére créance en moi. Je partis en
le 8. Septembre 1618. & M. de Boi
avant que d'avoir ouvert la lettre que
presentai, témoigna de la joye de mo
vée; mais après l'avoir lûë, il demeura
mement surpris, & me dit : Monsieur

juger que ce qui faisoit parler Monsieur le Boüillon de la sorte, étoit la crainte de se trouver engagé à dire beaucoup de choses, sur lesquelles il n'avoit pas envie de s'ouvrir, & qu'ainsi il vouloit éviter d'entrer dans une conférence qui l'embarrassoit, je lui répondis que je m'estimerois heureux d'avoir rencontré une occasion qui m'eût procuré l'honneur de le voir, mais bien malheureux d'avoir fait un voyage dont le Roy recevroit si peu de satisfaction : que mes chevaux n'étoient pas encore débridés, & que s'il lui plaisoit m'honorer de ses commandemens, je m'en allois partir à l'heure même. Cette réponse l'embarrassa encore davantage. Il fit de grandes instances pour m'arrêter, me dit que je ne lui ferois pas ce tort que d'être venu à Sedan, sans daigner voir la place, & sans y passer au moins une nuit. Mais lorsqu'il vit que j'insistois à ne demeurer pas un moment davantage, afin de le mettre dans la nécessité, ou d'entrer en discours, ou de renvoyer si brusquement un homme venu de

roles me faiſant connoître qu'il s'étoi
réſolu d'entrer en conférence plûtôt
ſouffrir que je partiſſe d'une maniére
cipitée, je n'eus pas peine à faire ce q
témoignoît deſirer. Ainſi le diſcour
gagea, & je n'ai jamais vû perſonne
d'affaires plus fortement & plus ag
ment tout enſemble. Le premier en
fut de plus de cinq ou ſix heures de
Il n'y eut point d'affaires du dedans & c
hors du Royaume, qui n'y fuſſent ag
& comme j'en étois fort inſtruit, & qu
ticuliérement en tout ce qui regard
France, j'avois l'avantage de ſoutenir l
térêts du Roy, il ne me fut pas diffic
répondre par de puiſſantes raiſons à

me dit: « Mais depuis quelque temps ayant
„ écrit à M. Dageant une grande lettre sur ce
„ sujet, à laquelle le Roy a voulu répondre
„ lui-même; j'en ai reçûë une de Sa Majesté,
„ par laquelle il est vrai qu'il me parle bien
„ tout-à-fait en Maître, mais il me parle aussi
„ en pere, & même touchant ma religion,
„ d'une maniére si pleine de bonté, que je
„ ne sçaurois ne lui être point obligé du desir
„ qu'il me témoigne avoir que je changeasse. „
Ainsi j'eus sujet de loüer Dieu dans mon cœur,
de voir que cette lettre que j'avois faite, n'avoit pas mal réüssi. Il arriva aussi que dans le milieu de ce discours, M. de Turenne qui n'étoit alors qu'un enfant âgé d'environ dix ans, qu'il me souvient que M. son pere appelloit Henry, & pour lequel il témoignoit beaucoup de tendresse, lui apporta un paquet, en lui disant, que c'étoit un paquet du Roi de Bohême. M. de Boüillon rougit, & résolut en même tems d'ouvrir le paquet devant moi, & de me faire lire les lettres, quoique je m'en excusasse. Il se trouva qu'il n'y avoit rien de fort important.

Ce

Ce long entretien étant fini, il fallut souper, & le reste du jour, on ne parla que de choses indifférentes. Le lendemain au matin, j'eus encore un très-long entretien avec M. de Boüillon. Il me montra la réponse qu'il avoit renduë au Roy. Elle ne pouvoit être plus soûmise, ni plus agréable à Sa Majesté; & il me fit l'honneur de me dire, que si je ne la trouvois pas bien ainsi, il la changeroit comme je le desirerois. Il écrivit aussi une lettre trop obligeante sur mon sujet à mon pere, pour qui il avoit une estime très-particuliére.

Je revins trouver le Roy à Monceaux, & rendis compte de mon voyage à M. de Luynes, qui témoigna en être fort satisfait, M. Dageant seul étant present. Ce même jour, comme je me croyois quitte de ma commission, M. de Sauveterre premier valet de chambre me vint dire que le Roy me demandoit. J'entrai dans la grande salle, S. M. étoit assise, & à l'entour d'elle étoient debout M. le Chancelier de Sillery, M. du Vair garde des sceaux, M. le president Jeannin, M. de Luynes, Messieurs

Messieurs les secretaires d'Etat, & Monsieur Dageant. Elle me commanda de lui rendre compte de mon voyage, & enfonça son chapeau pour m'écouter avec une très-grande attention.

Je parlai plus d'une heure & demie, & M. le chancelier de Sillery dit en de certaines rencontres : « Il faut avoüer que l'on ne pouvoit » mieux répondre ». Un de ceux qui étoient présens me dit au sortir de là : « Cette action » vous a trop bien réüssi pour ne vous pas » nuire, par l'envie que quelques-uns en con- » cevront ». Et il est vrai que Dieu m'assista de telle sorte dans cette petite négociation, que durant plus de deux ou trois ans aprés, Monsieur de Boüillon ne fit rien dans les affaires importantes que j'avois agitées avec lui, & ausquelles il avoit part, que je n'eusse dit au Roy ce que je croyois qu'il feroit ; tant toutes ces matiéres avoient été approfondies dans les entretiens que nous avions eus.

Ce que je viens de rapporter me devoit faire croire que M. de Luynes se lasseroit enfin

entretînmes durant tout le chemin jusqu'à Villers-Coterets, & là je dis à Monsieur de Luxembourg, qui, comme je l'ai remarqué, m'a toujours constamment témoigné de l'amitié, le sujet que j'avois de me plaindre de M. de Luynes. Le lendemain que l'on vint coucher à Nanteuil, je fis presque tout ce chemin à cheval avec lui, & il me fit voir que M. de Luynes lui avoit rapporté entiérement tout le discours que j'avois eu avec lui, quoiqu'il eût été de près d'une heure, & lui avoit dit que je lui faisois grand tort de douter de son affection, puisqu'il ne pensoit pas seulement pour moi à la charge d'Intendant, mais à celle de Secretaire d'Etat, & qu'il ne pouvoit attribuer la maniére dont je lui avois parlé qu'à une querelle d'Allemand, pour rompre avec lui. Je lui répondis que je ne voyois pas quelle apparence il pouvoit y avoir qu'il pensât pour moi à la charge de Secretaire d'Etat, dans le même-temps qu'il remettoit toujours à me faire justice touchant celle d'Intendant: & que quant à cette querelle d'Allemand, il faudroit que

j'eusse

j'eûsse perdu l'esprit pour avoir fait profession avec lui d'amitié avant sa bonne fortune, & vouloir la rompre lorsqu'il se trouvoit élevé dans une si grande faveur.

Le jour d'après, étant arrivé à Paris, je rendis compte à mon pere de ce qui s'etoit passé; il m'embrassa comme avoit fait Monsieur Zamet, approuva tout ce que j'avois dit, & me parla avec une générosité qui auroit dû me confondre, si j'en avois manqué en cette rencontre.

Le lendemain matin, M. le colonel d'Ornane nous vint trouver mon pere & moi, & nous dit que M. de Luxembourg l'avoit prié de nous venir dire qu'il n'y avoit rien que M. de Luynes ne voulût faire pour nous contenter, que M. de Luxembourg m'attendoit au Louvre dans sa chambre, & me pria d'y aller à l'heure même, afin qu'il me menât chez M. de Luynes, qui me confirmeroit cette parole. Nous nous regardâmes mon pere & moi, & comme il sçavoit jusqu'à quel point M. le Colonel me faisoit l'honneur de m'aimer, il le

ſupplia de lui dire ce qu'il eſtimoit que nous devions faire. « Je ne vois pas, lui répondit-
» il qu'après que M. d'Andilly a parlé à M. de
» Luynes d'une maniére dont nul autre peut-
» être n'a jamais parlé à un favori, & que M.
» de Luynes ne laiſſe pas de vous rechercher,
» il y ait lieu de délibérer d'aller trouver M.
» de Luxembourg, qui étant tout-à-fait ami
» de M. d'Andilly, agit avec toute l'affection
» que vous ſçauriez déſirer ». Ainſi ne pouvant pas ne point ſuivre cet avis, je m'en allai avec M. le Colonel trouver M. de Luxembourg, auquel je dis que ne croyant pas avoir tort, je ne pouvois faire des excuſes à M. de Luynes de la maniére dont je lui avois parlé. Il me répondit qu'il ne m'en demandoit point, & me mena auſſi-tôt le trouver. Je lui dis la même choſe en différens termes en preſence de Madame ſa femme, à quoi j'ajoûtai, que s'il lui plaiſoit me donner les preuves de ce que je devois attendre de l'honneur de ſon amitié, je ſerois autant ſon ſerviteur que je l'avois jamais été ; & il n'y eut point ſur cela de promeſſes qu'il ne me fit. Quelques jours après, il envoya

envoya Monſieur Mouſſigol ſon ſecretaire nous offrir à mon pere & à moi la charge de Secretaire du Cabinet, en attendant que l'on me donnât celle d'Intendant, mais nous la refusâmes.

Je remarquerai ici pour faire connoître le peu de gratitude de M. Dageant, que ne s'étant guéres mis en peine de ma rupture avec M. de Luynes, & s'étant trouvé dans ſa chambre lorſque M. de Luxembourg m'y mena, comme je viens de le rapporter, je n'ai jamais vû un homme plus ſurpris qu'il le fut.

En l'année ſuivante 1619. Monſieur le duc d'Eſpernon ayant enlevé la Reine mere de Blois, & l'ayant menée à Angoulême, chacun ſçait qu'il ſe paſſa une longue négociation, dont M. de Berulle, qui ne fut Cardinal que longtemps après, faiſoit toutes les allées & venuës. Le Roy pour preſſer davantage l'effet de cette négociation en s'approchant plus près d'Angoulême, partit de S. Germain le 7. May, & alla à Tours, où il demeura juſqu'à ce qu'elle fût terminée, & n'en partit pour revenir vers Paris que le 19. Septembre.

Comme j'avois deux mille écus de pension du Roi, outre mes gages du Conſeil, & que je ne devois pas renoncer à voir l'effet des promeſſes de M. de Luynes, je fis ce voyage, & m'étant trouvé logé à Tours près de M. le maréchal de Baſſompierre, qui tenoit une table que l'on pouvoit dire être l'une des plus grands Seigneurs de la Cour, puiſqu'elle en étoit toûjours pleine, il me fit l'honneur de me venir prier d'y aller toûjours, & m'en preſſa de telle ſorte, que n'y ayant pas un de ces Grands que je ne connuſſe ſi particuliérement, que je crois pouvoir dire qu'il n'y a perſonne en France de ma condition qui ait eu tant d'habitude & de familiarité avec eux, je ne pus refuſer une civilité ſi obligeante. C'étoient, outre leur qualité, des perſonnes d'un ſi grand mérite, que les uns rempliſſoient déja, & les autres ont rempli depuis les plus grandes charges de l'Etat, & commandé les armées. Ainſi il y avoit beaucoup à apprendre dans leur converſation, & rien n'eſt plus agréable que l'honnête liberté avec laquelle ils vivoient enſemble. On ne ſçavoit là ce que c'étoit que cérémonie, dont

sont la contrainte est insupportable à ceux qui sont nourris dans l'air du grand monde. Chacun se plaçoit où il se rencontroit. Ceux qui venoient le plus tard ne laissoient pas de se mettre à table, encore qu'il y eût déja longtemps que les autres y fussent. Quelque grande que fut cette bonne chere, on n'y parloit jamais de manger. De même que l'on étoit venu sans se dire bonjour, on s'en alloit sans dire adieu, les uns tôt, les autres plus tard, selon leurs affaires. Et on s'entretenoit sur toutes sortes de sujets, non seulement agréablement mais utilement.

Comme il n'y avoit point d'homme en France qui ait servi le roi Henry le Grand dans toutes ses guerres, & continué de servir S. M. avec plus de valeur, de fidélité & de zele que M. le marquis de Praslin, S. M. crut ne devoir pas différer davantage à rendre justice à son mérite. Ainsi durant le séjour qu'elle fit à Tours, elle l'honora de la charge de Maréchal de France, dans laquelle il a continué jusqu'à sa mort de la servir de telle sorte & avec un tel desintéressement, dans tant de guerres ausquelles

quelles les différens partis formés dans un état & particuliérement celui des Huguenots, ont donné sujet, que nul autre ne doit plus, que lui, être proposé pour exemple d'un homme véritablement passioné pour son Prince & pour sa Patrie.

J'estime qu'avant de passer outre dans la suite de cette narration, il ne sera pas mal à propos que je rapporte une chose assez remarquable, pour faire voir combien il importe que tout ce qui part de la main du Roi soit digne de lui. M. de Berulle, comme je l'ai dit, étoit celui qui négocioit de la part de S. M. auprès de la reine Mere : & lorsqu'un jour que le Roi étoit encore à S. Germain, il étoit prêt de partir pour Angoulême, M. Dageant me pria de faire la lettre que S. M. devoit copier de sa main pour écrire à la reine Mere. Je la fis, & comme M. de Berulle m'aimoit très-particuliérement, & avoit une entiére confiance en moi, lorsque dans ce séjour de Tours il me parloit de sa négociation qui duroit encore, il me dit qu'ayant presenté à la reine Mere l'un des derniéres lettres que S. M. lui avoit écri

tu

s de S. Germain, elle pleura après l'avoir
uë, dont étant fort surpris, il avoit demandé
S. M. s'il avoit été assez malheureux pour lui
pporter une lettre qui l'eût tellement tou-
hée. A quoi elle lui avoit répondu: " C'est
„ tout le contraire. Car c'est de joie & non pas
„ de douleur que je pleure, parce qu'ayant
„ depuis mon éloignement reçû tant de lettres
„ du Roi, voici la premiére que j'ai reçûë de
„ mon fils. „ Comme je n'avois pas oublié ce
que portoit cette lettre, je demandai à M. de
Berulle si elle ne commençoit pas par, *Ainsi*.
Il demeura fort étonné, & me dit: Oüi. Mais
comment le pouvez-vous sçavoir? Je le puis
bien sçavoir, lui répondis-je, puisque je l'ai
faite. Et sur cela il m'embrassa.

Il faut maintenant venir à M. Dageant qui
s'étoit vû en si grand crédit, qu'il sembloit
n'avoir rien à craindre. Mais Messieurs de
Chaulnes & de Luxembourg étant mal satis-
faits de lui, dans la créance qu'il n'entroit pas
assez dans leurs intérêts, & M. de Modene les
fortifiant dans ce sentiment, ils presserent de
telle sorte M. de Luynes de l'éloigner, qu'en-
fin

fin ils le lui persuadérent. Sa résolution étant prise, M. de Luxembourg me dit au Plessis près de Tours, où le Roi logeoit, que M. de Luynes m'attendoit dans la Galerie pour me parler. J'y allai, & étant seul avec lui, il me fit un discours de plus d'une heure, dont la substance étoit, que je sçavois qu'il n'avoit connu que par moi M. Dageant, qu'il n'ignoroit pas qu'outre cette obligation qu'il m'avoit d'avoir été ainsi cause de sa fortune, il m'avoit encore celle d'avoir fait par affection pour lui les dépêches importantes qui lui avoient acquis le plus de réputation : Qu'il n'en avoit pas eu néanmoins la reconnoissance qu'il devoit, n'ayant pensé qu'à son établissement, & non pas au mien :Que je n'étois pas le seul qui avoit sujet d'être mécontent de lui, puisqu'il avoit si mal vêcu avec tous ses proches, que ne pouvant résister davantage aux plaintes qu'ils lui en faisoient, & pour avoir la paix dans sa famille, il se trouvoit obligé de l'éloigner : Qu'il me prioit de le lui dire ; & il m'assûra que s'il n'avoit pas fait jusqu'alors tout ce que je devois attendre de nôtre ancienne amitié, j'en
ressentiro

ressentirois des effets à l'avenir. A quoi il ajouta toutes sortes de témoignages d'estime pour moi.

L'on a pû voir par ce que j'ai rapporté ci-dessus de M. Dageant, jusqu'à quel point j'étois mécontent de lui: mais ne trouvant rien de plus lâche que de le témoigner dans sa disgrace, & ayant toûjours eû pour maxime qu'il faut même respecter les ombres de l'amitié, je me résolus d'ensévelir cela avec honneur. Ainsi au lieu de vouloir tirer avantage de ce discours de M. de Luynes, qui m'étoit si favorable, & quoique ce qu'il m'avoit dit touchant ces dépêches, dont j'avois soulagé M. Dageant, fût véritable, je lui répondis que M. Dageant ne m'avoit d'autre obligation que celle de le lui avoir fait connoître, je lui représentai les services qu'il lui avoit rendus, & n'oubliai rien pour lui faire voir combien il lui importoit de le traiter favorablement. Ne pouvant donc le détourner de la résolution qu'il avoit prise de l'éloigner, je plaidai tellement sa cause que je tirai parole de M. de Luynes de lui faire conserver quinze mille livres par an de gratification

fication du Roi : ſurquoi M. de Luxembourg me dit après, que M. de Luynes ne pouvoit aſſez admirer la générosité avec laquelle j'avois agi en cette rencontre, ſçachant, comme il le ſçavoit, les mécontentemens que j'avois de M. Dageant.

Il parut bien que Monſieur Dageant n'avoit guéres ſongé durant ſa faveur à faire des amis ; car je ne crois pas que jamais homme ſe ſoit vû plus abandonné dans ſa diſgrace, & je ne me ſouviens point, qu'excepté moi, il ſe ſoit vû aſſiſté de qui que ce fût ; ſon abattement fut extrême, lorſque je lui portai cette nouvelle. Et il ſe retira enſuite en Dauphiné, d'où il étoit originaire, pour y exercer la charge de premier Preſident en la Chambre des Comptes de Grenoble, dont il avoit été pourvû durant ſa faveur, & qu'il a gardée juſqu'à ſa mort.

Dans la ſuite de ce même ſéjour du Roy à Tours, étant un matin à ſon lever pour faire ma cour, en quoi j'avois dautant plus de facilité, que j'ai cette obligation à la mémoire de Sa Majeſté, que je ne me ſuis jamais preſenté

à la

la porte de sa chambre ou de son cabinet, qu'elle ne m'ait été ouverte, Monsieur de Luxembourg me vint dire : « Je vous apprens » une nouvelle, c'est que Monsieur le comte » de Schomberg est Surintendant des Finan- » ces, au lieu de M. le président Jeannin : » mais j'ai sur cela une autre chose à vous » dire, c'est qu'il a une telle estime pour vous, » qu'il desire avec passion que vous vouliez » bien accepter le principal emploi auprès de » lui pour le soulager en cette charge, dans » laquelle il veut prendre une entiére confiance » en vous, & M. de Luynes vous en prie. »

Comme ce traité avoit été extrêmement secret, & qu'ainsi je n'en avois rien sçû, je répondis à Monsieur de Luxembourg : Monsieur, vous me surprenez, je n'ai jamais eu la pensée de m'attacher auprès de personne, mais seulement de servir le Roy dans les charges dont il me jugeroit capable. « Au nom de » Dieu, répartit M. de Luxembourg, ne re- » fusez pas cet emploi, qui vous est offert » d'une maniére si honorable, & qui ne sçau-

» roit

„ toit ne vous point ſervir dans vos juſ
„ tentions. Vous déſobligeriez M. de L
„ & M. de Schomberg vous attend
„ chambre avec impatience ; que vou
„ réſolviez d'accepter ce qu'il vous offre
voyant plus alors apparence de réſiſter
inſtance ſi preſſante, je dis à M. de L
bourg que je ferois tout ce qu'il vouc
me mena à l'inſtant à la chambre de
Luynes qui étoit tout contre celle du
où M. de Schomberg me parla d'une n
ſi obligeante, que je n'eus qu'à le rei
de l'opinion trop avantageuſe qu'il av
moi. Mais après l'avoir quitté, je retourn
tôt lui dire ces mêmes mots : " Mo
„ nôtre marché a été bien-tôt fait ; ma
„ mettez-moi, s'il vous plaît, de vous d
„ ſi vous n'êtes pas réſolu de vivre dar
„ charge avec un entier deſintéreſſemen

» d'autre passion que de servir très - fidelle»
» ment le Roi & l'Etat ». En quoi il m'a tenu parole, comme toute la France le sçait.

M. d'Effiat étant celui qui avoit négocié la démission de M. le president Jeannin de la Surintendance entre les mains de Monsieur de Schomberg, lorsqu'il sçut qu'il m'avoit choisi de la sorte que je viens de dire, pour servir le Roi auprès de lui, il lui dit qu'il croyoit qu'il trouveroit à propos de nous remettre bien M. de Castille & moi. Monsieur de Schomberg nous en parla ensuite à tous deux, & nous avons depuis vêcu ensemble fort civilement.

Incontinent après, M. le colonel d'Ornano crut avoir tant de sujets d'être mécontent de M. de Luynes, qu'il partit de Tours & s'en alla à Paris mal satisfait de M. de Luynes, qui jugeant que cela lui étoit désavantageux, parce qu'il lui avoit de l'obligation, il m'envoya dire par M. de Modene, que, comme il sçavoit que j'avois plus de pouvoir sur lui que qui que ce fût, il me prioit de lui écrire pour lui persuader de revenir à la Cour. Je répondis que je ne le pouvois, parce que je sça-

thillier, homme de très-grande vertu, c
grand mérite, & qui étoit mon ami à
point, que je crois pouvoir dire avec
qu'il n'aimoit personne plus que moi, r
souvent dit que si M. de S. Cyran & moi
nous trouvions jamais en même lieu,
seroit un present sans prix en me le dc
pour ami. Cette occasion se rencontra
tiers, où M. de S. Cyran étoit alors. Mc
d'Aire nous prit tous deux par la main
M. de S. Cyran, à qui il avoit souvent
de moi: « Voilà Monsieur d'Andilly
» Monsieur de S. Cyran », me dit-il a
s'en alla ensuite pour nous laisser seuls
peu de paroles suffisant pour nous unir
amitié commença dès ce moment, &
tinué jusques à sa mort d'être si parfaite
ne peut y en avoir une plus grande d
monde. Il seroit inutile d'ajoûter quell
l'éminence de l'esprit & de la piété de ce
personnage, que l'on peut nommer sa
terie l'une des plus brillantes lumiéres c
puis plusieurs siécles ait éclairé l'Eglise
zéle si ardent qu'il avoit pour elle, &

adm

Monſieur, dont il ne fut pas peu ſurpris.

Monſieur le Prince ſortit le 20. Octobre de la même année de ſa priſon du bois de Vincennes, & s'attacha entiérement aux intérêts de M. de Luynes.

En l'année ſuivante 1620. s'éleva ce grand parti de la reine Mere, dont j'ai parlé, & dans lequel M. le comte de Soiſſons, Prince du ſang, & tant d'autres Princes & de Grands entrérent, par la haine que l'on portoit à M. de Luynes, que le Roi ne ſçavoit de quel côté il devoit le plûtôt marcher. Enfin il réſolut, comme je l'ai dit, d'aller en Normandie, où ſa préſence fit que M. de Longueville ſe trouva abandonné de quantité de nobleſſe qu'il avoit déja aſſemblée: & ayant enſuite pris le château de Caën le 17. Juillet, & diſſipé au Pont de Cé le 7. d'Août ce que la reine Mere avoit de troupes auprès d'elle, la paix ſe fit deux jours après. Leurs Majeſtez ſe virent à Briſſac le 13. de ce même mois, & le Roi alla de-là à Poitiers.

Je ne puis paſſer plus avant, ſans parler de l'une des plus heureuſes rencontres de ma vie. Monſieur l'évêque d'Aire, frere de M. de Bou-

En l'année suivante 1621. le Roy sçachant que les Huguenots se fortifioient extrêmement de tous côtés, & particuliérement en Guyenne & en Languedoc, il résolut principalement, par l'avis de M. le Prince, de M. le cardinal de Retz, & de M. l'archevêque de Sens, frere de M. le cardinal du Perron, d'employer toutes ses forces pour attaquer un parti si redoutable, qu'il partageoit avec lui une grande partie de ses Provinces. Et M. le Prince persuada au Roy de faire M. de Luynes Connêtable. Ainsi Sa Majesté partit de Paris sur la fin d'Avril, & alla à Tours, où elle arriva le 8. May, dans le dessein de tâcher de tirer Saumur d'entre les mains de M. du Plessis-Mornay qui en étoit gouverneur, quoique l'on ne crût pas qu'il se pût résoudre à le rendre. Il le fit néanmoins, & ce premier coup de bonheur fit bien espérer des suites. Le 31. May, le Roi assiégea S. Jean d'Angely, qui se rendit le 26. Juin, & marcha ensuite vers la Guyenne.

Il me seroit facile de m'étendre beaucoup davantage sur l'histoire de ce temps-là, parce que j'ai un journal très-exact que j'ai fait de

tout

tout ce qui en est venu à ma connoissance. Mais comme je n'ai autre dessein dans ce mémoire que ce qui me regarde & ma famille, je me contente de ce qui peut servir à mieux faire comprendre les choses que j'en rapporte. Ainsi parce que l'on verra dans la suite la considération que M. le duc d'Espernon témoigna en de certains temps d'avoir pour moi, je me trouve obligé de dire de quelle sorte cela arriva.

Le Roy venant de partir de Cognac, qui étoit du gouvernement de M. d'Espernon, lorsque j'allois monter à cheval, M. de Huron, qui étoit fort serviteur de M. d'Espernon, me vint trouver, & me dit de ne partir pas encore, parce que M. d'Espernon vouloit me venir voir aussi-tôt qu'il auroit dîné, sur ce que M. l'archevêque de Sens, qui étoit son ami très-particulier, lui avoit parlé de moi d'une telle sorte qu'il vouloit être de mes amis; je m'en allai aussi-tôt avec M. de Huron chez M. d'Espernon, qui dînoit en très-grande compagnie; & dès qu'il me vit entrer, il se leva de table, & me dit en des termes les plus obligeans du monde, qu'il desiroit que je fusse de ses

amis. Il continüa à me traiter de la même maniére, comme on le verra dans la ſuite, juſqu'au voyage qu'il fit à la Cour après la diſgrace de Monſieur de Schomberg, dont je parlerai en ſon lieu.

De Cognac, le Roy continuant ſon chemin arriva en Guyenne, alla à Tonnins dont on lui avoit apporté les clefs, envoya reconnoître Clerac par M. le maréchal de Leſdiguiéres, & commanda à M. de Schomberg de faire la charge de Grand-Maître de l'Artillerie, en l'abſence de M. le marquis de Roſny. La Reine régnante vint de Bourdeaux à Tonnins, & eut le plaiſir avec toute la Cour de voir de deſſus une colline tirer en un ſeul jour contre Clerac neuf mille coups de Canon de batterie. Cette place, après s'être bien défenduë, & enſuite de douze jours de ſiége, ſe rendit le 5. Août, & l'on croit que l'on y auroit trouvé les clefs de pluſieurs autres, & même de Montauban, ſi la capitulation eût été religieuſemet obſervée. Mais Monſieur de Luynes ſouffrit devant ſes yeux qu'on la violât, ſans en faire faire la juſtice que méritoit une ſi mauvaiſe action.

Ce

ce qui fit résoudre les autres places à tenir jusqu'à l'extrémité.

Le Roi se rendit ensuite maître de quelques-unes moins considérables, & résolut après d'attaquer Montauban, où M. de la Force s'étoit enfermé avec ses enfans. Ce siége qui commença le 17. Août, & fut levé le 17. Novembre de cette année 1621. est si fameux, que personne n'en ignore les principaux événemens, tels que sont ceux de cette célebre attaque de Villebourbon, où tant de gens de qualité furent tués : le secours amené par Beaufort, dont une partie entra dans la place, & lui fut pris avec le reste ; & la mort de M. du Maine tué d'une mousquetade, dont le coup après avoir percé le chapeau de M. de Schomberg qui parloit à lui, lui donna dans la tête.

La charge de grand Maître de l'artillerie obligeant pendant ce siége M. le comte de Schomberg à ne bouger du camp, il m'avoit laissé au château de Piquecos auprès du Roi, où j'ouvrois les dépêches qui lui étoient adressées touchant les Finances, faisois rapport de quelques-unes au Conseil, & lui en allois rendre compte dans le camp. Comme

Comme tous les officiers de la maison du Roi m'aimoient fort, un fourier du corps trouva moyen de me loger dans ce château de Piquecos où logeoit le Roi. Ainsi n'ayant point de peine à me retirer le soir de même que tous ceux de la Cour qui étoient logés dans de méchans hameaux, environnés de tant de malades, & en si mauvais air que plusieurs y moururent, entre lesquels furent M. l'archevêque de Sens, Messieurs de Sceaux, & de Pontchartrain, j'étois tous les jours fort tard chez le Roi; & un soir entr'autres sur le minuit, n'y ayant plus, excepté les domestiques, personne dans la chambre de M. de Luynes que M. le cardinal de Rets qui logeoit dans le château, M. de Luynes voulut joüer un tour ou deux de trictrac avec lui; & comme il eut pris le cornet pour jetter le dez, & que je m'en allois, il se tourna vers moi, & me dit : « M. „ d'Andilly, que diriez-vous de ce qu'un hom„ me de qualité m'a dit aujourd'hui, que vous „ n'étiez point de mes amis ? „ Ce discours d'un favori aussi puissant qu'il étoit, sembloit assez embarrassant. Mais il en fut par la suite

aussi

aussi embarrassé que moi. Car je lui repartis: « Monseigneur, que lui avez-vous répondu? » Cette parole le surprit, & il repliqua: « Que » lui aurois-je répondu? Vous pouviez, » Monseigneur: lui répondre que si vous » aviez fait un mémoire de vos amis & de vos » serviteurs, je m'y serois trouvé en tête, & » que tant de personnes qui ont passé de- » vant moi seroient demeurées derriére. » Il demeura si surpris de cette réponse, qu'il ne dit plus un seul mot, jetta le dez, & baissa son chapeau. M. le cardinal de Rets qui me faisoit l'honneur de m'aimer extrêmement baissa aussi le sien, pour ne pas laisser voir sur son visage combien ma réponse lui avoit plû. Je m'en allai, & n'ai jamais vû depuis M. de Luynes, parce que je tombai aussi-tôt malade à la mort de ces maladies de pourpre dont tant d'autres moururent, & que lui-même mourut peu de temps après, comme je le dirai dans la suite.

Puisque ce mémoire tend principalement à donner quelques exemples & quelques instructions à mes petits enfans, je crois devoir

marquer

marquer ici une chose qui prouvera combien il importe de faire des amis de toutes sortes de conditions. J'ai déja dit comme l'affection que ce fourier du corps avoit pour moi, fut cause qu'étant logé dans le château où étoit le Roi, je me trouvai dans un air beaucoup moins corrompu que les autres : mais j'avois besoin d'un excellent médecin dans une si extrême maladie, & le grand nombre de personnes de qualité qui étoient malades, faisoit qu'il étoit très-difficile d'en avoir. Me trouvant en cet état, un médecin du Roi, nommé M. le Mire, s'enferma dans ma chambre, sans que qui que ce soit eût le crédit de l'en tirer, quelque instance qu'on lui fit. Il ne se contenta pas de ne me point quitter jusqu'à ce que je fusse hors de péril : mais après le siége de Montauban levé, il me conduisit à Toulouse, & continua toûjours de demeurer auprès moi, jusqu'à ce que je n'eusse plus du tout besoin de son assistance. En quoi il fit bien voir que c'étoit par pure amitié & par pure générosité, puisqu'il fut hors de mon pouvoir, quelque instance que je lui en fisse, de lui faire recevoir aucun present.

présent. Il ne vécut pas plus de deux ans après ; & tout ce que je puis pour me ressentir d'une telle obligation, est de la publier, & de prier Dieu qu'il l'en récompense dans le Ciel.

Il y avoit déja alors quelque temps que M. le cardinal de la Valette commençoit à avoir pour moi l'amitié dont il m'a si constamment honoré jusqu'à la mort. Il voulut dans cette maladie m'en donner une preuve si particuliére, que je ne pourrois sans ingratitude ne point témoigner combien j'en conserve le ressentiment. Car sçachant que j'avois le pourpre, il dit : Je veux faire voir à M. d'Andilly combien je l'aime. Il me vint visiter ensuite, & m'embrassa d'une maniére qui m'est toûjours depuis demeurée dans l'esprit.

Le Roi étant parti de Toulouse pour reprendre le chemin de Paris, fit en s'en retournant le siége de Monseur, où M. le connêtable de Luynes mourut. Que s'il ne m'a pas donné sujet de me loüer de lui, je ne sçaurois au contraire trop me loüer de l'affection si obligeante dont M. de Luynes son fils m'honore.

Sa Majesté étant à Poitiers arrêta l'état des

pensions,

pensions, n'y ayant que M. de Schomberg & moi avec elle dans son cabinet. Je connus alors combien il seroit à désirer que ceux qui approchent les Rois prissent soin de rendre office aux personnes de mérite. Car comme Sa Majesté rayoit volontiers plusieurs de ces pensions, je fus cause qu'elle en conserva un assez grand nombre qu'elle auroit rayé, en lui représentant les services de ceux qui les avoient. Sur quoi M. de Schomberg eut la bonté de lui dire. Il les connoît, Sire, mieux que moi, & Sa Majesté me fit l'honneur de n'en pas retrancher une seule de toutes celles dont je lui rendis témoignage.

Elle y ajoûta même en diverses rencontres celui d'en accorder de nouvelles à des personnes dont je prenois la liberté de lui dire le mérite. Et je puis en passant remarquer sur ce sujet que durant les trois années 1620. 1621. & 1622. que commença & dura cette grande guerre contre les Huguenots, & que le Roi fut continuellement en campagne, mon plus grand plaisir étoit de tirer de bonnes assignations pour le payement des pensions de personnes

ſonnes de mérite, que je connoiſſois très-particuliérement, & de les leur envoyer par la poſte juſques chez eux, lorſqu'ils y penſoient le moins; n'y ayant rien, ce me ſemble, plus agréable que de traiter ainſi les autres, comme on voudroit l'être ſoi-même. Et je n'ai jamais manqué, graces à Dieu, de ſervir de même mes amis dans toutes les occaſions que j'en ai pû rencontrer.

Le Roi ne fut de retour à Paris que le 28. Janvier de l'année ſuivante 1622.

La premiére choſe remarquable de la longue campagne de cette année 1622. qui ne finit que dans le commencement de l'année ſuivante 1623. fut la defaite à Riez des troupes de M. de Soubiſe, frere de M. de Rohan, le 16. Avril, où plus de quatre mille hommes du parti huguenot furent tués ou faits priſonniers, & où le feu Roi témoigna tant de réſolution, que pour les aller attaquer il paſſa un bras de mer à baſſe marée qu'il ne pouvoit plus repaſſer quand la marée fut revenuë, & qui le mit en néceſſité de mourir ou de vaincre. M. Arnauld depuis gouverneur du Fort Loüis

étoit

étoit l'un de ceux que dans cette occasion Sa Majesté fit l'honneur de choisir pour combattre auprès d'elle.

Ensuite de la défaite de Riez, le Roi assiégea & prit Royan, où M. le marquis de Senneçay reçût en faisant la charge de maréchal de camp cette blessure à la cuisse, dont il est mort, comme je le dirai en son lieu.

De Royan le Roi alla à sainte Foi, où M. de la Force fit son traité avec Sa Majesté, lui remit cette place entre les mains avec Montflanquin & Tournon, & fut fait maréchal de France.

Sa Majesté prit ensuite Negrepelisse & S. Antonin, & après avoir été à Toulouse & à Narbonne, se rendit à Besiers, où elle demeura depuis le 18. Juillet jusqu'au 11. d'Août.

J'y trouvai de mes parens proches qui y étoient en fort grande considération. Car M. Marion puîné de M. l'Avocat Général Marion mon ayeul s'étant établi en Languedoc y avoit épousé une femme de fort bonne maison, qui vivoit encore, & sentoit bien le lieu d'où elle

venoit.

roît. Il avoit laiſſé à ſon fils aîné, outre la baro
: de Praignes & autres belles terres, la char-
de Preſident des Treſoriers de France de
tte Province, & avoit marié ſes filles à des
rſonnes de qualité. Ils ne témoignérent pas
u de joie de me voir.

Sa Majeſté étant audit Beſiers, y réſolut le
ſge de Montpellier, & dès le 16. Juillet elle
voit envoyé l'ordre du S. Eſprit à M. le ma-
chal de l'Eſdiguiéres qui s'étoit fait catholi-
ue, & les proviſions de la charge de Connêta-
le, dont étant venu trouver le Roi il fit le ſer-
ent entre ſes mains le 28. Août 1622. Du-
nt ce ſéjour de S. M. à Beſiers elle me fit
honneur de me faire dire par le P. Segueran
on Confeſſeur, qu'elle avoit jetté les yeux ſur
noi pour la charge de Secretaire d'état qu'a-
oit eu M. de Sceaux en donnant cent mille
vres de récompenſe à ſes héritiers. Sur quoi
ien que ce ſoit la ſeule choſe que j'aye jamais
eſirée, celle des Finances étant éloignée de
non humeur, & ayant, je puis dire, fait de
rands travaux pour m'en rendre capable :
éanmoins conſidérant que c'étoit une ſi gran-

au P. Segueran que le Roi me faiſoit un
honneur : mais que ſes affaires ne lui p
tant pas de me donner purement cette c
je ne pouvois me réſoudre à l'acheter
rement. M. d'Ecquerain couſin germain
de Sceaux en fut depuis pourvû le 12
tembre durant le ſiége de Montpellier.

Les ſuites ont fait voir que je fis une
de faute. Mais on la doit pardonner en c
tant venu à la Cour ſous le regne de H
Grand, j'avois été nourri dans la créanc
ſuffiſoit de travailler à ſe rendre dign
charges, pour eſperer, comme autrefo
les obtenir ſans argent.

Il n'y a pas ſujet de s'étonner que le R
fit l'honneur d'avoir pour moi une pe

M. le Prince me témoignoit alors toute la bonne volonté du monde, & faisoit connoître publiquement avoir plus d'estime de moi que je ne méritois. M. le cardinal de Rets qui étoit alors après lui la premiére personne du Conseil, & qui m'honoroit comme je l'ai dit, d'une amitié très-particuliére, me rendoit auprès de Sa Majesté toutes sortes de bons offices. M. de Vic qui avoit succédé à M. du Vair en la charge de Garde des Sceaux m'aimoit beaucoup. Il étoit de l'avantage de M. de Schomberg d'avoir en cette place une personne qui lui fût aussi acquise que je l'étois. M. de Pisieux premier secrétaire d'Etat avoit, outre l'alliance, une amitié pour moi qu'il a conservée jusqu'à sa mort, & je n'avois plus pour obstacle M. le connêtable de Luynes qui avoit toûjours reculé ma fortune, quelque sujet qu'il eût du contraire, dont je ne pouvois attribuer la cause qu'à ce que mon humeur ne lui étoit pas propre, parce que les favoris ne veulent pour la plûpart que des esclaves qui embrassent aveuglement leurs intérêts si contraires le

plus ſouvent à ceux de leurs Maîtres, qui ſont ceux que les gens de bien & de cœur ont continuellement devant les yeux.

Je crois devoir remarquer ici, parce qu'il importe pour la ſuite, une choſe qui ſe paſſa durant le ſejour du Roi à Beſiers. Comme il faiſoit une extrême chaleur, & que tout le monde ſe baignoit, un ſoir que je me r'habillois au ſortir de l'eau, M. le cardinal de Retz & M. de Schomberg qui, outre l'alliance, avoient beaucoup d'amitié l'un pour l'autre, ſe promenant enſemble à cheval, vinrent à moi, & M. de Schomberg dit à M. le cardinal de Retz « Monſieur, prêtez-moi, s'il vous plaît, „ M. d'Andilly, afin que je l'entretienne, mes „ occupations, quand je ſuis dans le cabinet, „ ne m'en donnant pas le loiſir. „

M. le cardinal de Retz s'en alla d'un autre côté, & je me promenai long-temps à cheval avec M. de Schomberg. Dans cet entretien où il me parla de pluſieurs choſes importantes, je lui dis que je le ſuppliois de me permettre de lui demander, comment il ne penſoit point da-

vantage

vantage qu'il ne faisoit à s'acquerir des amis ;
„ & comment, me répondit-il, en pourrois-je
„ faire, ne songeant, comme vous le sçavez,
„ qu'à servir le Roi, & ne voulant obliger
„ personne à ses dépens ? Vous pourriez au con-
„ traire, ce me semble, Monsieur, servir très-
„ bien le Roi, & tout ensemble vous faire grand
„ nombre d'amis. Et de quelle sorte, me repli-
„ qua-t-il, cela se pourroit-il faire? Vous n'avez,
„ Monsieur, lui dis-je, qu'à remarquer sur l'é-
„ tat des pensions qui sont les hommes de tout
„ le Royaume qui ont le plus de mérite, &
„ qui peuvent par leurs charges dans les Pro-
„ vinces, ou par leurs emplois dans les armées
„ le plus utilement servir le Roi, & en pre-
„ nant soin de les faire bien payer de leurs
„ pensions & de leurs appointemens, sans
„ qu'ils ayent besoin de vous en solliciter, &
„ en leur rendant de bons offices auprès de Sa
„ Majesté dans les occasions, vous ne vous
„ les acquererez pas seulement pour amis ;
„ mais vous servirez très-utilement le Roi ;
„ parce que vous leur augmenterez par ce
„ moyen l'affection & le désir de le bien servir :
 „ &

„ & pour vous faire voir, Monsieur, que cela „ vous est très-aisé, c'est que ne pouvant rien „ en comparaison de vous, je m'acquiers quantité d'amis qu'il vous seroit très-facile de ren„ dre les vôtres. „ M. de Schomberg reçut très-bien cet avis, mais il n'en fit pas l'usage qu'il auroit pû faire, comme ce Mémoire fera voir qu'il l'a reconnu trop tard.

Peu de jours après ce que je viens de rapporter, M. le cardinal de Retz tomba malade, & mourut en ce même lieu de Besiers le 13. Août. Il fut regretté avec sujet généralement de tout le monde, & j'y perdis beaucoup en mon particulier. C'étoit un homme très-sage, très-judicieux, très-desintéressé, très-zelé pour la Religion, pour le service du Roi, & pour l'état, très-moderé, très-doux, très-civil, de très-facile accès, & si bien-faisant, que ne faisant jamais de mal à personne, il rendoit toutes sortes de bons offices aux gens de mérite, & étoit en tout ce qui dépendoit de lui la consolation de ceux qui avoient sujet de se plaindre de leur mauvaise fortune,

principalement

principalement durant la vie de M. le connêtable de Luynes.

Le Roi s'attacha ensuite au siége de Montpellier, dont chacun sçait quelles furent les difficultés, & qui ne fut maître de cette place que par la paix faite avec les Huguenots dont M. le duc de Rohan étoit le chef.

J'étois alors si bien dans l'esprit de Sa Majesté, que M. le Prince & M. de Schomberg me chargeoient de lui parler comme de moi-même sur des sujets très-importans, & elle le recevoit si bien qu'ils me témoignoient être satisfaits de ma conduite.

M. le Garde des Sceaux de Vic étant mort à Pignan le premier Septembre, le Roi donna les Sceaux à M. de Caumartin, & j'ai cette obligation à sa mémoire qu'aussi-tôt qu'il fut en charge, il dit au Roi, qu'il n'appréhendoit point d'être surpris en ce qui regardoit les Finances, parce que dans l'entiére confiance qu'il pouvoit prendre en moi, il ne scelleroit rien d'important sur ce sujet sans me demander avant, s'il n'y avoit point de difficulté ; & il

Il est certain que l'on ne peut être guéres mieux à la Cour, que j'y étois ; mais j'en étois, graces à Dieu , fort peu touché.

Ce fut principalement M. de Bassompierre & M. de Puisieux qui travaillérent à faire M. de Caumartin Garde des Sceaux. Car M. le Prince & M. de Schomberg desiroient M. d'Aligre : sur quoi je pourrois en cet endroit comme en plusieurs autres, rapporter plusieurs choses particuliéres dont j'ai eu connoissance, si je n'avois résolu de ne parler dans ce Mémoire que de celles qui sont relatives à ce qui me touche.

Je fis alors deux grandes pertes , dont la premiére fut M. Zamet, & comme sa mémoire m'est toûjours presente, & me le sera jusqu'à la mort, je ne sçaurois ne point parler de lui plus au long, que ce Mémoire ne semble le desirer.

Personne ne l'ayant plus connu que moi, je puis dire sans crainte, que c'étoit un homme si extraordinaire, qu'il n'y avoit point d'emplois & de charges dont il ne pût être honoré avec le temps, si l'on eût rendu justice à son mérite. On voit beaucoup de gens qui ont de l'esprit.

l'esprit. On en voit beaucoup plus qui ont du cœur ; & il s'en rencontre assez qui ont beaucoup d'esprit & de cœur tout ensemble. Mais quoique durant le long-temps que j'ai passé dans le monde & à la Cour, il n'y ait guéres eu de personnes éminentes en mérite que je n'aye connuës, je n'ai rien vû de plus rare que d'en trouver qui eussent outre l'esprit & le cœur, cette grandeur d'ame qui s'étend à tout, qui fait qu'on s'éleve au-dessus des intérêts qui aveuglent presque tous les hommes : que l'on ne pense qu'à remplir tous ses devoirs envers Dieu, son Prince, sa patrie, ses amis ; que l'on triomphe également de la bonne & de la mauvaise fortune, en ne se laissant ni ébloüir par l'une, ni abattre par l'autre, & enfin que l'on ne se propose jamais rien que de loüable, & de juste & de noble. Cet assemblage de tant de rares qualités, est, à mon avis, ce que l'on peut appeller une grande ame ; & c'est ce que j'ai remarqué dans M. Zamet. Sa piété envers Dieu, son courage dans les périls, & sa capacité dans la guerre & dans les affaires l'avoient mis dans une assiette d'es-
prit,

prit, que rien n'étoit capable d'ébranler ; &
quelque grande que fût son ambition, elle
étoit soutenuë par tant de vertus, & se propo-
soit une fin si glorieuse, autant selon Dieu que
selon les hommes, que l'on ne pouvoit y rien
trouver à redire. Il avoit été Mestre de Camp
du regiment de Picardie, qui est le premier
après celui des Gardes ; il avoit reçû une gran-
de blessure au siége de Montauban, où il avoit
admirablement bien servi. Le Roy l'avoit fait
ensuite Maréchal de camp, qui étoit alors une
charge si considérable, qu'elle mettoit en état
de prétendre à celle de maréchal de France.
Lorsque Sa Majesté eut pris la résolution d'as-
siéger Montpellier, elle l'envoya devant avec
un corps de cavalerie de ses meilleures trou-
pes : il marcha avec une telle discipline, qu'on
le recevoit comme en triomphe dans toutes
les villes ; & dans un combat qu'il fit à une
lieuë de Montpellier, ayant attaqué avec trois
cens chevaux un régiment de cinq cens hom-
mes, il en tua plus de trois cens, & fit des pri-
sonniers. Mais une violente maladie le mit en-
suite en tel état, que le Roy arrivant à Peze-
nas,

nas, lorsqu'à peine il se pouvoit encore soutenir, lui dit de se retirer dans quelque grande ville pour se guérir, & revenir ensuite au siége, il supplia Sa Majesté de l'en dispenser, ne bougea du camp, & ne perdit pas un moment dans ce grand siége, aussi-tôt qu'il se trouva en état de le pouvoir faire. Et sur ce que le Roi avoit eu la bonté de lui dire ce que je viens d'en rapporter, il me dit en confiance: « Ce n'est pas ici une occasion qui » permette de s'aller rafraichir. C'est une » guerre de Religion qui regarde Dieu, & » dans laquelle je m'estimerai trop heureux » de pouvoir laver mes pechés dans mon » sang ». Cette parole également chrétienne & généreuse fut accomplie; il fut blessé à la cuisse d'un coup de piéce de cinq livres de balle, dont l'ouverture etoit telle, qu'il ne resta aucune apparence qu'il en pût guérir. Il regarda cette horrible playe sans s'émouvoir, & vécut seulement cinq jours depuis avec de tels sentimens de piété, & une telle tranquilité d'esprit, que j'eus la consolation de ne pouvoir douter que Dieu ne lui fit miséricorde. Je passois

auprès

auprès de lui tout le temps que je pouvois dérober à mes occupations indiſpenſables, & il n'y eut point de jour qu'il ne me dît en m'embraſſant, & en me témoignant ſa joye de me voir auprès de lui : *Quel treſor c'eſt qu'un bon ami!* Il me donna par ſon teſtament, pour gage de ſon amitié, un grand tableau de Saint Jean dans le deſert, que j'ai donné à P. R. des Champs où il eſt encore, comme ne pouvant le mettre en un lieu plus digne de le conſerver.

Quelques temps après, & durant ce même ſiége, Monſieur de Schomberg fut malade à l'extrémité. Comme il croyoit mourir, il nous nomma M. de Contade & moi éxécuteurs de ſon teſtament, nous mit entre les mains les clefs de ſes caſſettes, & m'envoya dire au Roi que le plus grand ſervice qu'il lui pouvoit rendre en mourant, étoit de lui nommer M. le marquis de Seneçay pour ſon ſucceſſeur ; ce qui fut ſans doute une action fort honorable à ſa mémoire, mais Dieu lui conſerva la vie, & M. le marquis de Seneçay la perdit en même-temps, en la maniére que je le dirai. Ce

fut

fut pour moi une nouvelle douleur qui me perça encore le cœur, parce qu'il me faisoit l'honneur de m'aimer parfaitement, & que c'étoit aussi, comme je l'ai dit de M. Zamet, un homme d'un mérite si extrordinaire, qu'il n'y avoit point de charge dans l'Etat qu'il ne pût remplir très-dignement, tant il avoit de piété, de courage, de capacité & de fidélité. Il avoit été blessé à Royan, comme je l'ai dit, dans un logement fait ensuite d'une mine, & les ennemis faisant des efforts extraordinaires pour le reprendre, il s'opiniâtra d'y demeurer afin de le conserver. Ainsi il ne fut pas pansé aussi-tôt qu'il l'auroit fallu, & le siége de Saint Antonin s'étant fait ensuite, il voulut s'y trouver, & y agit tellement, quoiqu'il ne fût pas encore guéri, que sa playe s'irrita, & le mit en tel état, qu'il fut contraint de quitter l'armée, & d'aller chez lui en Bourgogne. Le mal continuant toûjours à être fort grand, il vint à Lyon pour s'y faire visiter, & son impatience de se trouver au siége de Montpellier, fit qu'il voulut qu'on mît le feu à sa playe, dans la créance d'en guérir plûtôt. Mais ce remède ne fit

fit qu'avancer sa mort. J'ai parmi me p
une relation de ce qui se passa, & qui f
quelle étoit son insigne piété. Je puis d
lui sans flaterie, que nul autre de son
n'avoit tout ensemble plus de vertus, &
je n'y ai remarqué aucun défaut.

Monsieur de Schomberg ne faisoit que
mencer à guérir de sa maladie, & ne s
point encore, lorsque cette nouvelle ar
l'armée; & sur les instances de M. le ma
de Ragny, il me charga d'aller trouver le
pour le supplier de lui accorder par com
sion l'exercice des charges de son Lieut
en Bourgogne, & de gouverneur d'Auxo
pendant le bas âge des enfans de M. de
çay, ausquels il ne doutoit point que Sa
jesté ne les conservât. Je demandai à M
Schomberg si Madame la marquise de
çay y consentoit, & il me dit qu'on l'

Majesté l'accorda sans difficulté, & les commissions en furent expédiées.

Le siége de Montpellier, pendant lequel M. de Châtillon, qui avoit remis Aigues-Mortes entre les mains du Roi, & Monsieur de Bassompierre furent faits Maréchaux de France, ayant duré depuis le premier Septembre de ladite année 1622. jusqu'au 18. Octobre, la paix se fit; & M. de Rohan vint trouver le Roi au camp, ce jour-là. Sa Majesté fit son entrée à Montpellier le 20. de ce même mois, & en partit le 27. Monsieur le Prince qui n'étoit point content de la paix, étoit parti le 27. du même mois pour aller à Nôtre-Dame de Lorette.

Monsieur de Châteauneuf, depuis Garde des Sceaux, fut choisi par le Roi, pour porter à Thoulouse l'Edit de la paix, afin de le faire enregistrer. Comme il sçavoit que ce Parlement se rendroit très-difficilement en tout ce qui regardoit les Huguenots, à cause de la haine que l'on y avoit pour eux, il me vint trouver, & me dit qu'ayant appris que j'avois contracté une grande amitié avec M. de Bertier

de

de Montrave, depuis premier President en ce Parlement, & qui, bien que n'étant alors que second President, avoit beaucoup plus de crédit que nul autre en sa Compagnie, il me prioit de lui écrire très-fortement, pour l'assûrer que dans l'état où étoient alors les affaires, & dans l'impossibilité de prendre Montpellier de force, on n'avoit pû rien faire de plus avantageux pour la Religion, que ce Traité de paix; à quoi il ajoûta, que rien ne lui pourroit davantage servir dans le voyage, que ma lettre; puisque Monsieur de Montrave y ajoûteroit une entiére foi. Je fis ce qu'il desiroit, & il me dit à son retour, que cela avoit réüssi comme il se l'étoit promis.

Le Roy au sortir de Montpellier alla en Provence, & lorsque revenant de-là à Paris, il arriva à Lyon; la premiére chose que je fis fut de m'enquérir de Madame la marquise de Seneçay que je n'avois encore jamais vûë; j'appris qu'elle y étoit. Je la fus voir aussi-tôt. Comme elle avoit sçû de Monsieur son mari jusqu'à quel point il me faisoit l'honneur de m'aimer, & que son affliction étoit aussi grande qu'elle

qu'elle pouvoit être, quels cris ne fit-elle pas en me voyant ? & lorſqu'enſuite de beaucoup de pleurs, je vins à lui parler de ſes affaires, elle me dit qu'elles ne pouvoient être en plus mauvais état, parce que M. le marquis de Ragny ayant obtenu des commiſſions pour exercer les charges de Lieutenant de Roy en Bourgogne ; & de gouverneur d'Auxonne, il lui ſeroit facile de ſe les approprier, à cauſe du bas âge de ſes enfans, ce qui leur feroit perdre la conſidération qu'elles pourroient leur donner dans la province où étoit tout le bien de Monſieur de Seneçay. Jamais ſurpriſe ne fut plus grande, que la mienne. Je lui dis de quelle ſorte la choſe s'étoit paſſée, & allai en même-temps ſupplier M. de Schomberg, de faire que M. le marquis de Ragny voulût bien remettre ſes commiſſions entre les mains de Madame de Seneçay. Il lui en parla : mais Monſieur le marquis de Ragny lui dit, que c'étoit une choſe à quoi il ne ſe pouvoit reſoudre, & que Madame de Seneçay n'avoit rien à craindre, puiſque nul autre ne conſer-

veroit mieux que lui ces charges à ses enfans.
L'affaire étant en ces termes, & Madame de Seneçay étant dans la douleur de voir ces charges dans des mains, dont elle croyoit ne ne pouvoir jamais les retirer ; je rencontrai en allant chez Monsieur de Schomberg Monsieur le marquis de Ragny qui en sortoit ; je lui parlai de l'affaire, & m'ayant fait la même réponse qu'il avoit faite à Monsieur de Schomberg ; je lui dis : « Monsieur, je suis bien
„ malheureux d'avoir été celui qui ait parlé
„ au Roy pour vous accorder ces commis-
„ sions, dans la créance que Madame la mar-
„ quise de Seneçay le desiroit, & de voir que
„ vous voulez aujourd'hui les retenir contre
„ son gré. Surquoi tout ce que je vous puis
„ dire, est que je pense avoir autant d'amis
„ qu'homme de France, & que je les renon-
„ cerai tous pour amis, s'ils ne deviennent
„ vos ennemis. Quoi, me répondit le mar-
„ quis de Ragny, vous intéressez-vous jusqu'à
„ ce point dans cette affaire ? Oüi, Monsieur,
„ lui repartis-je, parce que Monsieur le mar-
„ quis

„quis de Seneçay étoit un homme d'un mé-
„ rite extraordinaire, & mon intime ami. Puis-
„ que cela est, me répondit-il, & que je ne
„ veux nullement vous avoir pour ennemi,
„ je rapporterai dès aujourd'hui mes commis-
„ sions à Madame de Seneçay „. Et il le fit.

Cette affaire achevée, il en restoit une autre, qui étoit la pension de deux mille écus qu'avoit Monsieur de Seneçay. Je priai Monsieur le maréchal de Bassompierre de supplier le Roy de la conserver à Messieurs ses enfans. Il lui en parla, & Sa Majesté lui répondit : *Qu'elle ne le pouvoit à cause de la conséquence.* Ainsi ne voyant plus rien qui dût m'arrêter à Lyon pour les affaires de Madame de Seneçay, où elles m'avoient seules retenuës neuf jours, quoique après un voyage de dix mois j'eusse eu la permission de retourner à Paris voir ma famille, j'allai prendre congé du Roi, & lui dis : « Sire, Vôtre Majesté me permet-
„ tra-t-elle de lui demander d'où vient qu'elle
„ a refusé à M. le maréchal de Bassompierre
„ de conserver aux enfans de M. le marquis

„ de Seneçay la pension qu'elle lui donnoit?
„ *C'est*, me dit le Roy, *à cause de la consé-*
„ *quence*. Plût à Dieu, Sire, lui repartis-je,
„ qu'il y eût de la conséquence, Votre Ma-
„ jesté seroit heureuse; puisqu'elle auroit beau-
„ coup d'hommes du mérite de Monsieur de
„ Seneçay; mais le mal est, Sire, qu'il n'y en
„ a guéres „. Le Roy sourit, & comme c'é-
toit chez la Reine sa mere, que je lui parlois,
& qu'elle entendit ce que je lui dis de la porte
de son cabinet élevé de trois ou quatre de-
grès, où elle étoit venuë au-devant de lui, &
dans lequel il alloit tenir conseil, elle sourit
aussi. Je me retirai, & étant prêt de prendre
congé, j'allai quelques heures après prendre
congé de Monsieur le Garde des Sceaux de
Caumartin, parce qu'il me témoignoit beau-
coup d'amitié; & ne fus pas moins aise, que
surpris de ce qu'il me dit: « Vous avez plaisam-
„ ment fait accorder deux mille écus de pen-
„ sion aux enfans de M. le marquis de Sene-
„ çay. Comment, Monsieur, lui répondis je?
„ Parce, me répondit-il, que le Roy & la
„ Reine

: ſont tous deux entrés dans le Con-
n riant de ce que vous aviez dit au
& Sa Majeſté a dit enſuite, qu'il n'y
pas moyen de refuſer cette penſion à
éponſe telle que celle que vous lui aviez
ſur la difficulté qu'il y trouvoit, *à cauſe*
conſéquence „. Cette ſeconde affaire
lame de Seneçay s'étant terminée de la
e partis, & jamais amitié ne parut plus
,que celle qu'elle m'a témoignée enſuite
pluſieurs années : mais le fantôme du
ſme l'a depuis tellement effrayée, & a
effacé de ſon eſprit & de ſon cœur le
ir & le reſſentiment de tout le paſſé,
crois qu'à peine peut-elle m'entendre
er. Surquoi je laiſſe à juger à ceux qui
ceci, ſi elle a raiſon ; & je doute qu'elle
llût prendre pour juges Monſieur &
ne la ducheſſe de Liancourt, qui n'i-
it rien de ce que je viens de rapporter ;
ie leur vertu ſoit ſi connuë de tout le
, qu'il ne lui ſeroit pas avantageux de
uſer.

 Durant

le sous le nom de Saint François de Sa
accompagna. Et le jour de Noël Mad
marquise de Seneçay & moi étant allé à
se, il se rencontra que c'étoit lui qui
la Messe. Comme ce grand Evêque ét
time ami de mon pere, qu'il n'aimoi
la mere de Chantal nulle autre religieu
que la mere Angélique ma sœur, & qu'i
fectionnoit très-particuliérement, l'aya
connu en d'autres voyages qu'il avoit f
France, jamais rencontre ne me fut plus
ble que celle-là. Il nous communia M
de Seneçay & moi, comme les autres, &
après la Messe dans la Sacristie pour le
Il n'est pas croyable avec quelle joye
reçut, & il me dit en m'embrassant ce
pres paroles: « Ah, mon fils, je v

Avant d'aller à Paris, j'allai à Fontainebleau voir Madame Zamet, que je n'avois avant jamais vûë, non plus que Madame de Senecay; & comme elle n'ignoroit pas l'extrême amitié que monſieur ſon mari avoit euë pour moi, je n'ai jamais rien vû de plus pitoyable que l'excès de la douleur qu'elle témoigna à mon arrivée.

Fin de la premiere Partie.

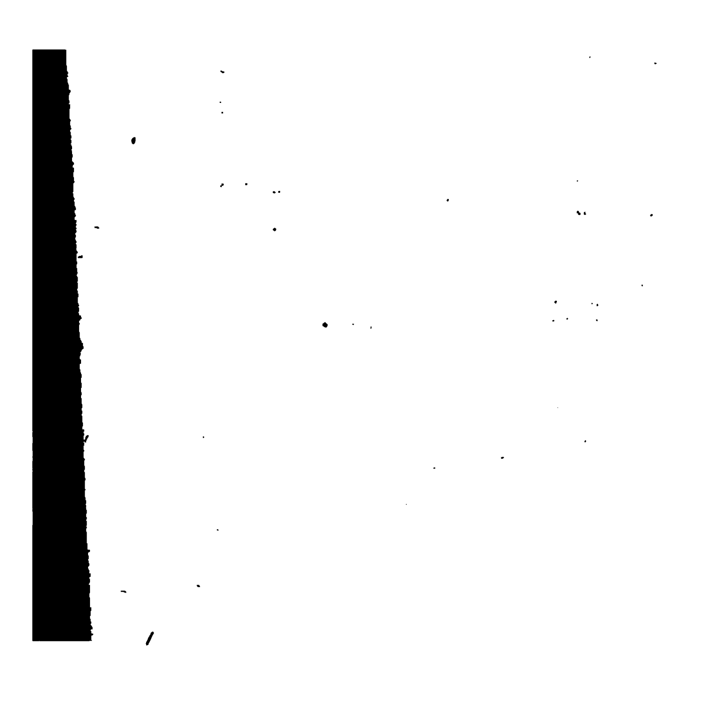
MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD D'ANDILLY,

Ecrits par lui-même.

SECONDE PARTIE.



MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD

D'ANDILLY,

Ecrits par lui-même.

SECONDE PARTIE.

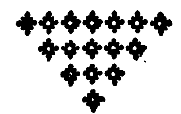
MEMOIRES

DE MESSIRE

ROBERT ARNAULD D'ANDILLY,

Ecrits par lui-même.

SECONDE PARTIE.



A HAMBOURG,

l'Imprimerie d'A. VANDEN-HOECK,
Libraire à Londres.

MDCCXXXIV.

MEMOIRES

DE M.

ARNAULD D'ANDILLY.

SECONDE PARTIE.

E Roi arriva à Paris le 10. Janvier 1623. & M. de la Vieuville, qui s'étoit instruit depuis long-tems dans les finances, chez M. de Beaumarchais son pere, réussit enfin dans le dessein qu'il avoit formé d'arriver à quelque prix que ce fût à la charge de Surintendant. Ainsi le 21. du même mois M. de Schomberg m'envoya querir. Je le trouvai seul dans son grand cabinet, & il me dit : » Me voilà bien récompensé de tous mes services. Le Roi vient de m'envoyer par M. Tronçon un ordre de me retirer à Nanteüil,

» & de vous remettre entre les mains tous mes
» papiers. Je suis fort aise de ce dernier ordre,
» parce que je ne sçaurois les donner à per-
» sonne en qui j'aie plus de confiance qu'en
» vous, ni qui puisse mieux s'en servir pour
» ma justification. » Je lui répondis ce que
l'on peut s'imaginer : Et sur cela M. le marquis
de Megnelai, Madame la duchesse d'Halluin sa
fille, belle-fille de M. de Schomberg & Madame de Liancourt arrivérent. Il les mena & moi
avec elles dans son petit cabinet, ferma la porte, & leur déchargea son cœur sur l'injustice du
traitement qu'il recevoit. Il finit en leur disant:
» Dieu sçait que j'ai servi le Roi avec tant de
» zele, de fidélité & de desintéressement que
» je n'ai sur cela rien à me reprocher. Le seul
» regret qui me reste, est de n'avoir pas cru
» Monsieur d'Andilly, lorsqu'il me conseil-
» loit de faire des amis. Mais j'étois si oc-
» cupé de ma passion pour le service, que je
» ne pensois à autre chose. » Il partit le soir
même pour se retirer à sa maison de Nanteüil,
d'où il ne se passoit presque point de jour qu'il
ne

ne me fit l'honneur de m'écrire, & je lui écrivois de Paris tout ce qui le regardoit.

Cependant M. de Puisieux qui m'aimoit fort, comme je l'ai dit, & qui étoit alors en grande faveur, m'envoya dire que le Roi vouloit me rendre justice, & me donner la charge d'Intendant des Finances qui m'étoit si justement dûë. Je répondis que l'éloignement de M. de Schomberg n'étoit pas un tems propre à recevoir des graces; & tant que M. de Schomberg a vécu, je n'ai point vû M. de Puisieux; parce que l'on croyoit qu'étant d'un parti contraire, il avoit contribué à sa disgrace. Mais après la mort de M. de Schomberg il me fit l'honneur de me venir voir, & m'a toûjours témoigné jusqu'à la fin de sa vie une amitié particuliére.

C'est une chose incroyable que la quantité de visites que je recevois continuellement durant plusieurs jours après cet éloignement de M. de Schomberg, quoique chacun sçût que je ne prétendois alors aucun emploi. Ainsi un jour que mon cabinet étoit plein de personnes de qualité, M. Tronçon qui portoit tous les

ordres du Roi, entra & me dit que le Roi me commandoit de remettre entre les mains de M. de Beaumarchais tresorier de l'Epargne qui entroit en exercice, tous les papiers que M. de Schomberg m'avoit laissés. Je lui répondis que le Roi étoit trop juste pour me faire un tel commandement, s'il eût été informé du particulier; que ces papiers étoient nécessaires pour la décharge de M. de Schomberg de plusieurs millions employés dans une si grande guerre; mais que retenant les originaux pour sa justification, j'en ferois faire des copies collationnées qui suffiroient à M. de Beaumarchais, & irois en rendre compte au Roi. Le jour même j'allai trouver Sa Majesté, & après lui avoir dit ce que j'avois répondu à M. Tronçon, j'ajoûtai: « Que ma conscience m'obligeoit à lui „ témoigner qu'il étoit impossible de le servir „ avec plus de passion, de fidélité, & de desintéressement qu'avoit fait M. de Schomberg; & que comme je n'étois point à M. „ de Schomberg, mais à Sa Majesté auprès de „ lui, s'il avoit donné sujet aux mauvais offi-

„ ces qu'on lui avoit rendus, elle l'auroit con-
„ nu non pas par mon rapport, à quoi j'aurois
„ eu mauvaise grace, mais par ma retraite
„ d'auprès de lui. *Mais peut-on dire*, me répli-
„ qua le Roi, *qu'il n'y ait point eu de malver-*
„ *sation dans mes finances?* S'il y en a eu, Sire,
„ repartis-je, ce n'est pas à M. de Schomberg
„ que Vôtre Majesté s'en doit prendre, mais
„ à Elle-même. *Et pourquoi cela*, me dit alors
„ le Roi? Parce que, Sire, lui répondis-je, si
„ Vôtre Majesté, en établissant M. de Schom-
„ berg Surintendant des Finances lui eût en
„ même tems donné le pouvoir de nommer
„ à toutes les charges qui en dépendent, il
„ auroit été responsable à Vôtre Majesté des
„ personnes qu'il y auroit mises; mais Vôtre
„ Majesté vendant ces charges aux personnes
„ qui lui en donnent davantage, il n'y entre
„ que ceux qui ont le plus de passion de s'en-
richir. „ Le Roi ne me répondit rien, & je
me retirai après m'être acquitté de ce témoi-
gnage que je m'étois cru obligé de rendre à la
probité de M. de Schomberg.

Quelques jours après, M. de Schomberg qui regardoit le gouvernement d'Angoumois comme le lieu de sa retraite, & qui avoit négligé durant sa faveur de donner ordre à munir la citadelle d'Angoulême, écrivit à M. le maréchal de Bassompierre pour le prier de lui faire avoir de la poudre, des boulets & autres munitions : il m'envoya sa lettre pour la lui rendre. Il passoit dans ce nouveau changement pour avoir beaucoup de crédit, parce qu'il étoit fort uni avec M. de Puisieux. Je le trouvai qui reconduisoit des Dames, & sa maison étoit pleine de gens qui lui faisoient la cour. Ainsi dans la crainte que l'on ne me prît pour être de ce nombre, je lui dis tout haut, en tenant la lettre : „ M. voici une lettre de M. le comte „ de Schomberg qui me servira de passeport, „ car sans cela je ne viendrois pas dans un tel „ tems rendre des devoirs à un homme qui est „ dans une aussi grande faveur que vous.„ Il me fit de grandes civilités, me mena dans la salle, & après avoir vû la lettre, & promis de servir M. de Schomberg, il me dit : “ Voici une

„ étrange

„ étrange affaire : car le Roi m'a dit qu'il y „ avoit de quoi faire couper plus de douze têtes. „ Ces paroles qui blessoient de telle sorte l'honneur de M. de Schomberg, me touchérent si sensiblement, que je lui répondis : “ Le Roi „ n'a jamais dit, Monsieur, de paroles plus „ véritables ; car pour faire qu'il ait conçu une „ mauvaise opinion d'un homme qui l'a aussi „ fidellement & aussi dignement servi, qu'a „ fait M. de Schomberg, il faut que plus de „ douze personnes lui ayent dit plus de mil- „ le faussetés contre lui ; & il n'y a pas un seul de „ tous ceux-là qui ne méritât qu'on lui coupât la tête. „ Cette réponse le surprit, & sans me rien repliquer, il continua à m'assûrer qu'il feroit ce qu'il pourroit pour servir M. de Schomberg.

M'étant engagé à parler du changement de M. d'Espernon, je ne sçaurois trouver dans ces Mémoires un lieu qui y soit plus propre. M. d'Espernon étant alors revenu à la Cour, quoique dans cet éloignement de M. de Schomberg, je ne fisse aucune visite, je crus que l'affection qu'il m'avoit fait l'honneur de me té-

moigner, m'obligeoit à lui rendre mes devoirs: j'allai le voir. Il y avoit une très-grande quantité de monde, & il ne fit pas presque semblant de me connoître. Quelques jours après, ayant rencontré M. du Plessis sergent de bataille qui étoit un très-honnête gentilhomme, & entiérement attaché à lui depuis long-tems; je lui dis que si j'avois cru que M. d'Espernon m'eût traité de la sorte, je n'aurois pas reçû de lui cette marque de froideur si différente de la maniére dont il me traitoit autrefois. Il me répondit qu'il falloit qu'il ne m'eût pas reconnu dans une si grande presse, & que si je voulois y retourner, il s'assûroit que je serois content de lui. J'y allai, & sçachant qu'il étoit renfermé avec M. d'Herbaut, secretaire d'Etat, je ne demandai point à le voir. Quelques jours après, la gelée étant si grande que tout le monde alloit à pied, allant au Louvre avec un de mes amis, je rencontrai dans la rue saint Thomas du Louvre M. d'Espernon qui en revenoit fort accompagné. Je lui dis que j'avois été pour avoir l'honneur de le voir, mais que je l'avois trouvé empêché. Il me répondit
du

lu ton que chacun sçait qu'il parloit : *M. desi-rez-vous quelque service de moi?* Il n'eut pas plûtôt achevé ces paroles que je lui dis : *M. je suis votre très-humble serviteur*, mis mon chapeau, passai outre, & ne l'ai jamais vû depuis. M. le colonel d'Ornane qui étoit très-sensible à tout ce qui me regardoit, lui parla ensuite sur ce sujet d'une maniére qui ne pût pas ne lui point faire voir qu'il auroit été plus honnête à lui d'en agir d'une autre sorte.

J'ai cru devoir rapporter ceci pour faire connoître qu'il y a peu de gens en l'affection desquels on puisse prendre grande confiance. Et il auroit été sans doute plus digne de la qualité de M. d'Espernon, ou de ne me point témoigner tant d'amitié, s'il n'avoit point d'estime pour moi ; ou s'il en avoit, de me la continuer, puisque j'étois le même dans les deux tems ausquels il m'a traité d'une maniére si différente ; & que c'étoit une chose au-dessous de lui de ne me considérer que par un emploi qui me donnoit quelques moyens de le servir, ainsi que j'avois fait dans les occasions qui s'en étoient

envers moi, M. le cardinal de la Va
fils en a usé tout au contraire comme l
fera voir.

M. de la Vieuville ayant au mois de
1624. trouvé moyen de faire éloigne
chancelier de Sillery & M. de Puisieux
comme il avoit avant fait éloigner
Schomberg, résolut aussi de perdre M
lonel d'Ornane gouverneur de Monsieu
il fit encore que le Roi, après l'avoir é
près de Monsieur, sous prétexte qu'il ne
loit plus de gouverneur, lui fit comma
se retirer dans son gouvernement du
saint-Esprit.

Pour bien démêler la suite de cette
& la faire mieux entendre à mon égar

neur de Monſieur, il me fit connoître particuliérement à Son Alteſſe Royale qui m'a fait l'honneur de me dire depuis que dès le premier moment qu'il m'avoit vû, il m'avoit pris en affection. J'étois fort bien dès-lors avec M. le cardinal de Richelieu, qui étoit entré dans le miniſtere le 30. du mois d'Avril précedent, & il n'eut pas peine à me mettre bien dans l'eſprit de la Reine mere de qui j'avois l'honneur d'être déja connu, & qui avoit honoré mon oncle l'Intendant d'une bienveillance ſi particuliére.

La Reine mere, comme chacun le ſçait, aimoit fort Monſieur. M. le Cardinal étoit bien aiſe de le ſervir; & ainſi comme il ſçavoit que Monſieur affectionnoit beaucoup M. le colonel d'Ornane, il ne put pas ne le point conſidérer, quoique naturellement ils n'euſſent point d'inclination l'un pour l'autre.

Les choſes étants dans cet état, lorſque M. de a Vieuville entreprit de ruiner M. le Colonel, l étoit facile de juger que s'il étoit une fois éloigné, il ne reviendroit jamais à la Cour avec conſidération, parce que l'on mettroit auprès de

de Monſieur des perſonnes qui n'oublieroient rien pour tâcher de le lui faire oublier, quand même l'abſence ne ſeroit pas ſeule capable de refroidir peu à peu ſon affection. Ces raiſons me firent dire à M. le Colonel que je ne voyois point de différence entre cet éloignement & la ruine entiére de ſa fortune : Mais qu'étant indubitable que le refus d'obéir ſeroit ſuivi d'une priſon, c'étoit à lui de ſe ſonder lui-même pour voir s'il s'y pourroit réſoudre. Comme il avoit un très-grand cœur, il n'eut point de peine à prendre ce parti ; & Madame ſa femme qui n'avoit point alors moins de confiance en moi que lui, & qui avoit de l'eſprit, du courage, & plus d'ambition que je n'en ai jamais vûë en aucune femme, y conſentit auſſi.

Il écrivit enſuite une lettre au Roi pour lui repreſenter les raiſons qui l'empêchoient d'obéir à ce commandement ; & le ſupplier de trouver bon qu'il entrât plûtôt dans la Baſtille pour rendre compte de ſes actions, & juſtifier ſon innocence.

Je fis imprimer cette lettre, dont j'ai encore

quelques

quelques exemplaires ; & M. le Colonel demeurant ferme dans ſa réſolution, & préparé à tout, M. de Boislouët exempt des gardes du corps vint lui dire que le Roi lui commandoit pour la derniére fois de ſe retirer au Pont-ſaint-Eſprit. M. le Colonel lui ayant répondu qu'il ne le pouvoit pour les raiſons qu'il avoit eu l'honneur d'écrire à Sa Majeſté. M. de Boislouët lui dit : " Monſieur, j'ai ordre, ſi vous n'o-
„ béiſſez, de vous conduire preſentement à la
„ baſtille. „ M. le Colonel demanda auſſi-tôt ſon manteau, & alla avec lui à la baſtille avec une fermeté admirable.

Rien ne peut-être plus généreux, que fut en cette occaſion toute ſa conduite, & particuliérement la maniére dont il parla au Roy dans un fort long diſcours qu'il eut avec lui en préſence de la Reine mere, qui eſt rapporté mot à mot dans mon journal, auſſi-bien que les incroyables témoignages que Monſieur donna de ſon éxtrême affection pour lui.

La Cour étoit alors à Compiegne, & M. de

de la Vie proposa au Roy de m'envoyer aussi à la Bastille, comme étant, à ce qu'il disoit, cause de sa résistance, & ayant sans doute fait la lettre qu'il avoit écrite à Sa Majesté. M. de Feuquieres en eut avis, il me le manda, & je partis à l'instant pour aller à Pomponne préparer Madame de la Boderie ma belle-mere, & ma femme, à l'execution de cet ordre, & revins aussi-tôt à Paris pour l'y attendre : mais l'injustice de cette proposition parut si grande, qu'elle demeura sans effet.

Je travaillai alors de tout mon pouvoir à entretenir dans l'esprit de Monsieur, qui me faisoit l'honneur d'avoir une entiére confiance en moi, l'affection qu'il avoit pour M. le Colonel, & n'oubliois rien aussi de tout ce qui pouvoit conserver la bonne volonté de la Reine mere, & l'amitié de M. le cardinal de Richelieu.

Lorsque M. de la Vieuville vit que l'affection de Monsieur pour M. le Colonel ne diminuoit point, il fit qu'on le transfera de la Bastille au château de Caën ; mais cela ne put

empêcher

mpêcher que Monſieur, que je voyois con-
inuellement, ne demeurât toûjours auſſi fer-
ne que jamais dans ſon affection pour lui.

Le 12. Août de la même année 1624. la Cour étant à S. Germain, & le Roy ſe dégoûtant alors de M. de la Vieuville, Monſieur lui fit faire ce grand charivari que chacun a çu, & qui fut ſuivi de ſa chute. Car il fut dès le lendemain envoyé priſonnier à Amboiſe.

Le Roy dépêcha en même temps vers Monſieur de Schomberg, qui étoit à ſa maiſon de Duretal, pour le faire revenir à la Cour en qualité de Miniſtre, & avec des témoignages d'une très-grande impatience de le revoir. Il envoya auſſi retirer du château de Caën M. le Colonel pour le remettre auprès de Monſieur, & le rétablir dans toutes ſes charges, excepté celle de gouverneur, à cauſe que S. A. R. n'étoit plus en âge d'en avoir. J'allai au-devant de M. de Schomberg, & quand il arriva à S. Germain, le Roy étant chez la Reine dans le château neuf, lorſqu'on en

en ſortit, je ſentis quelqu'un qui m'embraſſoit au milieu de cette grande foule, & trouvai en me retournant que c'étoit Monſieur qui dans le tranſport de ſa joye du retour de M. le Colonel, m'en donnoit une marque ſi obligeante.

M. le cardinal de Richelieu me prit par la main, me la ſerra, & me dit: *Hé bien! ſuis-je un homme de parole?* entendant auſſi par ces mots parler du retour de M. le Colonel.

J'allai enſuite au-devant de lui pour l'informer ſi exactement de l'état de toutes les choſes de la Cour, que ſa priſon ne pût empêcher qu'il n'en connût la ſuite, & qu'il ne ſçût qui étoient ceux qui avoient fait voir, durant ſa diſgrace, qu'ils étoient véritablement de ſes amis, ou n'en étoient pas, afin qu'il pût témoigner ſa reconnoiſſance aux uns, & ne ſe pas confier aux autres.

Il fut reçû à la Cour comme en triomphe, parce qu'on vit les preuves extraordinaires que Monſieur lui avoit données d'une amitié ſi conſtante. On conſidéroit qu'il rentroit glorieuſement

rieusement dans ses charges auprès d'un Prince dont il étoit tant aimé, & que chacun regardoit alors comme l'héritier présomptif de la Couronne; joint que la générosité avec laquelle il avoit préferé la perte de sa liberté à une retraite qui lui auroit ôté l'esperance de se rapprocher de Monsieur, lui avoit acquis une grande réputation.

Il seroit inutile de dire quelle fut ma joye de voir revenir à la Cour M. de Schomberg, & M. d'Ornane d'une maniére si glorieuse : mais quelque temps après, la mort de mon oncle gouverneur du Fort-Louis me donna le déplaisir que l'on peut penser. J'étois venu de S. Germain à Pomponne lorsque la nouvelle en arriva : & M. de Thoyras qui étoit du petit coucher, & l'un de ceux qui avoient le plus de part dans toutes les affaires du Roy, fit si bien sa partie, que Sa Majesté lui donna le régiment de Champagne, & le gouvernement du Fort-Louis. J'en eus avis, & je m'en allai aussi-tôt à S. Germain, où étant arrivé le soir, & voulant parler au Roy, Sa Majesté

trouvez-vous à cinq heures à mon le
m'y rendis, & le suppliai de donner le
ges de mon oncle à M. de Feuquiere
avoit épousé une de ses niéces, & qu
proposois comme l'un de tous ceux qu
voit choisir des plus capables de
servir. Il me répondit : *Je les ai donne*
de Thoyras. « Vôtre Majesté, lui repli
» voudroit-elle bien, après les servi
» mon oncle lui a rendus, préférer
» succéder une personne qui lui étoi
» gére, à un de ses proches si capab
» servir ? » *Je ne sçaurois*, répondit l
changer la résolution que j'ai prise ; pa
c'est une chose faite : mais je vous fer
ner dix mille écus. « Dix mille écus

» point d'argent, Sire; je ſuis d'une race ac-
» coutumée à préférer le ſervice de Vôtre Ma-
» jeſté à tout intérêt. Je vous demande ſeu-
» lement de donner ces charges à l'un des
» plus braves Gentilshommes de vôtre Royau-
» me, & qui peut auſſi dignement vous y
» ſervir. „ Le Roy me répondant toûjours qu'il étoit engagé, je me ſentis percé d'une ſi vive douleur, de voir tant de ſi grands ſervices ſi mal reconnus, que je lui dis: » Je
» vois bien, Sire, d'où vient nôtre malheur,
» c'eſt que mon oncle eſt né vôtre ſujet: car
» s'il étoit né ſujet du Roy d'Eſpagne, & que
» l'ayant ſervi comme il a ſervi Vôtre Ma-
» jeſté, il fût mort ſans héritiers, on en au-
» roit ſuppoſé, Sire, plûtôt que de laiſſer de
» tels ſervices ſans récompenſe. „ Je me retirai enſuite, ſans que le Roy me répondît rien: mais deux heures après M. de Schomberg me dît que le Roi venoit de lui dire tout ce que je viens de rapporter, & avoit ajoûté que jamais perſonne ne lui avoit parlé de la ſorte. Il faut néanmoins que Sa Majeſté m'ait fait

connoissant ma fidélité & mon zéle, mal
à lui parler quelque grande qu'elle ait é
lui a pas sans doute été fort désagréable.
en donner une preuve, je crois qu'il n
pas mal-à-propos de rapporter ici une
chose aussi libre que je dis à Sa Majesté,
que ce ne fût qu'un an après.

M'étant venu en l'esprit de lui parl
quatre sujets très-importans, dont cel
duels étoit un; je lui demandai durar
dîner s'il auroit agréable de me donn
dience? Il me répondit: *Oui, dès que j
dîné.* Dès qu'il fut levé de table, il me
à la fenêtre de son cabinet des oiseaux, q
garde sur la riviere: où étant seul avec
lui parlai à loisir de ces quatre affaires

parole si hardie, qui fut qu'après lui
representé tout ce que je croyois plus
le de faire impression sur son esprit; je
en lui disant: « Pardonnez-moi, Sire,
ose ajoûter que le Roy vôtre pere, ce
nd Prince, ayant permis que le sang de
Noblesse ait été répandu par les duels,
u a permis que le sien l'a été ". Ces
es le touchérent extrêmement, & il me
Mais tels & tels, qu'il me nomma, *s'é-battus il y a quelque temps, ne les fis-je rendre pour leur faire leur procès?* " Oüi,
:, lui répondis-je. Et qu'en arriva-t-il?
ut vôtre Parlement en corps vint alors
ıs faire des remerciemens de cette action
justice. Et Vôtre Majesté peut juger par
quelle gloire ce lui sera devant Dieu &
ant les hommes, si elle demeure infléxi-
dans la résolution de s'acquitter de ce
elle doit à Dieu, à son Royaume, & à
-même, pour exterminer un monstre tel
: celui des duels ». Sur la fin de cet en-
n, qui fut fort long, le Roy eut la bonté

 de

de me dire : *Toutes les fois que vous voudrez me parler, je vous donnerai tant d'audience que vous voudrez.*

Ce que je viens de rapporter ne fait-il pas voir combien ceux qui n'approchent des Princes que pour les flatter sont coupables, & combien eux-mêmes sont à plaindre de ce que l'on ne leur dit point la vérité, puisqu'ils pourroient, s'ils l'a connoissoient, faire tant de bien qu'ils ne font pas, & empêcher tant de maux qui se font, manque d'employer leur autorité pour les réprimer? Mais faut-il s'étonner que cet amour pour le bien public qui a élevé les Monarchies à la grandeur où on les voit, étant mort aujourd'hui presqu'en tous les hommes, chacun ne pense à la Cour qu'à son intérêt & à sa fortune?

Voilà de quelle sorte nous perdîmes avec les charges de mon oncle, & le bien qu'il avoit dépensé dans son emploi si important, & la récompense que nous devions avec raison attendre de ses services. Mais au moins ne sçauroit-on ravir à nôtre famille l'honneur d'avoir porté un homme à qui on peut dire sans flatterie que

que la gloire eſt dûë d'avoir mis le Fort - Louis en un état ſans lequel on n'auroit oſé former le deſſein de prendre la Rochelle, tant il auroit paru impoſſible d'y réüſſir ; & que nôtre nom vivra, malgré l'envie, dans l'hiſtoire, autant que le ſouvenir de cette place ſi redoutable qu'elle pouvoit paſſer pour une République qui avoit ſecoüé le joug de la Monarchie.

Pour bien faire comprendre la ſuite de ce qui me regarde, je ſuis obligé de dire dans quelle aſſiéte d'eſprit étoient pour moi le Roy, & la Reine ſa mere, Monſieur, M. le cardinal de Richelieu, & M. le colonel d'Ornane. Le Roi me conſidéroit toûjours comme un ſerviteur fidelle, qu'il connoiſſoit dès ſon enfance ; de la probité duquel il étoit aſſûré, & en qui il pouvoit prendre confiance. La reine Mere n'avoit pas des ſentimens moins favorables pour moi. Monſieur me faiſoit l'honneur de joindre à cela une inclination ſi particuliére qu'il ne ſe pouvoit rien ajoûter aux marques continuelles qu'il m'en donnoit, comme la ſuite le fera voir. M. le cardinal de Richelieu me témoignoit

moignoit tant d'affection, que dans le séjour de la Cour à saint Germain il m'enfermoit quelquefois dans son cabinet lorsqu'il alloit au Conseil, pour des choses qu'il me commandoit d'écrire, & dont il me témoignoit à son retour être plus satisfait que je ne le pouvois desirer. Il me faisoit même diverses fois souper seul dans son cabinet, avec ordre à ses domestiques de dire à qui que ce fût, qu'on ne le pouvoit voir, si ce n'étoit de la part du Roi ou de la Reine. Alors il me parloit de toutes choses jusqu'à ce que le sommeil le prît; & commençoit même à se déshabiller avant que de me permettre d'appeller ses valets de chambre. Et pour le regard de M. le colonel d'Ornane, il seroit inutile d'en rien dire, puisqu'on en peut juger par ce que j'ai rapporté de lui jusqu'ici.

Quant à ce qui étoit de toutes ces personnes dont je viens de parler, il est nécessaire de sçavoir dans quelles dispositions elles étoient entre elles. Le Roi n'étoit pas sans quelque petite jalousie de l'inclination particuliére que chacun remarquoit que la reine Mere avoit pour

Monsieur.

Monſieur. La reine Mere de ſon côté vouloit s'aſſûrer de plus en plus de la reconnoiſſance que Monſieur devoit à ſon affection. Monſieur qui etoit encore jeune, ne ſe contraignoit pas aſſez pour plaire au Roi, & pour rendre à la Reine ſa mere tous les ſoins qu'il auroit été à déſirer. M. le Cardinal de Richelieu avoit peine à ſe confier à M. le colonel d'Ornane, & M. le colonel d'Ornane n'en avoit pas moins à ſe fier à lui. Surquoi il ſurvint encore une affaire capable de les diviſer, c'étoit la penſée du mariage de Monſieur avec M[lle] de Montpenſier que la reine Mere & M. le Cardinal deſiroient extrêmement, mais pour lequel Monſieur n'avoit point d'inclination, & M. le Colonel encore moins.

Toutes ces perſonnes ſans parler du Roi, avec qui il n'y avoit rien à traiter, convinrent pour s'aſſûrer les uns des autres de me rendre dépoſitaire des promeſſes qu'ils ſe firent de vivre en bonne intelligence ; mais telle que quand le Roi l'auroit ſçuë, il auroit dû en être très-ſatisfait. Ainſi je me vis honoré de leur confiance à tous, Dieu ſçait que je n'ai

point

point abusé d'une si grande faveur. Je ne pensois qu'à porter Monsieur à rendre tant de devoirs au Roi & à la Reine sa mere, qu'ils eussent sujet d'être pleinement contens de lui, & à faire que Monsieur aimât véritablement M. le cardinal de Richelieu. Et d'un autre côté, il n'y avoit rien que je ne fisse pour maintenir M. le Cardinal & M. le Colonel dans une sincére union ; ce qui n'étoit pas peu difficile, parce que cet éloignement qu'ils avoient l'un pour l'autre, donnoit souvent sujet à des défiances, & particuliérement à M. le Cardinal, auprès duquel il me falloit sans cesse soutenir des assauts pour M. le Colonel. Et une fois entr'autres, lorsqu'il étoit à Coutances, & qu'il s'emportoit sur ce sujet plus qu'à l'ordinaire, je lui parlai avec tant de force, que je le ramenai entiérement ; & M. Bouthillier qui en entendit une partie, me dit au sortir de-là : » Il n'y a que vous au monde » qui osât lui dire ce qu'il ne nous est permis » que de penser. » La même chose m'est arrivée en plusieurs autres rencontres, & j'eus d'ailleurs

d'ailleurs beaucoup à travailler pour faire connoître à Monsieur, & à M. le Colonel, qu'il n'y avoit point de raison qui dût éloigner le mariage de Mademoiselle de Montpensier. J'avois pour cela l'avantage d'entretenir Monsieur en particulier, tant que je voulois. Car il y prenoit un tel plaisir, que durant la plus grande partie de l'hyver de cette année 1624. il s'enfermoit après son souper dans le cabinet de M. le Colonel, où lui seul & moi étions avec lui, & où M. le Colonel me laissoit souvent seul avec S. A. R. Et là elle me retenoit jusqu'à deux heures après minuit, que l'on fermoit les portes du Louvre. Ces entretiens étoient pour la plus grande partie des choses les plus importantes, dont j'avois eu connoissance, & dignes d'être sçûës d'un Prince que tout le monde regardoit comme pouvant un jour monter sur le Trône, le Roy n'ayant point encore d'enfans. Et comme j'avois été nourri dans la conversation des personnes du siécle les plus habiles, & que je n'avois point d'autre intérêt que celui de

sa grandeur & de sa gloire, il ne m'étoit pas difficile de l'informer de plusieurs choses qu'il n'auroit pû apprendre que par une longue expérience, & que la dissimulation & la flaterie qui regnoient dans la Cour des Grands, auroient pû même l'empêcher d'apprendre jamais. Les desordres que le tems fait insensiblement glisser dans les Etats, & les remedes qu'on y pouvoit apporter n'y étoient pas oubliés. Et comme j'avois pris soin toute ma vie de m'informer des actions & des services des personnes les plus considérables, & que je connoissois très-particuliérement toute la Cour, je l'informois des emplois qu'ils avoient eûs, des occasions où ils s'étoient signalés dans la guerre, de leurs bonnes qualités, & de l'estime qu'il devoit faire de leur mérite. Ce qui étoit à proprement parler l'histoire du temps. Il s'y joignoit aussi des histoires anciennes, & S. A. R. me commandoit même de lui dire des choses qu'elle prenoit plaisir d'entendre. Cela ayant encore continué l'année d'après, comme je le dirai en

son

ſon lieu, on verra dans la ſuite l'effet que produiſoient de tels entretiens.

L'affection & la confiance dont Monſieur m'honoroit augmentant toûjours, il voulut abſolument me donner une charge dans ſa maiſon, afin de m'attacher entiérement près de ſa perſonne. Ainſi il fit ſupplier le Roy par M. le Colonel d'Ornane, de trouver bon qu'il m'en donnât une d'Intendant général de ſa maiſon ſemblable à celle qu'avoit M. de Villemareüil (Caſtille de) ſur quoi Sa Majeſté fit connoître ſa bonne volonté pour moi. Car ne prenant nul plaiſir à multiplier les charges de la maiſon de Monſieur, elle répondit néanmoins qu'elle vouloit avec joye qu'il approchât de ſa perſonne un auſſi honnête homme que moi, & ordonna en même tems que l'on augmentât de huit mille livres par an le fonds de la dépenſe de la maiſon de Monſieur pour les appointemens attribués à cette charge; & quand j'allai faire au Roi mes très-humbles remercimens, il ne ſe peut rien ajoûter à la bonté avec laquelle il les reçut, &

à la

à la maniére dont il me parla. Lorsque je fis le serment de cette charge entre les mains de Monsieur, il fit paroître tant de joye, qu'il me dit, en me serrant les mains : *C'est maintenant que vous êtes tout-à-fait à moi.* Le lendemain, il partit pour aller à Chantilly, me mena dans son carosse, & me donna dans le voyage plusieurs marques si particuliéres de son affection qui seroient trop longues à raconter, qu'elles produisirent d'étranges effets, comme on le verra dans la suite. Car Madame la marquise de Montlaur (c'étoit le nom que prenoit Madame d'Ornanc,avant que le Colonel fût maréchal deFrance)qui me faisoit autrefois l'honneur de me tant aimer,mais qui étoit, ainsi que je l'ai dit, la plus ambitieuse femme que je vis jamais ; & qui prétendoit avoir plus de pouvoir sur l'esprit de Monsieur, que qui que ce fût, sans en excepter même son mari, ne pût souffrir de me voir si bien auprès de S. A. R. Cette jalousie fut encore infiniment fomentée & fortifiée par M. le President le Coigneux, Chancelier de Monsieur. Il travailla

railla de telle ſorte à gagner ſon eſprit en la flattant dans ſa paſſion, & en lui perſuadant qu'elle devoit empêcher que perſonne n'eût autant de part qu'elle dans la confiance de Monſieur, qu'il la porta juſqu'à témoigner à S. A. R. ſa jalouſie de l'entiére confiance qu'il avoit en M. le Colonel & en moi, & à lui inſinuer en même tems qu'il pouvoit ſe confier au Préſident le Coigneux. Ce qui paroît ſi incroyable, que je ne ſerois pas ſi hardi pour le rapporter, s'il m'étoit permis d'en douter, après que Monſieur lui-même nous le dit à Monſieur le Colonel & à moi à l'entrée de la grande galerie du Louvre, & nous le dit en riant d'un ſi étrange diſcours de Madame la Marquiſe, qui alloit à faire qu'il prît créance en M. le preſident le Coigneux, au préjudice même de M. ſon mari.

D'un autre côté, M. de Chaudebonne qui étoit un très-brave gentilhomme, très-homme d'honneur, extrêmement mon ami, & qui l'a été juſqu'à la mort : mais qui étant ami avant moi de M. le Colonel, ne pouvoit voir ſans

peine

pême qu'il n'eût pas toute sa confiance, & grande part à celle de Monsieur ; à quoi ni M. le Colonel ni moi ne pouvions remédier à cause de l'inviolable secret entre la reine Mere, Monsieur, M. le cardinal de Richelieu, M. le Colonel & moi, auquel nous étions engagés, & dont nous ne pouvions nous dispenser. M. de Chaudebonne, dis-je, non pas par mauvaise volonté pour moi, mais parce qu'il le croyoit juste pour son propre intérêt, entra à mon préjudice dans la confiance de Madame la marquise de Monlaur, & il n'y eut rien qu'elle ne fit pour donner de la jalousie de moi à M. son mari. Comme il m'aimoit extrêmement, il y résista fort long-temps; mais enfin ne pouvant plus tenir ferme contre des instances si continuelles & si pressantes, il alla trouver M. l'abbé de S. Cyran, qui étoit un autre moi-même, & par conséquent fort de ses amis. Après lui avoir protesté que son amitié & sa tendresse pour moi étoient toûjours les mêmes, il lui dit que cette inclination & cette confiance de Monsieur pour moi éclatoient

de

de telle ſorte, qu'il ſeroit bon que pour empêcher qu'elles ne paruſſent tant, j'évitaſſe une partie des occaſions dans leſquelles Monſieur me les témoignoit. Nul autre n'ayant l'eſprit plus pénétrant que M. de S. Cyran, ni ne connoiſſant mieux celui de M. le Colonel dont il étoit auſſi extrêmement connu, ainſi qu'on le pourra voir dans un Mémoire particulier ſigné de ma main, que j'ai fait il y a long-temps de tout ce qui le regarde, ſçachant auſſi que Son Eminence ne ſe confioit que par moi à M. le Colonel, & n'ignorant pas quelle étoit l'ambition de Madame la Marquiſe & ſa paſſion de gouverner Monſieur, il n'eut pas peine à juger que ce diſcours étoit un effet de la jalouſie. Ainſi il répondit à M. le Colonel que ce qu'il venoit de lui dire, lui faiſoit connoître qu'il falloit néceſſairement qu'il y eût comme un cercle de diverſes perſonnes, dont la derniére étoit toûjours proche de ſon oreille, ſignifiant par ce mot Madame ſa femme, qui s'accordoient enſemble pour lui donner cette penſée de me reculer de la confiance

de Monſieur : mais que la connoiſſance qu'il avoit de ma parfaite amitié pour lui, & de ma maniére d'agir, l'obligeoit à lui dire qu'il avoit plus d'intérêt que moi à me conſerver cette entiére confiance de Son Alteſſe Royale.

Le Colonel, ainſi que je l'ai dit, n'agiſſant point en cela par ſon propre mouvement, mais par contrainte, ces paroles le touchérent; & néanmoins étant toûjours combattu par la preſſe que lui faiſoit Madame ſa femme, il ne put s'empêcher de me dire qu'il me prioit d'aller voir M. de S. Cyran touchant quelque choſe qu'il avoit à me communiquer. Comme il ne m'auroit jamais pû venir dans l'eſprit rien de ſemblable, parce que Dieu m'eſt témoin, que je ne me ſervois que pour ſon avantage, & pour ce qui regardoit les intérêts de Son Alteſſe Royale de la confiance dont elle m'honoroit, ſans lui avoir de ma vie demandé choſe quelconque pour moi, je le preſſai en riant de me dire quel étoit ce ſecret dont M. de S. Cyran devoit me parler : mais il s'en défendit toûjours. J'allai voir M. de S. Cyran,

&

t nulles paroles ne peuvent exprimer jusqu'à
uel point je fus surpris, & sentis mon cœur
lessé de ce que j'appris de lui. A mon retour
tant seul avec M. le Colonel dans son cabi-
et, il me demanda si j'avois vû M. de S.
Cyran. „ Oüi, Monsieur ; lui répondis-je, &
je voudrois être mort avant de l'avoir vû,
parce que jusqu'alors notre amitié étoit vier-
ge, & que ce qu'il m'a dit m'a fait connoître
que vous l'avez violée „ : Ce furent mes
res paroles ; & parce qu'il m'aimoit très-
ritablement, & qu'il étoit d'un naturel très-
ndre, elles le touchérent de telle sorte qu'el-
lui firent répandre quelques larmes. Il vou-
t me parler pour dissiper à l'heure même
nuage qui étoit le seul qui eût encore ap-
rté de l'obscurcissement à notre amitié ;
ais comme la Cour étoit sur le point de
rtir pour Fontainebleau, où Madame sa fem-
e ne devoit point aller, je le suppliai d'atten-
e que nous y fussions. Monsieur y alla à
eval, & M. le Colonel & moi dans le ca-
sse de Son Altesse Royale. Nous nous y
 entretînmes

entretînmes durant le chemin de choses indifférentes, & il étoit fort triste. Aussi-tôt que nous arrivâmes dans le bourg de Fontainebleau, il me dit: « Nous voici à Fontaine-
» bleau. Il est vrai, Monsieur, lui répondis-
» je, mais le temps n'est pas propre à s'en-
» tretenir. Ce sera donc, dit-il, demain au
» matin à sept heures, & je ne sortirai point
» du lit qu'après que nous aurons parlé tout
» à loisir, afin que personne ne nous inter-
» rompe ». Nôtre éclaircissement se fit donc le lendemain, & je ne pense pas qu'il se soit jamais vû plus de témoignages d'amitié & de tendresse de part & d'autre. Il m'ouvrit son cœur, je lui ouvris le mien. Il me témoigna vouloir prendre en moi plus de confiance que jamais. Pour m'en donner des preuves, il affectoit de me laisser seul des après-dînées entiéres avec Monsieur dans son cabinet, où Son Altesse Royale aimoit mieux demeurer que dans le sien, afin de n'être point importunée; & il s'en alloit cependant faire quelques visites dans le Château, particuliérement

chez

chez M. de Baſſompierre, où étoit le rendez-vous de tout le monde.

Ces entretiens étoient ſemblables à ceux de l'hyver précédent dont j'ai parlé, & Monſieur s'en ſervoit admirablement. Les perſonnes de mérite étoient ravies de voir qu'il ne prenoit pas ſeulement plaiſir à les entretenir, mais leur témoignoit de ſçavoir les bonnes actions qu'ils avoient faites. Les Dames n'étoient pas moins contentes de ſa civilité, & il agiſſoit en toutes choſes avec tant de nobleſſe & tant d'eſprit qu'il gagnoit le cœur de tout le monde. Le bruit s'en répandit de telle ſorte par toute la France que l'on ne parloit d'autre choſe, & il y avoit preſſe à obtenir des charges dans ſa maiſon. Mais en même temps il redoubloit avec tant de ſoin ſes devoirs auprès du Roi pour lui ôter tout ſujet de jalouſie, que la Reine ſa mere, & M. le cardinal de Richelieu ne pouvoient ſe laſſer de témoigner de la ſatisfaction de ſa conduite.

En ce même tems M. de Champigny, Contrôleur général des Finances, & depuis pre-

mier Président du Parlement, me fit offre fort obligeamment de se défaire entre mes mains de sa charge de Contrôleur général pour cent mille livres de récompense dont le Roi me donneroit un brevet d'assûrance. Comme je n'étois pas en état d'entendre à aucune proposition sans l'agrément de Monsieur, je lui rendis compte de cette affaire pour sçavoir sa volonté. Il me répondit ces mêmes mots : « Si je vous aimois moins que je fais, » ou si j'étois moins honnête homme que je » suis, vous auriez tort de ne pas accepter cette » te offre. Mais je ne puis rien approuver qui » vous éloigne d'auprès de moi. » Cette affaire ne put donc réüssir. Et comme le Roi avoit agréée la proposition que lui avoit faite M. de Champigny en ma faveur, & sçû que je ne l'avois pas acceptée, M. de Bouthillier me dit de la part de M. le Cardinal que l'on feroit entrer au lieu de moi dans cette charge telle personne que je voudrois. Elle fut donnée à ma seule considération à M. Marion Président au Grand-Conseil, mon oncle maternel

nel, quoiqu'il y eût dix-huit prétendans, & il l'a possédée jusqu'à sa mort.

Plus les choses alloient en avant, plus M. le Cardinal témoignoit être satisfait de moi. Et peut-être ne sera-t-il pas mal-à-propos de rapporter sur cela les paroles qu'il me dit un jour. M. le cardinal Barberin étant venu Légat en France en cette année 1625. je faisois toutes les allées & venuës pour régler la maniére dont Monsieur devoit vivre avec lui. Une fois, entr'autres, étant allé trouver M. le cardinal de Richelieu au petit Luxembourg, il me dit ensuite de cet entretien : « M. de
» Berulle qui me dit continuellement du bien
» de vous, vouloit m'en parler encore ce ma-
» tin : mais je lui ai fermé la bouche en lui
» disant que cela étoit fort inutile, parce que
» je vous connoissois encore mieux qu'il ne
» vous connoissoit, & que pour le lui té-
» moigner, je lui déclarois que je vous aimois
» comme mon ame. Or, ajoûta-t-il, je ne la
» veux pas perdre. »

Son Eminence témoignant donc avoir tant

de France qu'il lui avoit fait eſpérer par moi. Ainſi M. le Colonel ne pouvant plus réſiſter à cette tentation domeſtique, fortifiée par M. de Chaudebonne, qui bien que mon ami, comme je l'ai dit, deſiroit d'avoir part à la confiance de Monſieur; & M. le préſident le Coigneux faiſant joüer toutes ſortes de reſſorts pour venir à ſes fins; il changea tout d'un coup de conduite à mon égard. Il ceſſa, & fit que Monſieur ceſſa auſſi d'avoir confiance en moi. Il ne me parloit plus que de choſes indifférentes, ne prenoit plus ſoin de conſerver l'amitié de M. le Cardinal, & alloit très-ſouvent le ſoir chez la Reine régnante, comme s'il eût pris plaiſir à donner du ſoupçon de lui à M. le Cardinal, pour ſe faire conſidérer davantage d'elle : ce qui étoit au contraire le vrai moyen de ſe perdre, ainſi que la ſuite le fit voir.

Ce changement de Monſieur, & de M. le Colonel pour moi étant ſi viſible que perſonne ne l'ignoroit, mes amis me conſeilloient de profiter de la créance que j'avois dans l'eſprit de

S. A. R.

S. A. R. pour regagner sa confiance. Mais par une générosité qui ne sera peut-être approuvée de guéres de gens, & à laquelle je n'ai nul regret, je ne le voulus point faire, à cause que je ne l'aurois pû sans me plaindre de M. le Colonel, & que je ne pouvois me résoudre d'employer contre lui-même la confiance qu'il m'avoit procurée auprès de Monsieur. Je lui dis seulement en presence de S. A. R. dès qu'il commença d'aller chez la Reine, que je croyois que cela lui pourroit beaucoup nuire, par l'ombrage qu'en prendroit M. le Cardinal. Surquoi ayant voulu s'excuser, Monsieur qui n'étoit pas encore désacoutumé de me parler confidemment, me dit devant lui : « *Il vous trompe ; car il y va » très-souvent.* » Madame sa femme en étoit si aveuglée, qu'elle en étoit bien-aise, sans considérer combien cela lui pourroit nuire, aussi-bien que du refroidissement qu'on remarqua dans l'esprit de Monsieur pour le mariage de Mademoiselle de Montpensier.

M. le cardinal de Richelieu, qui comme je

l'ai

l'ai dit, n'avoit pris confiance que par moi à M. le Colonel, ne pouvant ignorer une chose aussi publique qu'étoit celle de son changement envers moi, & par lui de celui de Monsieur, le considéra dès-lors plûtôt comme son ennemi que comme son ami. Mais sçachant quelle étoit mon affection pour M. le Colonel, il ne m'en témoigna rien, ni ne m'en fit jamais témoigner la moindre chose. Et rien n'étant capable de m'empêcher de servir de tout mon pouvoir M. le Colonel, je continuai avec la même ardeur qu'avant de solliciter M. le Cardinal touchant la charge de maréchal de France, & l'en pressai de telle sorte, qu'enfin il me donna parole qu'il le seroit dans trois jours. Je l'allai dire à Monsieur le Colonel qui en demeura fort surpris, & Madame sa femme aussi, parce qu'ils ne s'y attendoient plus: & cette parole fut suivie de l'effet le 8. Janvier 1626.

M. le Cardinal continuant toûjours dans son dessein de me faire Secrétaire d'Etat, il m'avoit donné vers la fin de 1625. toutes les

instructions & les piéces qu'il avoit touchant les affaires étrangéres qui regardoient cette charge, & m'avoit dit de les mettre en tel ordre que je le jugerois le meilleur, & d'y changer & ajoûter ce que je voudrois. En 1626. la Cour étant à Fontainebleau, je lui en portai plusieurs volumes très-bien écrits. Sur quoi il me dit en riant : « Pensez-vous » que je vous en sçache gré ? C'est pour vous » même que je vous ai engagé à ce travail, & » non pas pour moi, qui n'en ai plus besoin : » mais n'en avez-vous pas gardé une copie ? Oüi, Monsieur, lui répondis-je. Voilà qui est » bien, me repartit-t-il, & je serai fort aise d'a- » voir ceux-ci » M. de Berulle étant alors à Fontainebleau, & S. E. sçachant combien il m'aimoit, elle lui montra ces recueils, & lui parla du dessein qu'elle avoit de me faire Secretaire d'Etat.

Cependant ces fréquentes visites de M. le maréchal d'Ornane chez la Reine regnante, augmentérent de telle sorte les défiances de M. le Cardinal, qu'il demeura persuadé, comme je

me je l'ai sçû depuis, que c'étoit à dessein de former une grande cabale de la Reine, de Monsieur, & de quelques Grands : ce que je ne sçaurois croire qui fût véritable, tant j'ai reconnu en M. le maréchal d'Ornane des sentimens pour le service du Roi & pour l'Etat dignes du nom qu'il portoit : mais je pense qu'il y avoit en cela plus de bagatelle & d'amusement, que de dessein. Ainsi personne ne fut jamais plus surpris que je le fus, lorsque le 4. may, dans ce même séjour de Fontainebleau, étant avec Madame la marquise de Senecey, alors dame d'atour de la Reine, auprès de laquelle je lui avois fait rendre des offices qui ne lui avoient pas été inutiles, on vint lui dire que M. le maréchal d'Ornane étoit arrêté. Je courus chez le Roi, & ne pus passer plus avant que la salle des Gardes, parce que personne n'entroit. M. Bouthillier sortit pour me venir chercher, & me trouva là. Il me dit que le Roy s'étoit crû obligé de faire arrêter M. le maréchal d'Ornane. Que Sa Majesté n'ignoroit pas que depuis long-temps il n'avoit plus

nulle

nulle confiance en moi, & qu'il m'avoit fait perdre celle de Monſieur; qu'elle deſiroit que j'y rentraſſe, & que je n'avois qu'à dire qui étoient ceux auprès de Monſieur qui n'étoient pas de mes amis, & qui me pouvoient traverſer, & qu'on les éloigneroit à l'heure même. On pourra juger par ma réponſe ſi je ſuis fort violent. Je dis à M. Bouthillier, après lui avoir témoigné mon extrême douleur de la détention de M. le Maréchal, que n'ayant que ſervi dans la maiſon de Monſieur tous ceux que j'avois pû, ni fait de mal à perſonne, je ne croyois pas y avoir des ennemis. Mais les ſuites firent voir qu'il ſuffit d'être bien dans l'eſprit d'un Prince, pour avoir pour ennemis ceux qui prétendent à la même choſe.

En même temps que M. le maréchal d'Ornane fut arrêté chez le Roy, on arrêta auſſi M. de Chaudebonne qui n'y étoit pas. Le premier fut conduit au bois de Vincennes, où il mourut le 4. ſeptembre de la même année, & M. de Chaudebonne fut mené à la Baſtille.

Un peu après que M. Bouthillier m'eut

quitté,

quitté, Monſieur ſortit de chez le Roy, où cette nouvelle l'avoit fait aller auſſi-tôt qu'il l'eut appriſe, & me trouvant dans cette ſalle des Gardes, il me mena dans ſon cabinet, ferma la porte, & me parla avec une entiére confiance, & avec des témoignages d'une ſi ſenſible douleur de la détention de M. le Maréchal, qu'encore qu'il fût plus de minuit, il me commanda d'aller trouver à l'heure même M. le Cardinal, pour faire de ſa part auprès de lui toutes les inſtances imaginables en faveur de M. le maréchal d'Ornane; & comme il eſt impoſſible d'être plus touché que je l'étois de ſon malheur, il ne me fut pas difficile de m'acquitter de cette commiſſion avec toute l'affection imaginable. M. le Cardinal me fit la réponſe que l'on peut juger; c'eſt-à-dire, de grands témoignages de reſpect pour Monſieur; qu'il feroit ce qu'il pourroit, & autres paroles générales.

Ayant appris que ceux qui m'avoient vû entrer ſi tard chez M. le Cardinal auſſi-tôt après la détention de M. le maréchal d'Ornane,

ſans

ns sçavoir que c'étoit Monsieur qui m'y nvoyoit, joignant à cela le refroidissement ue M. le maréchal d'Ornane avoit eu pour noi, s'imaginoient que j'avois sçû le dessein e l'arrêter; & il y en avoit même quelques-uns qui disoient qu'il y avoit grande apparence que je ne lui avois pas rendu de fort bons offices. J'étouffai ces discours, & leur fermai la bouche, en disant hautement & publiquement que pendant que j'avois été dans l'entiére confiance de M. le maréchal d'Ornane, je répondrois de ma vie qu'il n'avoit point d'autres sentimens que ceux qu'on pourroit desirer d'un parfaitement homme de bien, & très-fidelle serviteur du Roi: & que si depuis cela j'avois dit quelque chose à son desavantage, il faudroit que je l'eusse inventé; puisqu'il y avoit plus de six mois qu'il ne vivoit plus que civilement avec moi, & ne me parloit que de choses indifférentes.

Cependant M. le president le Coigneux ne s'endormoit pas; ni M. de Puilaurent, pour qui Monsieur avoit témoigné avant avoir

quelque inclination, mais qui n'alloit pas jusqu'à le fort considérer avant la détention de M. le maréchal d'Ornane; ni M. du Boisdennemets [Daniel Normand] qui avoit eu fort envie d'avoir un peu de crédit. Ils faisoient, comme je l'ai sçû depuis, tout ce qu'ils pouvoient contre moi, afin de faire croire à Monsieur que j'étois d'intelligence avec M. le Cardinal, & que mon ressentiment d'avoir été éloigné de sa confiance par M. le maréchal d'Ornane, m'avoit porté à lui rendre de mauvais offices. Et en même-temps que M. de Puilaurent, & M. Duboisdennemets agissoient de la sorte; & que je n'aurois eu qu'à dire une parole pour les faire éloigner d'auprès de Monsieur, ils me faisoient faire de très-grandes protestations d'amitié par M. Passard, aumônier de Son Altesse Royale, qui étoit un fort homme de bien & de mes amis. D'un autre côté, Madame la maréchale d'Ornane m'ayant écrit pour me prier de m'employer pour la liberté de M. son mari, & de répondre de ses actions, je lui répondis, comme

il

l étoit très-véritable, que je le servirois avec la même passion, que s'il y alloit de ma vie; & que je souhaiterois que tout le monde fût aussi persuadé, que je l'étois, de la sincérité de ses actions : mais que j'appréhendois qu'on n'ajoûtât pas autant de foi aux témoignages que j'en rendrois, qu'on auroit fait avant, à cause que l'on sçavoit que depuis quelque temps il ne me confioit plus chose quelconque. Cette réponse si sincére & si raisonnable, au lieu de contenter Madame la maréchale d'Ornane, l'anima contre moi. Comme elle sçavoit en sa conscience qu'elle seule avoit porté son mari à s'éloigner de moi, elle s'imagina sans doute que j'avois voulu m'en ressentir; en quoi Dieu, qui voit le fond de mon cœur, sçait qu'elle m'a fait la plus grande de toutes les injustices & la plus inexcusable, après tant de preuves qu'elle avoit eües de ma parfaite amitié pour son mari, de ma passion à le servir, & de mon entier desintéressement. Ainsi y étant encore poussée par ceux qui vouloient prendre ma place dans l'esprit de

 Monsieur,

Monsieur, elle me rendit auprès de lui par les personnes qui lui étoient confidentes, comme je l'ai sçû depuis, toutes sortes de mauvais offices, & particuliérement par M. le président le Coigneux, qui avoit de tout temps; ainsi qu'on l'a pû voir par ce que j'ai ci-devant rapporté, travaillé à gagner son esprit, pour se mettre bien auprès de Son Altesse Royale.

Que si Madame la maréchale d'Ornane s'est montrée si extrêmement injuste envers moi, M. de Moisergues, M. d'Ornane grand-maître de la Garderobbe de Monsieur, & M. de Sainte-Croix, freres de M. le maréchal d'Ornane, n'en ont pas usé de la même sorte. Ils m'ont fait l'honneur & la justice de me témoigner toûjours la même amitié: & nous avons souvent mêlé nos larmes ensemble dans une perte aussi déplorable pour eux & pour moi, que celle d'une personne à qui, outre leur proximité, ils avoient toutes les obligations que l'on peut avoir; & moi celle de n'avoir pas été moins aimé de lui, que si j'eusse eu l'hon-

neur

heur de lui être aussi proche qu'eux.

Ainsi Madame la maréchale d'Ornane en agissant contre moi, agit en effet contre elle-même ; puisque dans le desir que M. le Cardinal me témoignoit qu'auroit le Roy que je fusse mieux que nul autre auprès de Monsieur, afin de le porter à s'attacher entiérement à Sa Majesté ; & dans la satisfaction que j'aurois eu sujet d'espérer que Dieu m'auroit fait la grace de donner de moi à l'un & à l'autre par la fidélité avec laquelle je les aurois servis, il n'y auroit rien que je ne me fusse efforcé de faire auprès de Sa Majesté & de M. le Cardinal, pour servir M. le maréchal d'Ornane que j'ai toûjours constamment aimé, & que j'aimerai jusqu'à la mort de toute la plénitude de mon cœur, dans la certitude que j'ai qu'il m'a aimé de la même sorte ; & que jamais violence n'a été plus forte, que celle que l'on a faite sur son esprit, pour l'empêcher malgré lui de me donner son entiére confiance.

A cette conjuration domestique, formée contre moi auprès de Monsieur, il s'en joignit

une étrangére. Car M. le comte de Soissons, & M. le Grand-Prieur, frere de M. de Vendôme, qui étoit bien avec Monsieur, employérent aussi tous leurs efforts pour le porter à m'éloigner. Je ne sçaurois le mieux sçavoir. Voici comme je l'ai appris. M. le Grand-Prieur ayant l'année suivante été mis au bois de Vincennes, il manda au Roy durant sa prison, que s'il lui plaisoit de lui envoyer quelque personne de confiance, il l'informeroit sincérement de ses actions.

Le Roi lui envoya M. le marquis de Fossé, qui étant extrêmement mon ami, me dit que M. le Grand-Prieur l'avoit prié de protester à Sa Majesté en son nom, qu'il n'avoit jamais eu aucune mauvaise intention contre son service : mais qu'il étoit vrai que dans le desir d'être bien avec Monsieur, il n'y avoit rien que lui & d'autres n'eussent fait pour le porter à m'éloigner, à cause qu'il étoit impossible de me gagner. M. de Fossé ajoûta, qu'ayant trouvé à son retour du bois de Vincennes, le Roi auprès de la Reine sa mere, il leur avoit rapporté cela à tous deux.

Il faut revenir maintenant à la ſuite que cet incident m'a fait interrompre. J'étois ſi bien durant les premiers jours auprès de Monſieur, qu'il demanda au Roy, & obtint de lui pour les perſonnes que je lui propoſai ſans nul intérêt des charges fort conſidérables, & je ne penſois qu'à travailler à le ſervir & à lui acquérir des ſerviteurs : mais pendant que j'agiſſois ainſi, les perſonnes dont j'ai parlé agiſſoient ſans ceſſe contre moi, comme je l'ai appris depuis, & diſoient entr'autres choſes, que j'avois des entretiens ſecrets avec le Roy dans un lieu du château qu'ils lui marquoient, & où je ne fus de ma vie, & que je me trouvois les ſoirs ſur le minuit dans la cour du Cheval blanc avec diverſes perſonnes; ce qui étoit auſſi faux, que le reſte.

Quelques jours ſe paſſérent de la ſorte, & M. le Cardinal étant allé à Limours, tous ceux qui s'accordoient contre moi prirent ce tems pour redoubler leurs inſtances auprès de Monſieur, afin de le porter à m'éloigner; & quelque peine qu'il eût à s'y réſoudre, ils le preſ-

ſerent tant, qu'enfin il leur promit. Il ne l'exécuta pas néanmoins: mais différoit toûjours, juſqu'à ce que vaincu par leurs importunités, il s'y réſolut.

Ainſi étant allé un matin chez la Reine ſa mere, & ne l'ayant pas trouvé éveillée, il paſſa dans la grande galerie du cheval blanc, & il n'y eut que M. d'Oüailly capitaine de ſes Gardes, M. Goulas Secretaire de ſes commandemens, & moi qui le ſuivîmes. Il mena M. d'Oüailly à une fenêtre de cette galerie, & lui parla aſſez long-temps. Après être retourné chez la Reine ſa mere, il s'en alla chez la Reine régnante, & je m'arrêtai quelque temps dans la chambre de la reine Mere à parler à Madame la ducheſſe d'Aiguillon, qui m'a toûjours honoré d'une amitié & d'une confiance égale dans tous les temps, & à qui j'ai des obligations ſi particuliéres que je ne ſçaurois trop les reconnoître.

L'heure du dîner approchant, comme je m'en allois à la Conciergerie, où Madame Zamet, à qui le Roi en avoit conſervé la capitainerie

tainerie avoit toûjours voulu me loger, je rencontrai Monsieur qui sortoit de chez la Reine avec un visage extrêmement triste, & il m'ôta son chapeau si bas que j'en fus étonné. En arrivant à la Conciergerie, je trouvai M. d'Oüailly qui m'y attendoit; il me dit que c'étoit avec un très-grand regret qu'il m'apportoit un ordre de Monsieur, de me retirer ce jour-là, & de m'en aller à Paris. Je lui répondis ces mêmes mots: « J'avouë, M. que ce commandement me surprend extrêmement, parce » qu'ayant servi Monsieur avec autant de pas» sion & de fidélité que j'ai fait, & un tel de» sintéressement, qu'il sçait que je ne lui ai » de ma vie rien demandé pour moi, je n'au» rois jamais pu m'imaginer qu'il voulût m'é» loigner d'auprès de lui. Mais M. vous êtes » homme bon, & homme d'honneur, & cela » me fait vous supplier de me promettre de » lui dire, que je prie Dieu qu'il ne lui arrive » pas souvent des choses aussi préjudiciables à » son service, qu'est celle d'éloigner un aussi » homme de bien que je suis ». Je vous le promets,

promets, me répondit M. d'Oüailly, extrêmement touché & ayant presque les larmes aux yeux; & comme c'étoit un très-brave gentilhomme, & très-homme d'honneur, il s'aquitta de sa promesse, ainsi que je l'ai sçû longtems après de la bouche de Monsieur, qui me le dit dans un grand entretien que j'eus seul avec lui à S. Germain le lendemain de la naissance du Roy, dans lequel il parut bien qu'il a toûjours conservé dans son cœur de l'affection pour moi; car il me dit ces mêmes paroles: *Ne m'aimerez-vous donc plus à cette heure, qu'il y a un Dauphin en France?* On peut juger ce que je lui répondis; & ayant pris ensuite la liberté de lui demander comment il avoit pû se résoudre à m'éloigner; il me dit: c'est que j'étois encore bien jeune. Surquoi je pense avoir sujet de croire que jamais personne n'a eu tant de pouvoir sur son esprit, que j'y en ai eu; puisqu'il n'est pas étrange que ceux qui flattent les Princes, & entrent dans toutes leurs passions ayent du crédit auprès d'eux: mais de leur être agréable, & d'a-

voir

voir toute leur confiance, lorsque l'on combat leurs mauvaises inclinations, & qu'on les porte à se faire violence pour embrasser la vertu dans un siécle aussi corrompu qu'est le nôtre, & faire qu'enfin ils y prennent plaisir; c'est ce me semble ce que l'on peut appeller, avoir quelque pouvoir sur leur esprit; & c'est l'état où je me suis trouvé avec Monsieur, qui étoit l'un des Princes du monde qui avoit le plus besoin d'avoir des gens de bien auprès de lui; parce qu'étant bon & facile, il se portoit aisément du côté où ceux en qui il avoit confiance le portoient. Et ceux qui abusoient de l'honneur de ses bonnes graces étoient d'autant plus coupables que, comme je le lui ai dit à lui-même, il faisoit le bien avec joye.

Quelques-uns m'ont dit que dès le jour même qu'il m'eut envoyé l'ordre de me retirer, il y eut regret, & que si je ne fusse parti que le lendemain, il m'auroit rappellé auprès de lui: mais je ne suis point assûré de cela, comme du reste. Le Roy témoigna être fort mal satisfait de cette action de Monsieur, &

la

la reine Mere en fut si mécontente, qu'elle me fit l'honneur de dire plusieurs fois toute en colére ces propres paroles : *Pourquoi pensez-vous qu'il ait éloigné un tel ? C'est parce qu'il est de mes amis,*

M. le maréchal de Brezé m'a dit que Sa Majesté l'avoit envoyé en très-grande diligence à Limours donner avis à M. le Cardinal de ce qui s'étoit passé, & qu'il lui avoit témoigné d'en être extrêmement touché, & résolu de travailler de tout son pouvoir à mon rétablissement. Son Eminence me fit ensuite donner les mêmes assûrances, sans que je l'en aye de ma vie importuné : mais les belles promesses que lui fit M. le president le Coigneux de ne vouloir dépendre que de lui auprès de Monsieur, le mariage de Son Altesse Royale avec Mademoiselle de Montpensier, le voyage de Bretagne, l'affaire de M. de Chalais, & tant d'autres choses qui arrivérent ensuite l'empêchérent de donner son application à ce qui me regardoit.

Les effets ont fait voir que ce que j'avois prié

prié M. d'Oüailly de dire à Monſieur, & qu'il lui dit, n'étoit que trop véritable ; puiſque s'il eût continué à m'honorer de ſa confiance, je ne m'en ſerois ſervi que pour l'exhorter à vivre dans une telle union avec le Roi & la Reine mere, qu'il y a ſujet de croire qu'il ne ſeroit point tombé dans les malheurs qui lui ſont arrivés, qui l'ont éloigné durant tant d'années, non-ſeulement de la Cour, mais de la France, & qui lui donnérent enfin le déplaiſir dans cette funeſte journée de Caſtelnaudary d'être cauſe de la mort d'un Prince auſſi bien fait qu'étoit M. le comte de Moret, & de la priſon & de la mort de M. de Montmorency, dont toute la France a pleuré la perte.

Comme ce dernier m'honoroit d'une affection très-particuliére, comment pourois-je ne point rapporter ſur ſon ſujet la derniére preuve qu'il m'en a donnée ; puiſqu'elle eſt ſi avant gravée dans mon cœur, qu'elle ne ſçauroit s'effacer de ma mémoire. Monſieur le maréchal de Brezé l'ayant conduit à Lectoure, où il demeura pendant quelque temps avant qu'on le

menât

menât à Toulouse pour lui faire son procès; & M. Arnauld mon cousin mestre de camp général des Carabins de France, & mon jeune frere qui étoit son lieutenant l'y ayant accompagné avec les compagnies qu'ils commandoient, après qu'ils eurent comme les autres pris congé de M. de Montmorency, il les renvoya querir, & leur dit: “ Je vous prie „ d'écrire à M. d'Andilly que si je le pouvois „ aimer plus que je l'aime, je le ferois; mais „ cela est impossible. Je le prie de n'être point „ en peine de moi, parce que j'espere qu'en „ cette occasion Dieu me fera la grace de „ m'assister de telle sorte, que je ne ferai rien „ d'indigne de son amitié. „

Les guerres que le Roi fit ensuite, tant pour se rendre maître de la Rochelle, que pour achever d'abattre le parti Huguenot & contre M. de Savoye, tinrent durant plusieurs années la Cour presque toûjours hors de Paris; & lorsqu'elle y revenoit, il fut facile à M. de Richelieu dans un aussi grand accablement d'affaires qu'étoit le sien, d'oublier un homme comme moi qui ne s'aidoit point pour le faire souvenir

souvenir de lui. Ainsi il ne faut pas s'étonner si S. E. ne pensa sérieusement à moi, que lorsqu'elle crut que je pouvois servir utilement dans une occasion qu'elle avoit extrêmement à cœur. Et voici de quelle sorte cela arriva.

En 1634. le Roy fit avancer vers le Rhin ses principales forces commandées par M. le maréchal de la Force, & résolut d'envoïer M. le maréchal de Brezé pour les commander conjointement avec lui. J'étois alors à Pomponne, où je passois avec ma famille & avec mes livres une partie de l'année dans une grande tranquillité d'esprit. Et ce fût là que je reçus une lettre de M. Servien, écrite de sa main, ce qu'il faisoit rarement à cause de l'incommodité de son œil, par laquelle il me mandoit que le Roy m'avoit choisi pour m'envoyer Intendant dans cette armée, & qu'encore que ce ne fût pas un emploi tel que je le pouvois esperer, je devois compter pour beaucoup de ce qu'on m'envoïoit chercher dans ma maison, comme autrefois les Dicta-

teurs

teurs à la charruë, & qu'il avoit ordré de me mander de venir très-promptement. J'allai à Paris, & le trouvai chez M. le Cardinal; & sur ce qu'après qu'il m'eût parlé, je lui répondis que je ne voïois pas que cet emploi me fût fort avantageux, parce qu'après qu'il seroit fini, je me trouverois au même état qu'avant; & qu'ainsi je serois bien aise de m'excuser. Il me dit que je m'en gardasse bien; puisque si je le refusois, on n'oseroit seulement me nommer à M. le Cardinal, tant il s'en tiendroit offensé, parce que cette armée étant la plus belle que le Roi eut jamais euë, il avoit tant de passion de m'y envoïer, & avoit parlé de moi au Roi d'une maniére si avantageuse, que son carrosse étoit dans la cour de S. E. pour aller dire à S. M. à Versailles comme une chose qu'il sçavoit qu'il lui seroit fort agréable, que j'étois arrivé, & que je ferois toute la diligence qu'il se pouroit pour partir bientôt.

Le P. Joseph, dont chacun sçait quel étoit le credit auprès de M. le Cardinal, vint sur cela, & me dit les mêmes choses que M. Ser-

vien,

vien, pour me faire connoître qu'il n'y avoit pas lieu de délibérer. Ainsi j'entrai dans la chambre de M. le Cardinal qui me parla de la maniére du monde la plus obligeante, & me dit entre autres choses : " Qu'il me prioit de „ bien vivre avec M. le maréchal de Brezé, „ & qu'il lui recommanderoit d'en user de „ même à mon égard. „ J'allai ensuite trouver le Roi à S. Germain, & S. M. me dit ensuite que c'étoit avec joie qu'elle me donnoit cet emploi dans une armée qui lui étoit si considérable, parce qu'elle étoit assûrée que je l'y servirois utilement. Je pris aussi congé de la Reine qui deslors me faisoit l'honneur de me témoigner beaucoup d'affection.

Dans le mémoire en forme d'instruction que je dressai pour moi-même, & que Messieurs de Bullion & Bouthillier surintendans des Finances signérent, il y avoit un article qui me donnoit pouvoir de disposer de 10000. liv. par mois pour les dépenses que je jugerois nécessaires, sans être obligé d'en donner aucune connoissance à Messieurs les Généraux.

Ce que je ne ſçais point avoir été accordé à aucun autre Intendant des armées du Roi. Rien n'eſt néanmoins plus utile pour le ſervice, lorſque l'on en uſe comme l'on doit, n'étant pas croïable combien de petites ſommes emploïées à propos produiſent des effets excellens, ainſi que la ſuite le fera voir ; parce que les armées ſont comme ces grands corps dont de petites machines, qui ne paroiſſent rien, facilitent extrêmement le mouvement en pluſieurs rencontres.

Je partis le 2. Novembre de cette année 1634. & arrivai à Châlons-ſur-Marne, qui eſt l'une des villes de France où il ſe trouve le plus de bled ; j'y demeurai un jour pour y faire marché, ſous le bon plaiſir de Meſſieurs les Surintendans, de quantité de bled & du prix des voitures. Je pris enſuite un ſeptier de bled, le fis moudre, paîtrir, cuire, & peſer devant moi le nombre des rations qu'il rendit, & envoïai un mémoire très-particulier à Meſſieurs les Surintendans, dans lequel je faiſois voir que l'on pouvoit par le moïen de ces achats &

de

de ce ménage gagner deux cens mille écus au profit du Roi, sur le prix que l'on donnoit aux Munitionaires pour le pain de munition. Sur quoi, bien que Monsieur de Bullion ne m'aimât point, il ne put s'empêcher de m'écrire que l'on ne pouvoit trop me louër, d'avoir même en chemin faisant travaillé avec tant de soin pour cette affaire. Cela ne s'exécuta pas néanmoins, & je veux croire qu'il y eût de bonnes raisons qui l'empêchérent.

Je joignis M. le maréchal de Brezé à Nancy, & l'accompagnai le lendemain à Luneville. Il avoit beaucoup d'esprit, & même extrêmement d'acquis, écrivoit bien, faisoit une grande distinction des personnes, traitant aussi civilement ceux qu'il estimoit, que fiérement ceux qu'il n'estimoit point, ne s'accommodoit pas de tout le monde, étoit bon ami & fort dangereux ennemi. Quoique je fusse trop de la Cour pour ne l'avoir pas vû & parlé à lui diverses fois, je n'avois pas néanmoins d'habitude particuliére avec lui, & l'on avoit voulu me faire peur de son humeur; de même que ce que je vais dire fera voir qu'on

avoit voulu lui faire appréhender la mienne. Etant donc à Luneville, lorſqu'après ſouper il eut donne le bon ſoir à tout le monde, il me retint ſeul dans ſa chambre, & me dit ces mêmes paroles : « Pluſieurs perſonnes m'ont
„ voulu faire appréhender votre humeur : &
„ quelques-uns même ont paſſé juſqu'à me
„ dire que j'aurois mieux fait de refuſer l'em-
„ ploi dont le Roi m'a honoré, que de l'ac-
„ cepter dans le même temps qu'il vous a
„ donné l'Intendance de cette armée, parce
„ que vous voudriez y agir avec tant d'auto-
„ rité, que je ne pourrois en recevoir que du
„ mécontentement. Je leur ai répondu que
„ j'avois peine à concevoir cette opinion de
„ vous, & que je ne l'avois pas ſi mauvaiſe
„ de moi, que de me croire aſſez foible pour
„ ſouffrir que l'on entreprît quelque choſe
„ dont j'euſſe ſujet de me plaindre. Mais ce
„ que j'ai maintenant à vous dire, M. c'eſt
„ que j'ai de grands avantages ſur vous, &
„ que vous en avez de grands ſur moi. Ceux
„ que j'ai ſur vous ſont que je ſuis maréchal
de

„ de France, général d'armée, & beau frere
„ de M. le Cardinal. Et ceux que vous avez
„ ſur moi ſont. „ (Je ne puis achever ceci, parce que ce ſont des loüanges que je ne mérite point, & dont je ne ſçaurois me ſouvenir ſans rougir.) " Oubliez, je vous prie, tous ces
„ avantages que vous avez ſur moi, comme
„ je veux oublier tous ceux que j'ai ſur vous,
„ & vivons dans une entiére intelligence &
„ une parfaite amitié ? „ Il ſeroit inutile de rapporter ici quelle fut ma réponſe à un diſcours ſi obligeant, & il me ſuffit de dire que M. le maréchal de Brezé m'a témoigné depuis ce jour juſqu'à ſa mort une ſi extrême confiance & une ſi grande amitié, que tous ceux qui l'ont connu plus particuliérement ſçavent qu'il n'en a jamais tant fait paroître pour perſonne, ſans que durant tout le long-temps que cette affection a duré, elle ait jamais été obſcurcie du moindre nuage; & entre ce grand nombre de lettres que j'ai reçuës de lui également belles & obligeantes, il y en a ſur un ſujet fort important, par leſquelles il me marque

avoir éprouvé en cette occaſion, que j'avois plus de pouvoir ſur lui, qu'il n'en avoit lui-même, & l'une de ces lettres commence par ce vers du Taſſe.

A tanto interceſſor nulla.

J'arrivai avec lui à l'armée qui étoit de dix-neuf mille hommes de pié, & de cinq mille chevaux effectifs, des plus belles troupes qui ſe ſoient jamais vûës en France, parce que tous les vieux Régimens faiſoient partie de l'Infanterie, & que la Cavalerie outre les vieilles troupes entretenuës, étoit compoſée de compagnies de cent hommes chacune, commandées par des perſonnes de grande qualité, qui ont depuis rempli les principales charges, & qui s'efforçoient à l'envi de rendre leurs compagnies très-belles.

Comme c'étoit ſur la fin de l'année, je trouvai qu'il n'y avoit plus de fonds pour le pain de munition néceſſaire à la ſubſiſtance de l'Infanterie. Mais ces Meſſieurs qui commandoient la cavalerie, que je connoiſſois preſque tous fort particuliérement, & qui témoi-

gnoient

gnoient de la joye de mon arrivée, me présentérent sur ma simple parole quarante mille livres pour cette dépense, & m'en offrirent encore davantage, en attendant l'arrivée de la voiture.

Ce Memoire n'étant que pour rapporter ce qui me regarde en particulier, je me contenterai seulement de toucher en peu de mots ce que fit cette armée. Elle s'avança sur le bord du Rhin, au-delà de Manheim, que le grand Gustave roy de Suede avoit fait fortifier à l'embouchure où le Nekre entre dans le Rhin; & comme Philisbourg en étoit proche, ce fut alors que je pris le temps d'y aller.

M. de Gassion, depuis maréchal de France, qui servoit en Allemagne, étant venu donner avis à Messieurs les Généraux qu'Heidelberg, qui est la capitale du Palatinat, & assise sur le Nekre, étoit sur le point d'être prise par les troupes de l'Empereur, si on ne la secouroit promptement, on résolut de passer le Rhin pour conserver cette place à l'un des

Alliés de la France. Ainſi après avoir fait un pont de bateaux vis-à-vis de Manheim, l'armée s'y rendit de tous les quartiers qui en étoient aſſez éloignés, paſſa le Rhin; & le même jour qui étoit le 22. Decembre, & par conſequent le plus court de l'année, elle marcha juſqu'à Heidelberg, qui en eſt éloigné de quatre ou cinq lieuës de France; & les Imperiaux n'ayant oſé l'attendre, levérent le ſiége. Meſſieurs les Généraux me laiſſérent à Manheim, pour donner ordre à beaucoup de choſes; & j'avois au chevet de mon lit les drapeaux de tous les vieux regimens qui les avoient laiſſés, à l'exception d'un ſeul pour chacun.

L'armée paſſa enſuite le Nekre pour prendre des quartiers dans le Bergtrats, & M. le duc de Weimar & M. le grand chancelier Oxeſliern ſe rendirent à Besheim, pour conférer avec Meſſieurs les maréchaux de France ſur ce qu'il y avoit à faire; & j'aſſiſtois à tous ces conſeils.

Après leur ſéparation, étant venu nouvelle

que

ue les ennemis s'avançoient à Aſchaffem-
ourg, qui eſt au-deſſus de Francfort ſur le
Mein, M. le duc de Weimar demanda d'être
ortifié de cinq regimens de notre infanterie
our aller vers eux. On les lui donna, & nos
énéraux pour s'approcher plus près de lui
llerent dans le Darmſtat, & logérent dans le
alais du Lantgrave, qui n'y étoit point, &
ont ils n'étoient pas ſatisfaits. Ce fut-là qu'ils
urent avis de la priſe de Philiſbourg, qui me
onna tant de ſujet de me plaindre de M. le
narquis de la Force, que je ne voulus point
'année ſuivante ſervir auprès de lui, comme
on le verra dans la ſuite, parce que l'ayant
vant preſſé diverſes fois d'envoyer des trou-
es à Philiſbourg pour renforcer la garniſon
que la peſte avoit réduite en l'état que j'ai
lit ailleurs, il avoit toûjours différé, & n'y
voit envoyé que cinq compagnies, qui n'ar-
ivérent qu'après la priſe de la place.

Il faut revenir maintenant à ce qui regarde
ma charge. Comme j'étois perſuadé que le
plus grand ſervice que je pouvois rendre, étoit
de

de travailler de tout mon pouvoir à la subsistance de l'armée ; j'avois, dès que j'y fus arrivé, commencé & continué toûjours depuis à mettre un prix à toutes choses que je faisois observer à toute rigueur, & pris un soin très-particulier de l'hôpital ; ce qui fut d'autant plus utile, qu'un hyver aussi extraordinaire que fut celui-là, joint aux maladies ordinaires dans les armées, fit qu'il alla successivement plus de six mille soldats à l'hôpital, où ils furent traités avec tant de soin, qu'il n'en mourut presque point.

Il n'est pas croyable quelle affection pour le service cela donna aux Soldats, & combien grande fut celle qu'ils témoignoient avoir pour moi. On en verra des preuves dans la suite ; & j'avoüë ne comprendre pas comment des hommes dont la profession est d'exposer continuellement leur vie, peuvent le faire de bon cœur, lorsqu'ils voyent que dans leurs maladies & dans leurs blessures, on a moins de soin d'eux, que l'on n'en a des chevaux que l'on fait penser soigneusement, à cause qu'on ne les peut per-

dre, ſans qu'il en coute de l'argent pour en avoir d'autres.

M. le cardinal de Richelieu fut ſi content de ma conduite, qu'il voulut m'en donner une marque par une lettre que l'on trouvera dans mes papiers, dont la ſubſtance étoit: Qu'encore qu'il laiſſât à Meſſieurs les Secretaires d'Etat le ſoin d'écrire à ceux qui étoient dans des emplois ſemblables au mien, la maniére dont je ſervois l'obligeoit à me témoigner ſa joye de la ſatisfaction que le Roi en avoit. S. E. écrivit en même temps à M. le maréchal de la Force, & par une mépriſe on changea la ſuſcription de ces deux lettres: de ſorte qu'il reçut celle qui étoit pour moi, & je reçus celle qui étoit pour lui. Ainſi il vit ce que M. le Cardinal me mandoit, & trouva que cette lettre étoit plus obligeante pour moi, que celle qui étoit pour lui ne l'étoit à ſon égard.

Ces cinq régimens que l'on avoit prêtés à M. de Weimar étant les premiers qui ayent ſervi avec les Suedois, & les François n'étant

tant pas aussi accoutumés que ceux de cette Nation à des fatigues tout-à-fait extraordinaires, je n'eus pas peine à juger qu'ils seroient à leur retour en un tel état, que les Officiers ne manqueroient pas de demander quelques graces que l'on auroit peine à leur accorder. Ainsi je m'avisai d'envoyer des Commissaires des guerres au-devant d'eux, avec ordre de dresser un rolle du nombre des Soldats dans le défilé qu'ils jugeroient le plus commode pour cela, & de m'en rapporter les extraits sur lesquels ils devoient être payés à la prochaine montre.

Et comme je ne doutois point que tous les Officiers ne fussent très-malcontens, & n'alléguassent pour apuyer la justice de leurs plaintes le nombre des malades & des blessés demeurés derriére, je dis aux mêmes Commissaires de prendre garde, sans en faire semblant, au nombre de ces malades & de ces blessés qui n'ayant pû suivre les autres viendroient après eux, & de m'en rapporter des mémoires très-exacts. Ils l'exécutérent ponctuellement; & ce que j'avois

prévû,

vû, arriva. Car les Meſtres de camp & les
›itaines me firent d'étranges plaintes, &
: ayant répondu fort civilement qu'ils ſça-
ent que je ne pouvois faire payer les mon-
que ſur les extraits des revenus, ils me
jurérent de conſidérer qu'il n'y auroit point
uſtice de les traiter avec une ſi extrême ri-
ur. Chacun me donna un mémoire du
nbre des malades de ſa compagnie qui
ient demeurés derriére, & je trouvai que
mémoires ſe rapportoient à ceux que les
mmiſſaires m'avoient mis entre les mains.
›rs je leur dis que s'ils vouloient me
mettre ſincérement de ne point mettre de
ːevolans dans les montres ſuivantes, je
ndrois le hazard du blâme que l'on pour-
: me donner de paſſer par deſſus les regles,
es faiſant payer ſur le pied de leurs mémoi-
outre ce qui étoit porté par leur extrait. Ils
le promirent ſolemnellement, & me le
ːent; car après que l'armée eût repaſſé le
in pour tourner tête vers la France, &
ːlle eut fait montre, ces cinq régimens qui

avoient



Roi, trois piſtoles à chacun de ceu
conſidérablement bleſſés, dont
étoit de plus de deux cens. Ce
l'on connut l'effet que de petites
peuvent produire dans le cœur
Car non ſeulement ceux-là, mais
tres dans l'eſpérance d'être traités
s'ils ſe trouvoient au même état,
de telle ſorte à bien ſervir, que les
camp & les Capitaines me firent de
merciemens de ce qu'un ſeul de l
ne leur demandoit plus congé, co
fois, quelque grande qu'eût été
ce ſiége; mais qu'il n'y avoit rien

réchal partit avec un corps de cavalerie pour aller favoriser le passage de Messieurs le duc de Rohan, de la Valteline, & Messieurs les Généraux se séparérent. M. le maréchal de la Force demeura dans l'Alsace avec une partie des troupes, & Monsieur le maréchal de Brezé vint en Lorraine avec le reste.

Comme ce Mémoire m'est particulier, je crois y pouvoir rapporter deux choses qui confirment ce que j'ai dit de l'affection des soldats pour moi, & de celle dont M. le maréchal de Brezé m'honoroit.

Ne s'étant jamais vû de plus mauvais chemins que ceux qui se rencontrérent durant cette marche dans une fin d'hyver, & dans d'aussi bonnes terres que sont celles d'Alsace, une de mes charettes sur laquelle étoit ma vaisselle d'argent & des papiers fut perduë pendant trois jours sans espérance de la recouvrer quelque soin que l'on prit, & auroit sans doute été pillée, si les soldats m'eussent moins aimé. Mais ayant sçû qu'elle étoit à moi, un sergent dit qu'il me la rameneroit à quelque prix & en

quelque lieu que ce fût, & ainsi lorsque nous étions à Saverne, on le vit arriver avec vingt soldats qu'il avoit pris pour l'escorter. M. le maréchal de Brezé n'en témoigna pas moins de joye que moi, & ce fut en ce même lieu qu'il me donna d'une maniére également surprenante & obligeante, une marque de son affection que je crois devoir rapporter.

Un gentilhomme qui commandoit une des compagnies qui étoient en garnison dans cette place, me pria, avec grande instance, de lui demander la permission d'aller chez lui pour donner ordre à ses affaires, à cause que sa maison avoit été brûlée. Je lui en parlai tout bas, & il me dit tout haut en la presence de la plûpart des Officiers de l'armée & de cette garnison. *Monsieur, que lui avez-vous répondu?* Je demeurai assez surpris, & lui repartis : Je lui ai répondu, Monsieur, que je vous en parlerois. *Vous lui avez fort mal répondu*, me dit-il alors. Ce qui me surprit encore davantage. *Parce*, ajoûta-t-il, *que vous n'avez pas besoin de me parler pour disposer de tout ce qui peut dépendre de moi.*

Lorsque

Lorſque nous fumes à Rambertvilliers, il reçût des dépêches de la Cour qui portoient que le Roi l'avoit choiſi avec M. le maréchal de Châtillon pour paſſer en Flandres avec l'armée qui ſe devoit joindre à celle de Meſſieurs les Etats commandée par M. le prince d'Orange, & que Sa Majeſté avoit extrêmement à cœur que ces troupes fuſſent parfaitement belles. Monſieur le maréchal de Brezé ayant fait voir ces dépêches à ces perſonnes de qualité qui commandoient ces compagnies de chevaux-legers plus belles & plus fortes que n'ont été depuis pluſieurs régimens, leur deſir de paroître dans une telle occaſion les fit venir pour me dire que je ſçavois la fatigue qu'elles avoient euës durant un hyver ſi rude, & particuliérement celles qui étoient revenuës de favoriſer le paſſage de Monſieur de Rohan; mais que ſi je voulois les faire payer comme complettes, ils me donnoient leur parole de mettre chacun deux mille écus du leur pour les mettre en tel état, qu'il ne ſe ſeroit jamais vû de plus belles troupes.

Je n'eus pas peine à juger que cette propoſition

étoit avantageuse au service du Roi. Mais ayant dans l'esprit le dessein que l'on verra par la suite, je leur répondis qu'il n'y avoit rien que je ne desirasse de faire pour les servir, mais que je les priois de considérer que cela passoit mon pouvoir, que j'avois les mains liées, & qu'il ne m'étoit libre de faire payer que le nombre porté par les extraits de revûë. Ensuite ils furent trouver le maréchal de Brezé pour le conjurer de me faire résoudre à leur accorder cette demande. Il vint aussi-tôt me voir, accompagné d'eux tous, & me dit qu'il venoit joindre ses prieres aux leurs. Je lui répondis que je le suppliois de trouver bon qu'avant que de lui répondre je lui disse un mot en particulier. Alors je lui dis dans la ruelle de mon lit, que je croiois cette proposition si avantageuse pour le service du Roi, qu'encore que rien ne soit plus extraordinaire que de faire payer plus d'hommes que ne portent les extraits de revûë, j'appréhendois si peu que l'on m'accusât de le faire par aucun autre intérêt que celui du service, que je ne craindrois point de l'entreprendre: mais que desirant que ce fût à lui seul

&

& non pas à moi que ces M^rs en eussent l'obligation ; parce que devant servir sous ses ordres ils ne pouvoient lui être trop affectionnés, je m'étois excusé de consentir à ce qu'ils desiroient, afin qu'ils le tinssent purement de lui. Je n'ai jamais vû personne plus touché, que M. le maréchal de Brezé le fut de cette réponse, & nulle parole ne peut exprimer le gré qu'il m'en témoigna. Il revint à ces Messieurs, leur dit que je m'étois résolu de faire pour l'amour de lui tout ce qu'ils desiroient, quoique ce fût la chose du monde la plus extraordinaire. A quoi il ajoûta qu'il falloit avoir une réputation de probité aussi bien établie & aussi hors d'atteinte qu'étoit la mienne pour oser l'entreprendre. Il seroit inutile de dire quelle fut la joye que témoignérent tous ces Messieurs, non plus que les remercimens qu'ils firent à Monsieur le Maréchal. Ils renouvellérent les assûrances qu'ils m'avoient données, & les exécutérent de telle sorte que chacun sçait qu'il ne s'est jamais vû de plus belles troupes que furent celles qu'ils menérent en Flandres, & qui eurent tant de part au gain de cette fameuse ba-

taille d'Avein, qui pour avoir acquis tant de gloire aux armes du Roi, donna une jalousie à M. le prince d'Orange qui produisit des effets si contraires à ceux que l'on devoit attendre d'une campagne ouverte par une si belle victoire.

Je veux croire que l'on ne jugera pas mal-à-propos que je remarque dans cet endroit, combien il importe pour le service du Roi que ceux qui sont dans les charges ayent une probité à l'épreuve pour ne point appréhender dans une rencontre singuliére, telle qu'étoit celle-là, de faire une chose aussi extraordinaire, que de faire payer une montre à des troupes, sans s'arrêter aux extraits des revûës.

Monsieur le maréchal de Brezé partit ensuite pour aller à la Cour, & comme j'étois destiné pour aller dans cette armée qui devoit passer en Flandres, j'allai trouver Monsieur le maréchal de Châtillon pour me rendre avec lui à Mézieres, où l'on devoit résoudre toutes choses, avant que de se mettre en marche. Ce fut sur ce chemin que parut encore l'affection du soldat pour moi, outre tant d'autres marques que j'en

j'en avois déja reçuës, & que je n'ai pas rapportées. Car comme j'étois en carosse avec Monsieur le maréchal de Châtillon, les Régimens de Piedmont & de Rambures qui revenoient de notre armée d'Allemagne pour aller en Flandres étant venus à passer, ils ne m'eurent pas plûtôt apperçu que les soldats commencérent à s'écrier : *Courage, voilà Monsieur d'Andilly, soions malades, soions blessés, il n'importe.* Cela toucha extrêmement Monsieur le maréchal de Châtillon, & j'ai sçû depuis que dans cette guerre faite en Flandres les soldats de ces Régimens, & des autres qui avoient servi comme eux de mon temps, s'imaginoient, quoique peut-être sans sujet, que dans les maux qu'ils souffroient, j'aurois pû les soulager s'ils m'eussent eu encore avec eux.

M. le maréchal de Brezé étant arrivé à la Cour, trouva que le Roy vouloit s'avancer vers Langres, sur la frontiére, avec une armée, en même temps qu'il faisoit passer en Flandres celle dont je viens de parler; & sur ce qu'il parla à M. le Cardinal de Richelieu, comme ne mettant point en doute que je ne servisse

dans celle de Flandres, & que Son Eminence lui dit, que le Roi me destinoit pour servir dans son armée, il insista de telle sorte pour m'avoir, que M. le Cardinal s'en fâcha, & lui dit ces mêmes mots : *S'il y a un bon Officier, vous voulez l'avoir.* Ainsi il lui fallut céder ; & & il en témoigna plus de déplaisir que je ne méritois.

Je reçus aussi-tôt après à Mezieres un ordre de me rendre à la Cour, qui étoit alors en Picardie. Je vins en poste à Paris, où j'allai trouver M. de Bullion qui y étoit demeuré, n'y ayant que Monsieur Bouthillier son Collégue en la surintendance qui eût suivi le Roi. Je ne fus pas peu surpris qu'au lieu des témoignages de satisfaction que je croyois avoir sujet d'attendre de lui ; il commença par me quereller, en me disant que j'avois fait payer des troupes au-delà de ce que portoient les Extraits des revûës. « Oüi, Monsieur, lui » répondis-je, & je crois en cela avoir fort uti- » lement servi le Roi. Il me semble qu'on doit » être content des grandes sommes qu'il y

» a

„ a euës des deniers revenans bons : Bien, „ bien, me dit-il alors, vous vous justifierez „ devant le Roi, papiers sur table. Oüi, oüi, „ lui répondis-je, en le quittant ; & très- „ bien. „

J'allai ensuite trouver le Roi à S. Quentin, & fus parfaitement bien reçu de S. M. & de M. le Cardinal. La premiére parole que Son Eminence me dit, fut : « Vous avez charmé „ le maréchal de Brezé. Ce n'est pas moi, „ Monsieur, lui répondis-je, mais c'est votre „ Eminence qui l'a charmé, en lui témoi- „ gnant qu'elle seroit bien-aise qu'il me fît „ l'honneur de m'aimer. „ Comme il y avoit quantité de monde, il me remit au lendemain pour m'entretenir. Je l'allai trouver dans un pré où il se promenoit avec Messieurs de Longueville & Servien. Aussi-tôt que Monsieur de Longueville l'eut quitté, je m'approchai, & M. Servien se recula. Je lui dis que j'avois grand sujet de me plaindre de Monsieur de Bullion, de ce qu'au lieu de me témoigner de la satisfaction de la maniére dont j'avois servi, il m'avoit querellé. Il me répondit :

„ Ne

„ Ne connoiſſez-vous pas ſon humeur ? Je „ lui repartis : Sa mauvaiſe humeur le devoit- „ elle porter juſqu'à me dire que je me juſti- „ fierois devant le Roy, papiers ſur table ? „ Voici, ajoûtai-je, en tirant une liaſſe de ma „ poche, ma juſtification toute entiére, & „ dont j'eſpére que Votre Eminence ſera ſa- „ tisfaite, s'il lui plaît de jetter les yeux deſ- „ ſus. „ Sur cela M. le Cardinal appella Monſieur Servien, & lui dit : « Voilà une choſe „ inſupportable de M. de Bullion, d'avoir dit „ à M. d'Andilly, qu'il ſe juſtifieroit devant „ le Roy, papiers ſur table. „ Il n'y eut rien enſuite d'obligeant que M. le Cardinal ne me dît. Et ni lui, ni M. Bouthillier, ni M. Servien ne voulurent jamais voir cette liaſſe, que je puis aſſûrer hardiment, qui contenoit le compte le plus éxact que l'on puiſſe rendre d'un tel emploi.

Monſieur Bouthillier, & M. Servien furent étonnés quand je leur dis, qu'au lieu de dix mille francs par mois dont j'avois pû diſpoſer abſolument, je n'en avois pas employé la

moitié,

moitié, quoique toute la dépense de l'hôpital y fût comprise, aussi-bien que cette gratification faite aux Soldats blessés au siége de Spire; & plusieurs autres dépenses qui n'étoient pas moins utiles. Néanmoins M. de Bullion fut si juste & si raisonnable, qu'à mon retour du second voyage d'Allemagne, dont je parlerai ensuite, après n'avoir employé dans tous les deux voyages que vingt-trois mille livres, au lieu de soixante-dix dont j'avois pû disposer durant les sept mois que les armées avoient agi, & rapporté au profit du Roi quarante-sept mille livres restans, il disoit qu'il falloit que je payasse du mien les vingt-trois mille que j'avois employés, sur quoi je laisse à juger, si des Ministres de cette humeur, & qui ne sont pas du tout si sevéres envers eux-mêmes, sont propres à animer les gens de bien à bien servir; & je suis fort trompé, si ç'a été par de semblables moyens que dans les Etats les mieux réglés, on a porté les hommes à se distinguer par leur zéle & par leur fidélité.

Le Roi étant tombé malade auprès de Rheims,

Rheims, il me commanda d'aller vers Langres, où les troupes s'aſſembloient dans le même tems que M. le maréchal de la Force étoit venu avec ſon armée en Lorraine, où feu M. le Prince commandoit alors. Je m'arrêtai à Chaumont; & ce fut là que je fis connoiſſance avec Madame de Sainte'Ange, fille de M. de Boulogne, qui étoit fort de mes amis, & que j'étois allé voir, ayant ſçu par un compliment qu'il m'avoit envoyé faire qu'il étoit à Chaumont avec la goutte.

Comme ce Mémoire me regarde plus que nul autre, je ne ſçaurois ne point dire quelque choſe de l'étroite amitié dont il a plu à Dieu de m'unir avec Madame de S. Ange; puiſqu'elle eſt telle, que j'oſe aſſûrer, qu'il n'y en eut jamais une plus grande. C'eſt une femme admirable, & de qui l'on ne ſçauroit dire quand la vertu a commencé, parce que Dieu lui a fait tant de graces, qu'elle a paru en elle dès ſon enfance. Auſſi-tôt qu'après être veuve, elle eût donné ordre aux affaires de ſa famille, elle ſe fit Religieuſe à

P. R.

P. R. où elle eſt encore; & je crois ne pouvoir alléguer une meilleure preuve de ſon extraordinaire pieté, que ce que la Mere Angelique & la Mere Agnès, que l'on ſçait qui n'étoient pas prodigues de loüanges ſur un ſemblable ſujet, me dirent un jour. Je partois de Paris pour m'en retourner à P. R. des Champs, & lorſque je diſois adieu à la Mere Angelique, étant venus à parler de Madame de S. Ange, je lui demandai ſi l'on n'étoit pas toûjours fort ſatisfait d'elle dans la Maiſon? » On peut bien l'être, me dit-elle, puiſque » depuis qu'elle y eſt, nous n'avons pas re- » marqué en elle la moindre imperfection. » La Mere Angelique étant ſortie, & la Mere Agnès étant venuë me dire adieu, je lui témoignai la joye que j'avois de ce que la Mere Angelique venoit de me dire. Elle me répondit: « Elle pouvoit, mon frere, paſſer plus » avant, en ajoûtant, comme il eſt vrai, que » ma ſœur Anne de Sainte Eugenie, croît » toûjours de vertu en vertu. »

Pour revenir à la ſuite de ma narration:

M'étant

M'étant rendu à Clermont où ces troupes assemblées auprès de Langres, au nombre de huit ou neuf mille hommes, étoient commandées par M. de Bellefonds, maréchal de camp: on eut avis que M. de Lorraine venoit pour les combattre. Mais il n'osa l'entreprendre, & nous allâmes assiéger Arnai, que l'on prit sans qu'il le secourût. M. le Prince me manda de l'aller trouver à Epinal; j'y fus, & après qu'il eut tenu conseil sur tout ce qu'il avoit à faire, je m'en retournai. S. A. m'écrivit ensuite qu'elle jugeoit à-propos que j'allasse servir dans l'armée de M. le maréchal de la Force, que ces troupes commandées par M. de Bellefonds étoient allé joindre. Mais ne pouvant m'y résoudre, pour les raisons que j'en ai dites, je m'en retournai à Chaumont, d'où j'écrivis à la Cour, pour demander mon congé. Lorsque je l'y attendois, M. le cardinal de la Valette accompagné de M. de Turenne & de M. le comte de Guiche, maintenant duc de Grammont & maréchal de France, qui revenoient de l'armée de M. le maréchal de la

Force,

Force, & s'en alloient à la Cour, vinrent à Chaumont, où M. le Cardinal de la Valette témoigna beaucoup de joye de me trouver.

Mon congé ne venant point, & étant obligé de l'attendre, M. le cardinal de la Valette revint de la Cour où le Roi lui avoit donné le commandement d'une armée, & pour maréchaux de camp, M. de Turenne, M. le comte de Guiche, & M. le colonel Gébron; & il m'apporta un ordre de Sa Majesté pour servir dans cette armée composée entr'autres troupes de dix compagnies du Régiment des gardes les plus belles du monde.

Lorsqu'il fût assez avancé dans sa marche, M. le duc de Weimar le joignit avec son armée dont M. de Feuquières étoit Lieutenant général, parce qu'il l'avoit fortifiée d'un corps de troupes Allemandes levées par le Roi, dont il avoit été fait Général.

Comme l'on sçait jusqu'à quel point Monsieur le cardinal de Richelieu portoit la dignité de Cardinal, & que ce Prince alloit au solide, il demeura d'accord de céder le rang à M. le cardinal de la Valette. Mais ce dernier qui

étoit

étoit l'un des hommes du monde le plus civil en usoit si discrétement qu'au lieu d'affecter de passer devant lui, il sortoit d'ordinaire du lieu où ils étoient assemblées, ou y entroit en faisant semblant de parler à quelqu'un.

Sur quoi encore que la réputation que ce Prince a laissée soit si grande, qu'il n'y a personne qui n'ait entendu parler de lui ; je crois devoir dire quelque chose de ce que j'y ai remarqué. Il seroit inutile de m'étendre sur le sujet de sa valeur & de sa science dans la guerre, puisque sans parler de tant d'autres actions, & de la bataille de Lutzen dont il remporta tout l'honneur, le roi de Suede ayant d'abord été tué, rien n'a jamais été plus glorieux que l'état où il s'étoit mis par sa seule vertu, en se rendant maître de Brisac après avoir gagné trois batailles dans une même campagne, & commencé pour en venir là par faire passer des hommes au-delà du Rhin dans des bateaux de pêcheurs. Mais ce que j'ai reconnu en lui, outre son extrême vigilance, sa prévoyance & son ordre, c'étoit une sagesse & une civilité qui l'auroit plûtôt fait prendre pour

pour un Italien, que pour un Allemand. Et ce qui étoit encore incomparablement plus estimable, mais qui donne tant de sujet de déplorer son malheur d'avoir vécu & d'être mort dans une fausse religion, c'est qu'il témoignoit un tel respect pour Dieu, qu'il ne manquoit jamais d'attribuer à lui seul tous ses bons succès. J'ai l'obligation à sa mémoire de m'avoir donné plusieurs marques de sa bonté & de sa confiance. J'avois commencé, comme je l'ai dit, d'être connu de ce Prince après le premier passage de l'armée du Roi au-delà du Rhin; & lors de sa jonction avec M. le cardinal de la Valette dont je viens de parler, il le pressa fort de lui faire donner sur ce qui lui étoit dû deux mille écus dont il disoit avoir incessamment besoin. S. E. se défendit de toucher au fonds nécessaire pour le payement de ses troupes: mais enfin elle crut ne le pouvoir pas mécontenter, & m'envoya lui dire qu'on lui donneroit cet argent, quand il lui plairoit. Voyant ensuite que plusieurs jours se passoient, sans qu'il en parlât, je lui dis que je m'étonnois que Son

Altesse ayant tant pressé pour avoir cet argent, elle n'en parloit plus. Il me répondit : *Ne l'ai-je pas, puisque j'ai votre parole ?*

Dans un voyage qu'il fit long-tems après en France, étant allé lui rendre mes devoirs, il me reçut avec tous les témoignages d'affection imaginables, & me raconta tout ce qui lui étoit arrivé d'important depuis que je n'avois eu l'honneur de le voir. Le jour qu'il entra dans Brissac que l'on peut dire avoir été le plus illustre de sa vie, & comme le jour de son triomphe, il me fit l'honneur de m'écrire la lettre du monde la plus obligeante ; & la maniére dont il y parle est une preuve de ce que j'ai dit qu'il référoit à Dieu tous ses bons succès.

M. le Cardinal de la Valette & ce Prince ayant eu avis que Mayence assiégée par une partie des troupes Impériales étoit à l'extrémité, & que le général Galas s'avançoit vers eux avec une grande armée, ils résolurent de le combattre, marchérent contre lui, & l'on ne doutoit pas que l'on ne dût le lendemain

donner

donner bataille. M'étant avancé à la tête de l'armée avec ces deux Généraux, M. le duc de Weimar dont toute la cavalerie marchoit dans un tel ordre, que je n'ai jamais rien vû de plus beau, la tête d'un cheval ne paſſant pas l'autre, dit à M. le cardinal de la Valette, qu'il importoit du tout de ne ſe pas écarter, ni s'amuſer au pillage, après avoir rompu les ennemis, mais qu'il falloit demeurer ſerré & en ordre pour pouſſer toûjours ſa victoire, parce qu'autrement les ennemis qui étoient accoutumés à ſe rallier, regagneroient aiſément l'avantage qu'ils auroient perdu, n'ayant à faire qu'à des troupes écartées.

Je crus qu'il étoit très-important d'informer les nôtrès de cet ordre qu'ils devoient tenir dans le combat : mais parce qu'il ne m'appartenoit pas de leur en parler comme de moi-même, je quittai Son Eminence & Son Alteſſe, & ſous prétexte de chercher M. de Turenne, & lui porter cet ordre de la part de M. le cardinal de la Valette, je parlai à toutes les troupes les unes après les autres, y

ajoûtai tout ce que je crus pouvoir lès animer davantage au combat, & leur augmenter l'espérance de la victoire; fis distribuer aux Régimens qui m'en demandérent, poudre, plomb, meche, ce qu'ils en avoient besoin, & après les avoir laissés dans une telle ardeur d'aller au combat, que la plûpart sautoient de joye, & particuliérement les Cadets de ces belles compagnies des Gardes, je m'en retournai aussi-tôt trouver les Généraux.

Mais cette espérance de donner bataille s'évanoüit lorsque M. de Feuquieres qu'ils avoient envoyé reconnoître les ennemis, trouva que Galas s'étoit retiré par le détroit de Lenstul, dans un fort qui auroit dû les empêcher d'y passer, qui lui avoit été remis entre les mains par un Allemand, de qui l'on se croyoit assûré, & que ce Général y avoit laissé des troupes qui nous fermoient le passage.

Il fallut donc retourner sur nos pas, & camper dans un bois, où l'armée souffrit extrêmement par le défaut de vivres, auquel il

avoit

avoit été impossible de pourvoir dans une marche aussi prompte, & dans un tel pays. Et lorsqu'on agita dans le Conseil des moyens d'y remédier, étant aussi pressés de marcher qu'on étoit pour secourir Mayence, M. le duc de Weimar dit, qu'il n'y en avoit point d'autre que de gagner du pain à coups d'épées, en s'avançant toûjours, & faisant reculer l'ennemi. Cela fut éxecuté. Car les Impériaux n'osant nous attendre, & la moisson étant prête à se faire, nous trouvâmes des bleds sur la terre à l'entrée de Creutznak. Nous assiégeâmes ensuite, & prîmes Binghen, qui est une place sur le Rhin, au-dessous de Mayence, dont les ennemis nous voyant si proches se retirérent.

Ayant donc ainsi en sauvant Mayence sauvé une ville si considérable, nous y allâmes; & mon fils ainé, qui au sortir de l'Académie avoit pris la poste pour se rendre à cette armée, y arriva, & prit un mousquet dans le regiment des Gardes, en la compagnie de M. de Vaines, qui étoit fort de mes amis.

Après que nous eûmes fait un pont de bateaux, nos deux armées passérent le Rhin, & se campérent de l'autre côté, dans la créance que quelques Princes d'Allemagne se joindroient à nous, comme ils l'avoient fait espérer. Mais les Imperiaux ayant fait des efforts extraordinaires pour assembler des forces de toutes parts, & l'armée de Galas, qui avoit pris son poste à Wormes, étant de trente-cinq mille hommes, ces Princes n'osérent se déclarer de-peur d'avoir toutes les forces de l'Empereur sur les bras lorsque nous aurions repassé le Rhin pour tourner tête vers la France. Le Lantgrave de Hesse entr'autres envoya faire ses excuses par M. de laBoderie, neveu de mon beau-pere. Il servoit le Roy près du Lantgrave, & étoit Colonel d'un regiment de cavalerie Allemand.

Ainsi notre séjour au-delà de ce Fleuve, qui est comme la barriére des deux Empires, ne pouvant plus produire aucun effet, on résolut de le repasser, & Galas qui tenoit le dessus du Rhin fit, pour tâcher à nous

en ôter le moyen, côtoyer le long de ce Fleuve des batteaux pleins d'artifices, pour brûler nôtre pont. Le feu commença à s'y mettre, & on dût principalement à M. de Feuquieres de l'avoir garanti, par le soin extraordinaire qu'il prit, & le péril où il s'exposa pour l'empêcher d'être brûlé.

Aussitôt après, on eut avis que le colonel Schemideberg que Galas avoit assiégé dans Manheim, étoit prêt de se rendre faute de vivres. Sur le minuit, M. de Feuquieres vint me trouver dans ma tente où j'étois malade, & avois ce jour-là été saigné des deux bras; il me dit que l'on venoit de résoudre dans le Conseil, sur la proposition que M. le colonel Hebron en avoit faite, & dont lui, qui me parloit, avoit été chargé de l'éxécution, que l'on prendroit cinq mille chevaux, dont chaque cavalier porteroit en croupe un sac de bled, qu'il iroit décharger vis-à-vis de Manheim, sur le bord du Rhin du côté de l'Alsace, où le colonel Schemideberg les enverroit prendre avec des batteaux, & qu'ainsi il fal-

 loit

loit que je donnaſſe promptement ordre aux munitionnaires de préparer ce bled & ces ſacs. L'impoſſibilité évidente de tirer un bon effet de cette réſolution me frappa tellement l'eſprit, que je lui dis : « Que je ne comprenois
» pas qu'on eût pû ſeulement penſer à la prendre : Que Galas étoit à Wormes avec toute ſon armée, & par conſéquent entre-nous & Manheim : Que nos cinq mille chevaux ne ſeroient pas plûtôt en marche dans ce long eſpace de chemin, depuis Mayence juſqu'à Wormes, qui n'eſt pas moins que de vingt lieuës de France, qu'il en auroit avis par des Cravates qui battoient continuellement la campagne, & qu'il leur tomberoit ſur les bras avec toutes ſes forces : Qu'auſſitôt qu'ils ſe verroient attaqués, on ne pouvoit douter qu'ils ne jettaſſent leurs ſacs, pour penſer plûtôt à ſe défendre qu'à les ſauver : Mais que quand même ils pourroient arriver ſans perte, juſques ſur les bords du Rhin, à l'oppoſite de Manheim, & décharger leurs bleds, quel moyen de

» revenir

» revenir ſans être entiérement défaits, puiſ-
» que Manheim étant plus éloigné de Mayen-
» ce que Wormes, il faudroit qu'ils repaſſaſ-
» ſent à travers les quartiers de l'armée de Ga-
» las toute campée à l'entour de Wormes :
» Que quand même les Cravates n'auroient
» point dès avant donné avis de leur marche,
» ils ne pourroient pas alors l'ignorer ; &
» qu'ainſi la perte d'un corps auſſi conſidéra-
» ble que cinq mille chevaux ſeroit inévita-
» ble, & celle de toute nôtre armée, par une
» ſi grande diminution de ſes meilleures trou-
» pes, par la terreur que cela jetteroit dans
» l'eſprit des autres, & par la maniére dont ce
» ſuccès enfleroit le cœur des ennemis. Je
» demeure d'accord de tout ce que vous
» me dites, me répondit M. de Feuquieres ;
» mais pouvois-je repréſenter ces difficultés,
» puiſqu'en même temps que la propoſition
» en a été faite, on m'a choiſi pour l'éxécuter ?
» Si cette raiſon vous a retenu, lui répartis-je,
» & que vous n'ayez pas pû ne vous y point
» rendre, je ne l'ai pas, & puis ainſi être plus
» hardi

ſion que M. de Thou qui étoit naturellement ſi vaillant qu'il ne pouvoit s'empêcher d'aller au péril, où ſa profeſſion ne l'engageoit pas, reçut une mouſquetade au bras droit, dont, au lieu de tirer vanité, il témoignoit quelque honte. Il étoit ſi homme d'honneur, ſi généreux, & ſi bon ami, que nul autre n'a moins mérité que lui de finir ſa vie d'une maniére qui a tiré des larmes de tant de perſonnes de qualité, que je crois pouvoir dire que jamais particulier n'a été plus généralement regretté, ni avec plus de ſujet; & ce ſeroit me rendre indigne de l'amitié qu'il me portoit, que de ne pas rendre ce témoignage à ſa mémoire.

Auſſi-tôt après le combat fait juſques dans les portes de Francfort, nous repaſſâmes le Rhin, & on ne put plus douter alors qu'il n'y avoit point de tems à perdre, puiſque Galas venoit déja à nous avec toute ſon armée, & nous avoit fermé le chemin par lequel nous devions retourner en France, & ſur la route duquel étoient tous les bleds que j'avois fait aſſembler, & mettre en divers entrepôts pour la ſubſiſtance de nôtre armée. Ainſi l'on ſe trouva réduit

duit à chercher un autre passage par des pays qui peuvent passer pour des deserts, tant ils sont peu habités; & je ne pourrois, sans faire tort à la vérité, ne point dire que l'honneur de cette célebre retraite qui porte le nom de la retraite de Mayence, & qui passe avec raison pour l'une des plus illustres actions de nos longues guerres, fut principalement dûë à Monsieur le duc de Weimar & à Monsieur de Feuquieres son lieutenant général, qui commandant les troupes Allemandes & Suedoises pouvoient par elles faire des choses que les François n'auroient pu faire dans un tel pays.

Cette si longue retraite qui dura onze jours me faisoit souvenir des Israëlites dans le desert, lorsque dans l'extrême nécessité de vivres, & le peu d'eau que nous rencontrions continuellement poursuivis par une si puissante armée, des pommes sauvages & quelques petites fontaines étoient toute nôtre nourriture le jour, & la lune, alors dans son plein, nôtre lumiére durant la nuit. Mais qui peut mieux faire connoître quelle étoit nôtre nécessité, que de dire qu'encore que ma charge me donnât un entier

pouvoir

pouvoir ſur les Officiers des vivres ; à peine pouvois-je, tout malade que j'étois, avoir du pain & de l'eau ?

La vigilance de M. le duc de Weimar étoit incroyable. Il mettoit chaque jour à bout plusieurs chevaux, étoit par tout, donnoit ordre à tout, & pour pouvoir recouvrer des guides, il employoit juſqu'à cinq cens chevaux pour en prendre dans les bois où les payſans s'enfuïoient dans ce pays ſi ſauvage. Car rien n'étoit plus important, parce que pour favoriſer nôtre retraite il falloit faire marcher les troupes, l'artillerie, & le bagage par trois chemins différens, afin d'éviter l'embarras : & la difficulté étoit de pouvoir découvrir tous les chemins. Je courus grande fortune de n'en jamais revenir, parce que mon carroſſe ayant rencontré dans une deſcente de montagne une pierre, les Allemands, qui ne pouvoient rien ſouffrir qui les retardât, crioient d'en haut à d'autres Allemands de le jetter en bas : & ils étoient prêts de le faire, lorſque par bonheur il ſortit de ce mauvais pas. Je crois qu'il ne ſe paſſa point de

jour

jour que Son Altesse n'eût la bonté de me venir demander comment je me portois.

Monsieur de Feuquieres secondoit sa vigilance, il demeura entr'autres quarante heures de suite sans descendre de cheval, & pensa mourir après à Metz d'une maladie que de si grandes fatigues lui causerent.

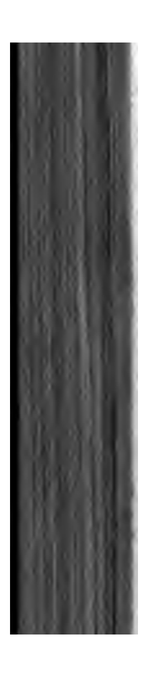
Que si tant de difficultés qui se rencontrerent dans cette retraite la rendent célebre, elle ne l'est pas moins par l'extrême valeur que les nôtres y firent paroître. Car dans le milieu de nôtre marche, une partie des ennemis nous ayant joint, il se donna un combat où après qu'on leur eut défait quatre mille chevaux, ils furent contraints d'abandonner douze piéces de campagne; & lorsque nôtre armée eût passé la Sarre à Vaudrevange, où M. de Netz qui servit très-bien commandoit pour le Roi, toute celle de Galas étant arrivée de l'autre côté de la riviére, il s'engagea ensuite à Boulan un second combat dans lequel on leur défit huit mille chevaux. Et ce fut là que M. de la Meilleraie de Normandie, M. de Londigny, & M. de Chusac furent tués.

Quand

on Alteſſe n'eût la bonté de me ve-
er comment je me portois.

de Feuquieres ſecondoit ſa vigi-
ieura entr'autres quarante heures
deſcendre de cheval, & penſa
a Metz d'une maladie que de ſi
es lui cauſerent.

e difficultés qui ſe rencontrerent
[illegible] la rendent celebre, elle ne
par l'extrême valeur que les no-
[illegible]. Car [illegible] de no-
[illegible] nous avant
[illegible] après qu'on
[illegible], ils firent
[illegible] pieces de can-
[illegible] paſſé a Sar-
[illegible] Metz qui ſervit
[illegible]



une charge unique comme (
dant d'une armée, on ne ſçauroit
de perſonne, je réſolus de m'e
ſuppliai Monſieur le cardinal de
mander à la Cour que Monſieur (
guéri de ſa bleſſure, & qui n'étoi
mée que pour ſon plaiſir, & p
qu'il avoit pour lui, pourroit pren
Son Eminence le fit, & j'écrivis
ſujet à M. Servien. Le Roi l'agré
remis la charge entre les mains de
Thou. Mais afin que S. M. ne pût
vais que j'euſſe demandé mon co
trouver à Bar où elle s'étoit rendu
poſer au progrès que Galas préte
M. ſurpriſe de me voir avec un ſi

forte, c'eſt qu'étant paſſé par Pomponne le jour d'une foire qui s'y tient tous les ans, elle avoit entendu que les payſans la nommoient ainſi. Elle me fit l'honneur de me témoigner enſuite être fort contente de mes ſervices.

Après avoir pris congé de S. M. je m'en allai à Paris, & fus trouver à Chilly M. le cardinal de Richelieu. Il me reçut très-bien ; & dans le compte que je lui rendis de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette campagne juſqu'au retour de l'armée à Metz : lui ayant dit particuliérement, & ſelon la vérité, de quelle maniére M. de Feuquieres avoit ſervi, il me dit qu'apprenant par là beaucoup de choſes qu'il ne ſçavoit pas, il ſeroit bien aiſe d'avoir une relation exacte de cette campagne. Je la fis, & la lui portai à ſon retour à Paris. J'en gardai une copie qui doit être parmi mes papiers.

Après être ſorti de la chambre de M. le Cardinal à Chilly, j'allai voir M. Bouthillier, M. Mazarin depuis cardinal y vint quelques tems après, & lui dit en ma preſence. M. de Chavigny vient de me dire que M. d'Andilly a parlé

de M. de Feuquieres à M. le Cardinal d'une maniére qui a fait aujourd'hui sa fortune, par_ce qu'encore que Son Eminence croye qu'il y entre de cette chaleur que chacun sçait que M. d'Andilly a pour ses amis, ce discours a fait une telle impression sur son esprit, qu'il est impossible que Monsieur de Feuquieres n'en ressente des effets.

Voilà de quelle sorte se passérent mes emplois dans ces armées, qui furent les premiéres qui depuis tant de siécles firent voir aux Allemands, les François traverser le Rhin pour porter la guerre dans leur païs, malgré cette forte barriére qui faisoit dire autrefois que ce fleuve étoit la borne fatale qui empêchoit l'empire Romain de s'étendre plus avant.

Ce fut dans ce dernier voyage que je fis une amitié si étroite avec M. de Fabert, & dont il m'a donné des preuves si particuliéres, comme plus de deux cens lettres que j'ai de lui le témoignent, que je ne pourrois, sans manquer de reconnoissance, ne point parler de lui dans ces Mémoires. Mais parce que personne n'ignore combien c'étoit un homme admirable,

je me contenterai de dire, que nul autre n'a mieux fait connoître la vérité de cette belle parole d'un ancien : Qu'il y a un certain degré de mérite si élevé, que l'envie même la plus furieuse n'ose entreprendre d'y donner atteinte ; puisque lorsque le Roi l'honora de la charge de maréchal de France, il ne se trouva personne assez hardie pour dire qu'il y eût dans cette action plus de faveur que de justice : & que d'un autre côté jamais homme en s'abaissant ne s'est tant rehaussé que lui, lorsque l'incroyable modestie qui le porta à refuser l'honneur d'être chevalier de l'Ordre du Saint Esprit, lui en acquit un encore plus grand.

Le 25. Novembre de cette même année 1635. peu après mon retour, Madame de la Boderie ma belle-mere mourut à Pomponne. Je ne la pus trop regretter pour son mérite & sa vertu.

Deux ans n'étoient pas encore passés depuis cette mort, que le 23. Août 1637. Dieu retira aussi à lui ma femme. Comme nulles paroles ne peuvent exprimer quelle fut ma douleur d'une si cruelle séparation, je me contenterai

de dire, que les ſentimens que j'eus de cette perte ſont inconcevables ; & ſi Dieu ne m'avoit préparé la conſolation d'un ami tel que M. l'abbé de S. Cyran, je ne ſçais ce que je ſerois devenu. Il l'aſſiſta à la mort, & moi après ſa mort d'une maniére ſi également ſainte & extraordinaire, que Dieu qui ſembloit parler par ſa bouche, ne ſçauroit ne lui avoir point tenu compte des preuves qu'il nous donna à l'un & à l'autre de ſon ardente charité, & de cette parfaite amitié chrêtienne, qu'il nommoit après les SS. Peres, le rehauſſement de la charité. Que ſi Dieu ne ſe fût ſervi de lui pour me fortifier contre les plus grandes afflictions que l'on puiſſe recevoir en cette vie ; comment aurois-je pû enſuite d'une telle perte, que celle que je venois de faire, réſiſter encore à cet autre accablement de douleur, de le voir lui-même un peu après mené au bois de Vincennes, où il demeura cinq ans, & n'en ſortit qu'après la mort du cardinal de Richelieu ? Je ne parlerai point des divers intérêts qui contribuérent à ſon empriſonnement ſi injuſte, ni de ce qui ſe paſſa dans cette partie la plus

plus éclatante de la vie de ce grand perſonnage, tant par l'incroyable vertu avec laquelle il ſupporta cette priſon, que par les admirables écrits qu'il y fit, & la maniére ſi glorieuſe dont il en ſortit, d'autant que j'en ai fait un mémoire très-particulier, ſigné de ma main, qui ſe trouvera entre mes papiers. Je dirai ſeulement ici, que Dieu voulut que par une rencontre étrange, je le vis entrer en priſon, & que ce fut moi qui l'en allay retirer : à quoi j'ajoûterai, que la feuë reine Mere eut la bonté de m'envoyer témoigner par M. le comte de Maure, la part qu'elle prenoit à ma joye de ſa liberté.

Il faut revenir à la ſuite des choſes que j'ai rapportées dans ce Mémoire, & que je me ſuis trouvé obligé d'interrompre.

Après que Monſieur fut de retour en France, il m'envoya par M. Goulas ſecretaire de ſes Commandemens, un brevet de mille écus de penſion, de même que la Reine ſa mere quelques années avant m'en avoit envoyé un tout ſemblable par M. Deſroches : & la feuë reine Mere m'en envoya un tout pareil par

M. le Gras secretaire de ses Commandemens, aussi-tôt qu'elle fut régente, sans que j'aye seulement pensé à solliciter aucun de ces brevets: & Sa Majesté ne se contenta pas de me donner cette pension, comme elle en donna quelques autres durant sa régence, qui n'ont pas subsisté depuis; mais elle voulut qu'elle fût employée sur l'état de sa maison, afin que je n'eûsse pas besoin d'ordonnance pour en être payé, comme je l'ai toûjours été jusqu'à sa mort.

Monsieur m'a fait l'honneur de me témoigner toûjours beaucoup de bonne volonté, & de recevoir très-bien les devoirs que je lui rendois de tems en tems jusques au jour de ma retraite, lors de laquelle S. A. R. eut la bonté de conserver à mon fils de Pomponne cette pension de mille écus qu'elle me donnoit, & il en a toûjours été payé jusqu'à la mort de ce Prince.

Pour ce qui est de la feuë reine Mere, on sçait assez quelle étoit la bonté dont elle m'honoroit; mais il n'y a que quelques personnes dont M. de Bartillac mon intime ami à qui

j'ai

j'ai de très-grandes obligations, est l'un, & Madame de Saint Ange religieuse à P. R. est l'autre, comme en ayant euë connoissance par feu M. de S. Ange son mari, premier Maître-d'Hôtel de S. M. en la fidélité duquel elle avoit une entiére confiance, qui sçachent que j'ai été assez heureux pour servir S. M. en des occasions si importantes, qu'elles ne pouvoient l'être davantage. Mais quelle preuve de l'extrême confiance dont elle m'honora peut-être plus grande, que ce qu'elle me dit à Saint Germain durant le dernier voyage du Roy, „ que l'une des choses du monde qu'elle desiroit le plus, étoit, si cela dépendoit d'elle, de me mettre M. le Dauphin entre les „ mains, pour l'élever comme je voudrois? „ car ajoûta-t-elle : Que pourois-je faire de „ mieux, que de mettre le Roy entre les mains „ d'un homme à qui Dieu a donné le cœur „ d'un Roi? „ Ce furent ses propres paroles, & elles étoient trop obligeantes pour moi, pour pouvoir jamais en perdre le souvenir. Elle parla de ce dessein qu'elle avoit à feuë Madame la Princesse, & à Madame la Princesse de Gue-

uns,& ſe reſſouvenir que les autres ne méritent pas de recevoir un ſemblable traitement : ce qui retiendroit tout le monde dans le devoir, rien n'étant plus véritable que cette parole dite il y a tant de ſiécles : *Que la récompenſe & la peine ſont les deux vrais démons des empires.* Et enfin l'intérêt des Rois va à faire monter avec eux ſur le trône la piété, la vertu & le mérite pour régner par eux, & avec eux d'une maniére ſi chrêtienne, ſi généreuſe & ſi noble qu'aprés avoir été durant leur vie l'objet des faveurs de Dieu, de l'amour de leurs peuples, & de l'admiration des étrangers, ils vivent encore aprés leur mort non ſeulement pour un tems ſur la terre dans la mémoire des hommes, ce qui eſt commun aux bons & aux méchans Princes, mais éternellement dans le Ciel.

Aprés la mort du feu Roi, le jour même que la Reine fut déclarée régente, elle me fit l'honneur de me parler de choſes fort importantes,avant que d'aller au Parlement, & encore aprés en être revenuë,& s'être miſe dans le lit à cauſe qu'elle étoit fort laſſe, ce qui fut tellement remarqué que feu Monſieur le Prince me

preſſa

pressa de lui dire de quoi je l'avois donc tant entretenuë ; mais je m'en excusai, parce que ce n'étoient pas des choses que je pusse dire à d'autres qu'à S. M. même.

Monsieur Servien étoit alors encore exilé en Anjou, & faisoit une étroite profession d'amitié avec mon frere l'abbé de saint Nicolas à present évêque d'Angers. Je suppliai la Reine, auprès de laquelle je lui avois déja rendu de grands offices, d'avoir agréable qu'il revînt à la Cour. Elle me l'accorda, & ainsi on le vit dans le Louvre, sans que personne sçût qu'il eut permission de revenir. Il étoit, en arrivant, venu descendre à mon logis pour être informé de l'état de toutes choses avant de voir personne. Je lui rendis encore d'autres offices fort importans dont je ne parlerai point ici, & dont j'aurois dû être pleinement satisfait de son amitié & de sa confiance si elles eussent répondu aux protestations qu'il m'en faisoit, puisqu'il ne s'y pouvoit rien ajoûter. Mais en rentrant dans les emplois & dans la faveur, je le trouvai dans sa bonne fortune si différent de lui-

même ,

même, lorſqu'elle étoit mauvaiſe, que je renonçai de bon cœur à ce que je devois attendre de ſa reconnoiſſance.

Monſieur l'abbé de ſaint Cyran, dont l'amitié m'étoit un treſor ſans prix, étant mort au mois d'Octobre de cette même année 1643. lorſque j'étois à Pomponne, d'une apopléxie qui ne lui donna que le tems de recevoir ſes Sacremens, Madame la Princeſſe de Guemené demanda & obtint de la Reine ſon Abbaye pour Monſieur de Barcos dont je ne puis mieux témoigner quel eſt le mérite qu'en diſant qu'il eſt un digne neveu d'un tel oncle. Comme les J *** n'ont jamais plus haï perſonne, que feu Monſieur de ſaint Cyran, parce qu'encore qu'il n'ait point mis ſon nom à ſes ouvrages, ils ſçavent qu'il eſt l'auteur de cette réponſe à la Somme Théologique du P. Garaſſe, l'un de leurs confreres, qui a fait voir dans ce Livre tant d'erreurs & tant d'héreſies; & de cet autre admirable ouvrage de *Petrus Aurelius* pour la défenſe de la Hierarchie, dont tout le Clergé de France s'eſt tenu ſi obligé qu'il

ne

ne s'eſt pas contenté d'employer toutes ſortes de moyens pour l'engager à s'en déclarer l'Auteur, afin de lui en témoigner ſa reconnoiſſance par des gratifications proportionnées à la grandeur du ſervice qu'il lui avoit rendu ; mais a fait imprimer deux fois à ſes dépens cet excellent ouvrage avec une éloge à la tête qui conſervera pour jamais dans les archives de l'Egliſe l'honneur qui eſt dû à ſa mémoire. Il n'y eut point d'effort, que cette compagnie ne fit pour obliger la Reine à révoquer la grace qu'elle venoit d'accorder à ce ſucceſſeur de la ſcience & de la vertu de Monſieur de ſaint Cyran, parce que chacun ſçait que leur haine ne meurt point avec ceux qui oſent combattre les erreurs & les dangéreuſes maximes de leur compagnie. Mais S. M. demeura ferme, & me fit l'honneur de répondre : « Que diroit M. d'Andilly, ſi je » refuſois cette grace au neveu d'un homme » qu'il a tant aimé ? »

Je revins auſſi-tôt de Pompone pour aller rendre mes remerciemens à Sa Majeſté ; & ſur ce qu'elle me dit : « Vous aimiez donc bien

„ M.

„ M. de ſaint Cyran ? & que je lui repartis : Je
„ lui avois, Madame, de ſi grandes obliga-
„ tions que je l'aimois plus que ma vie ; il y a
„ même ajoûté celle de me donner ſon cœur par
„ ſon teſtament, & j'eſtime plus *cela*.... „ Sur
ce mot de *cela*, Sa Majeſté par une preſence
d'eſprit admirable, me répondit en ſerrant le
bras du Roi qu'elle menoit par la main dans la
galerie du Palais-Royal, *Que d'être cela*.

L'un des premiers ſoins que cette grande Princeſſe ſe crut obligée de prendre pour attirer les bénédictions de Dieu ſur ſa Regence, fut d'empêcher les duels. Elle en parla à M. le Chancelier, & il lui dit que M. le cardinal de Richelieu ayant voulu un peu avant ſa mort remédier à un ſi grand mal par l'Edit le plus ſolemnel qui ſe fût encore fait, il m'avoit prié d'y travailler, que je l'avois fait, & que je devois l'avoir entre les mains. S. M. en témoigna beaucoup de joye, & me commanda enſuite de mettre cet Edit entre les mains de Monſieur le Chancelier. Ainſi je le lui donnai ; & quelque temps après ayant rencontré M. le duc de

Bellegarde chez M. de Chavigny, il me dit: „ Il y a huit jours que tout ce que nous sommes d'Officiers de la Couronne sommes assemblés pour examiner l'Edit des duels que „ vous avez dressé, sans avoir pu trouver un „ seul mot à y changer. „ Ainsi il fut expédié au mois de Juillet de cette même année 1643. & vérifié au Parlement le onze Août sans aucune modification. Voyez la page 152. du Recueil imprimé par Cramoisy en 1660. de tout ce qui regarde les duels.

Comme Dieu m'a fait la grace, dont je ne puis assez le remercier, de connoître depuis long-tems le néant des choses de la terre, & que je suis persuadé que nulle autre fortune ne peut rendre un homme véritablement heureux selon le monde, que celle des Souverains, par le moyen qu'elle leur donne de faire des biens infinis, au lieu que même les plus élevées de toutes les autres conditions sont renfermées dans une dépendance qui rend tous leurs bons desirs inutiles, quelque grand que soit leur amour pour le public, & l'entier

desin-

desintéressement qu'il demande : Je n'eus pas plûtôt perdu ma femme, que je pensai à me retirer, en conservant toûjours cette inclination dans mon cœur. La perte d'un ami tel que M. de S. Cyran, me fit avec l'assistance de Dieu m'y déterminer entiérement. Ainsi peu de jours après sa mort, j'en pris la résolution : mais parce qu'ayant une si grande famille, je ne devois rien faire inconsidérément, je voulus pourvoir avant à toutes choses, & crus avoir pour cela besoin de deux ans. Mais j'avançai ce terme de six mois.

Toutes les pensions ayant été diminuées d'un tiers, celle de six mille livres que le Roi me donnoit, étoit réduite à quatre mille, je desirai la laisser à mon fils de Pomponne, pour en joüir, outre ses gages du Conseil, & il m'en fut expedié des lettres patentes. M. Almeras Maître des Comptes très-considéré dans sa Compagnie, en fut rapporteur, & m'a dit que la Chambre avoit considéré comme une chose sans exemple, qu'une pension passât d'un pere à un fils, parce que cela

seroit

seroit d'une trop dangereuse conséquence : mais que l'affaire avoit néanmoins passé tout d'une voix en ma faveur, chacun disant, que l'on ne pouvoit refuser à mes services & à la maniére dont j'avois vécu, de m'excepter de cette régle générale. Ce qui est une trop grande obligation que j'ai à cette Compagnie, pour n'en conserver pas aussi-bien le souvenir dans ce Mémoire, que le ressentiment de mon cœur.

N'y ayant plus alors de Religieuses à Port-Royal des Champs, Monsieur le Maître mon neveu, dont j'ai parlé, s'y étoit retiré avec un de ses freres, & le troisiéme de mes fils qui avoit été nourri page de M. le Cardinal de Richelieu, & que Dieu avoit touché ensuite d'une grande maladie qu'il avoit euë au retour de l'armée. Il s'y étoit aussi retiré avec eux. Je crus que nulle autre solitude ne m'étoit plus propre, & que je ne pouvois en lieu du monde finir mes jours plus tranquillement, que dans ce desert : mais comme j'avois plusieurs amis à qui je me trouvois obligé de ren-

dre compte de ma conduite, je n'estimai pas leur devoir cacher mon dessein, ni même partir sans prendre congé de la Reine. Ainsi j'en parlai à S. M. qui me témoigna en être touchée, & me fit l'honneur de me dire, qu'elle vouloit avant me parler à loisir. Sa Majesté me donna le lendemain au matin une audience si favorable, qu'elle défendit de laisser entrer aucun autre que moi. Les derniéres paroles que je lui dis, furent: « Que „ quand elle n'auroit point de Couronne sur „ la tête, je la suppliois très-humblement de „ croire que je ne l'honorerois pas moins, & „ si elle me permettoit de le dire, que je „ ne l'aimerois pas moins que je faisois. „ A quoi elle me répondit ces mêmes mots: *C'est cela qui est obligeant.*

M. le cardinal Mazarin à qui j'avois à parler, touchant le bruit que faisoit le livre de la Fréquente Communion, & dont l'affaire étoit encore dans sa chaleur, me donna aussi une audience si favorable, qu'ayant commandé que sa porte fût fermée ce matin-là

à tout le monde, excepté moi ; & M. le Prince étant venu, M. l'abbé Auvry maître de chambre de Son Eminence, & depuis évêque de Coutances, lui dit : « Monseigneur, il faut » être Monsieur le Prince pour voir ce matin » Monsieur le Cardinal. Et pourquoi ? lui ré» pondit Son Altesse, parce que, lui repliqua» t-il, il est enfermé avec Monsieur d'Andil» ly, qui vient prendre congé de lui. Où » va-t-il ? lui demanda Monsieur le Prince, » M. l'abbé Auvry le lui dit ; & il répondit : » Voilà ce qui s'appelle une belle retraite ». Monsieur le Prince entra ensuite dans la chambre, mais il ne voulut jamais parler à M. le Cardinal, que je n'eusse achevé ce que j'avois à lui dire : & s'entretint cependant avec M. l'abbé Auvry. Cette faveur m'obligea d'aller prendre congé de Son Altesse, & la sorte dont elle me reçut, l'entretien que j'eus avec elle, & la maniére dont elle me témoigna en être touchée, seroient le sujet d'un trop long discours.

Je partis aussi-tôt après. Je fus obligé avant

de faire imprimer un volume de mes lettres par l'occasion que je vais dire.

Monsieur le president de Gramond du Parlement de Toulouse, que je ne connoissois non plus qu'il ne me connoissoit, ayant fait une histoire, dans laquelle il parloit de moi comme d'un homme, qui par intérêt s'étoit rendu esclave du cardinal de Richelieu, j'écrivis sur ce sujet une lettre à M. de Montrave, premier president au même Parlement, laquelle faisoit retomber sur M. de Gramond la confusion que j'aurois dû recevoir, si ce qu'il disoit étoit aussi véritable qu'il étoit faux, & je fis imprimer cette lettre. Monsieur de Gramond ne pouvant alors ne pas reconnoître le tort qu'il avoit, me manda par un nommé Doujat, qu'il avoit fait refaire cette feüille de son ouvrage, après en avoir retranché ces paroles qui me blessoient, & qu'il me prioit de supprimer aussi ma lettre. Je lui répondis que je ne le pouvois, parce que des exemplaires de son histoire étant déja entre les mains de tout le monde, il étoit raisonnable que ma justification fût aussi publi-

que que ſon livre. Cette réponſe n'ayant pas plû à M. de Gramond, il fit imprimer une lettre adreſſée à Philargue, qui ſe trouvera parmi mes papiers, par laquelle il tâchoit à défendre ce qu'il avoit fait. J'écrivis ſur cela une autre lettre à M. de Montrave, qui réduiſit M. de Gramond au ſilence. Ainſi l'affaire en demeura là. Mais comme ce mémoire fit voir que l'honneur a été le ſeul bien que mes proches & moi avons recherché, & qu'ainſi l'on ne doit pas trouver étrange que je veüille au moins laiſſer à mes enfans une réputation ſans tache, je crûs que des feüilles volantes qui ſe perdent aiſément ne ſuffiroient pas pour détruire ce qui ſe trouve écrit dans un gros livre qui ſe trouve dans quelques Bibliotheques. Ainſi je réſolus de raſſembler pluſieurs de mes lettres qui pûſſent faire corps avec celle-là, afin de former un juſte volume d'une groſſeur aſſez raiſonnable: & ſans cette conſidération je n'aurois point fait imprimer ces lettres, parce qu'elles ont cela de fâcheux, que les perſonnes à qui l'on écrit n'étant pas toutes incapables de changer, on eſt ſujet de dire d'elles

en un temps ce qu'on n'en diroit pas en un autre.

Cette même raiſon m'a empêché de permettre qu'on réimprimât ces lettres : mais elles le ſont en Hollande, & à Lyon ſans dates, ce qui eſt un grand défaut ; parce qu'elles ſervent beaucoup pour l'éclairciſſement des ſujets dont on y parle.

Etant arrivé dans cette ſainte ſolitude que j'avois choiſie pour ma retraite, j'y ai paſſé près de vingt années, & le repos dont j'y joüiſſois étoit trop grand, pour durer toûjours. Mais le fantôme du Janſeniſme, à qui rien n'eſt impénétrable, qui court toutes les Provinces, qui paſſe & repaſſe ſi ſouvent les Alpes, & qui ne ſe laſſe point de troubler l'Egliſe, ne manqua pas de le traverſer. Ce n'eſt pas ici le lieu de rapporter en particulier tous les maux qu'il a cauſés. De plus habiles que moi ont commencé, & pourront continuer à en écrire l'hiſtoire : mais plus elle eſt véritable, plus la poſtérité aura de peine à la croire ; tant il eſt difficile de ſe perſuader que les J.*** ayent pû par leurs cabales & leurs artifices faire

joüer tant de ressorts, & élever de si grandes machines sur un fondement imaginaire. Ainsi je me contenterai de dire sur ce sujet quelques unes des choses qui ont de la liaison avec ce qui me touche.

Lorsqu'en 1654. on tint au Louvre chez M. le cardinal Mazarin cette assemblée d'Evêques, & que mon frere le Docteur répondit par quatre Ecrits à tout ce qu'alléguoit le P. Annat Jesuite, confesseur du Roy; j'en envoyois toutes les feüilles à Son Eminence avant qu'elles fussent imprimées, n'y ayant rien de tout ce qui peut dépendre de moi, que je ne voulusse faire pour ce qui regarde la paix de l'Eglise. Ainsi après cette assemblée du Louvre, M. le Cardinal m'ayant fait témoigner par M. l'évêque de Coutances, qui lui rendoit mes lettres, qu'il desiroit extrêmement que l'on n'écrivît plus, je dis à mon frere, & à ceux de mes amis qui avoient le plus de part dans cette affaire, qu'après avoir fait tout ce qu'ils avoient pû pour éclaircir & pour défendre les vérités qu'ils soutenoient, il me sembloit qu'ils devoient en demeurer là, pourvû que les J.***

 de

de leur côté n'écrivissent plus aussi. Ils l'approuverent : mais comme je n'ai jamais donné de parole, que je n'aye tenuë ; & qu'ainsi avant que de m'engager, je voulois qu'on ne pût douter de la leur, je les obligeai de signer ce qu'ils me promettoient. J'écrivis ensuite à M. le Cardinal ce que j'avois fait. Il en fut si content, qu'il porta à l'instant ma lettre à la Reine ; & Sa Majesté me fit l'honneur de lui dire ce que M. de Coutances m'a rapporté : *Que puisque j'avois donné ma parole, on ne pouvoit plus mettre la chose en doute.*

Qui n'auroit crû qu'après cela, l'affaire demeureroit assoupie ? mais les J.*** ne sçavent point quitter prise, lorsqu'ils ont une fois conspiré la ruine de ceux qui ont commis un aussi grand crime, qu'est dans leur esprit celui d'oser choquer leur Societé. Ainsi sans se soucier de la parole formelle qu'ils ne pouvoient ignorer que Son Eminence m'avoit donnée, & qu'il avoit sans doute aussi tirée d'eux de demeurer dans le silence, ils firent une lettre circulaire pleine d'erreurs & d'heresies, qu'ils supposérent avoir été écrite, & envoyée de tous

côtés

côtés par les disciples de S. Augustin. Une copie m'en étant tombée entre les mains, mon frere le Docteur cotta de sa main à la marge ces erreurs & ces hérésies, & je l'envoyai à M. de Coutances, pour faire voir à M. le Cardinal de quelle sorte les J.*** lui tenoient parole. L'on me manda que Son Eminence en étoit très-mal satisfaite, qu'elle y donneroit ordre, & que cependant elle me prioit que l'on continuât à demeurer dans le silence. On le fit; mais bien-tôt après il parut des Vers latins imprimés, dont j'ai encore des exemplaires, par lesquels les J. *** representoient Port-Royal des Champs comme un Enfer, y marquoient en particulier toutes les peines des damnés, & finissoient cette charitable piéce par une fervente priére à Dieu de nous précipiter tous dans cet abîme. J'envoyai ces vers à M. le Cardinal, & lui renouvellai mes plaintes. Il me manda qu'il s'en étoit mis en grande colere, & que si je pouvois en découvrir l'auteur, il le feroit châtier sévérement. Je n'y eus pas grande peine, parce qu'ils se distribuoient

publi-

publiquement par les J.*** dans leur Collége de Clermont, où ils avoient été faits, & il se rençontra que celui qui en étoit l'auteur avoit durant les guerres civiles fait aussi des Vers les plus sanglans du monde contre Son Eminence. Je le lui fis sçavoir, lui dis son nom; & voyant qu'il n'y mettoit aucun ordre, je retirai ma parole.

Ainsi l'on recommença à écrire, & les J.*** n'y trouvant pas leur compte, ils eurent recours à leurs armes ordinaires, dont ils ont un arcenal inépuisable, qui sont les impostures & les calomnies.

On élevoit à Port-Royal des Champs dans la piété & dans les sciences, avec un soin extraordinaire, un très-petit nombre de jeunes enfans; & une éducation si chrêtienne qui pouvoit leur faire faire également tant de progrès dans la vertu & dans les lettres, fut insupportable aux J.***. Ils résolurent d'employer tous leurs efforts pour détruire cette bonne œuvre, & ils en vinrent à bout. Car ils assûrérent si hardiment que le nombre de ces enfans étoit

fort grand, & que c'étoit un véritable Seminaire, où on leur enſeignoit ce qu'ils nommoient les maximes du Janſeniſme, ſans pouvoir dire ce que c'eſt, non plus que ce prétendu Janſeniſme, que les parens furent obligés de retirer leurs enfans avec la douleur de les voir privés d'une inſtruction que les ſeuls commencemens ont fait connoître être ſi bonne, que la plûpart ont parfaitement bien réüſſi.

Les J.*** n'en demeurérent pas là. C'étoit trop peu pour eux de n'avoir fait ſentir qu'à des enfans les effets de leur animoſité, elle n'épargna perſonne; & avec la même hardieſſe qu'ils avoient dit fauſſement qu'il y avoit tant d'enfans, ils aſſurérent à la Cour qu'il y avoit un très-grand nombre de gens qui s'étoient retirés dans cette maiſon, & que celui des ſeuls Eccleſiaſtiques n'étoit pas moindre que quarante, quoiqu'il n'y en ait jamais eû au plus que trois ou quatre.

La réſolution fut donc priſe d'envoyer le Lieutenant Civil pour faire ſortir les perſonnes qui s'étoient retirées dans cette maiſon. Et ce

fut

fut à cette occaſion, comme en tant d'autres que la reine Mere me donna une preuve très-particuliére de la bonté dont elle m'honoroit. Car elle me fit écrire par M. de Bartillac ce qui avoit été réſolu, & qu'elle avoit bien voulu m'en donner avis, afin que je n'en fuſſe point ſurpris.

Après avoir rendu à Sa Majeſté de très-humbles remerciemens de l'honneur qu'elle m'avoit fait; j'écrivis à M. le Cardinal, qu'il n'y avoit rien de plus éloigné de la vérité que ce grand nombre de perſonnes dont on lui avoit parlé, qu'il étoit au contraire très-petit, & qu'encore qu'il fût bien rude de faire ſortir d'une maiſon conſacrée à Dieu, ceux qui ne s'y étoient rétirés que pour travailler à leur ſalut; néanmoins ſi le Roy le vouloit, il falloit obéïr: mais qu'il n'étoit point néceſſaire pour cela de Monſieur le Lieutenant Civil, ni de faire un ſi grand éclat; puiſque ſi S. M. continuoit dans ce deſſein, je ne demandois que huit jours pour l'exécuter. M. le Cardinal ayant montré ma lettre à la Reine, Sa Majeſté lui dit que l'on pouvoit ſur ma parole tenir la choſe

pour

pour faite, & commanda en même-temps à M. le Tellier de révoquer l'ordre donné à M. le Lieutenant Civil.

Quelques jours après, j'écrivis à M. le Cardinal que je lui avois demandé huit jours, qu'il n'y en avoit que quatre de passés, & qu'il pouvoit quand il lui plairoit envoyer voir si le Roi n'avoit pas été obéi. Sur cela Son Eminence m'écrivit la lettre suivante, pour me faire connoître d'une maniére si civile, que je devois aussi me retirer.

MONSIEUR,

„ J'ai reçû la lettre que vous avez pris la „ peine de m'écrire, & quoique M. l'évêque „ de Coutances vous ait déja mandé les inten-„ tions du Roy, & informé de toutes choses, „ je ne laisserai pas de vous dire, que j'ai fait „ valoir avec le soin que vous pouviez desi-„ rer, vôtre soûmission entiére aux volontés „ de Sa Majesté; mais je vous prie d'achever, „ comme vous avez commencé. Car laissant „ cette affaire entre les mains de la Reine, il

„ est

» est bien mal-aisé que dans l'estime & l'affec-
» tion qu'elle a pour vous, la chose ne réüis-
» sisse à votre contentement. Je suis, Monsieur,
» vôtre très-affectionné serviteur, le cardinal
» de Mazarin ». *A Paris ce 24. Mars 1656.*

En même-temps, la Reine me fit dire qu'elle me promettoit de me faire retourner dans un mois. Il fallut donc me resoudre à quitter ma solitude, avec cette consolation néanmoins dans mon déplaisir, de ne pouvoir douter que la parole d'une si grande Reine ne fût suivie de l'effet, & je m'en vins à Pomponne, après avoir rendu cette réponse à Son Eminence.

MONSEIGNEUR,

» Si quelque chose étoit capable d'adoucir
» mon incroyable douleur d'être contraint de
» sortir de ma solitude, la maniére dont Vôtre
» Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire l'au-
» roit adoucie. J'avouë, avec toute la recon-
» noissance imaginable, que jamais comman-
» dement ne fut fait en des termes plus obli-
» geans, & je ne sçaurois assez admirer que
» Vôtre Eminence ait pû trouver des paroles

» qui

„ qui expriment d'une maniére si douce & si
„ favorable un ordre qui m'est si rude & si
„ sensible. Mais, Monseigneur, cette pénétra-
„ tion d'esprit de Vôtre Eminence, qui, jointe
„ à sa bonté, lui auroit fait trouver le moyen
„ de guérir la playe que ce commandement
„ fait dans mon cœur, si elle n'étoit point in-
„ curable, fera, comme je l'espere, que con-
„ noissant encore mieux par vôtre discerne-
„ ment les sujets de mon déplaisir, que je n'ai
„ pû les lui exprimer par mes lettres, elle ne le
„ jugera pas excessif, quoiqu'il soit aussi grand
„ qu'il puisse être. Après cela je ne dirai point
„ à Vôtre Eminence que j'obéïrai, mais je lui
„ dirai que j'ai déja commencé d'obéïr, en
„ quittant la sainte maison, où Dieu par sa mi-
„ séricorde m'a donné le dessein de finir mes
„ jours, & je continuerai d'obéïr en m'en al-
„ lant demain à Pomponne, que je ne regarde
„ plus comme ma maison, quoique je l'aye
„ fort aimée, mais comme le lieu de mon
„ éxil, & d'un éxil si douloureux, que rien ne
„ m'y peut faire vivre que ma confiance en la
„ bonté dont la Reine & Vôtre Eminence
„ m'honorent.



„ banniſſement, comme elle fero
„ pour d'autres, & de croire que
„ qu'elle accorde à ceux qui éta
„ bonheur dans les avantages de l
„ leur ſçauroient être plus ſenſible.
„ celle-là; parce qu'elle peut contr
„ quérir un bonheur, en compara
„ toutes les fortunes de la terre ne
„ néant. J'en aurai tant de reconno
„ Vôtre Eminence peut juger par-l
„ bien de paſſion & de reſpect je
„ ma vie „ &c. *De Paris ce 30. M*

A peine étois-je arrivé à Pom
Madame du Pleſſis vint m'y pren

Il faudroit être bien méconnoiſſant & bien inſenſible pour ne point parler ici de l'extrême bonté pour moi de M. du Pleſſis qui eſt l'un des hommes du monde,en qui j'en ai le plus remarqué, & des obligations incroyables que j'ai à Madame ſa femme. Notre amitié d'elle & de moi commença lors des guerres de Paris, où nous trouvant enſemble à Port-Royal aux Sermons de M. Singlin, nous parlions auſſi hautement pour le ſervice du Roi, que l'on pourroit faire aujourd'hui. L'affection & la confiance s'augmentérent depuis de telle ſorte, qu'étant auſſi ſçavant en amitié que tous ceux qui me connoiſſent ſçavent que je le ſuis, je puis dire ſans crainte,qu'il n'y en ſçauroit avoir une plus grande. J'ai trouvé en Madame Dupleſſis tout ce que l'on peut ſouhaiter pour rendre une amitié parfaite. Son eſprit, ſon cœur, ſa vertu ſemblent diſputer à qui doit avoir l'avantage. Son eſprit, eſt capable de tout, ſans que ſon application aux plus grandes choſes l'empêche d'en avoir en même tems pour les moindres. Son cœur lui auroit dans un autre ſexe fait faire des actions

de courage toutes héroïques. Et sa vertu est si élevée au-dessus de la bonne & de la mauvaise fortune, que ce ne seroit pas la connoître, que de la croire capable de se laisser éblouïr par l'une & abbattre par l'autre. Enfin pour le dire en un mot, c'est l'une de ces grandes ames dont j'ai parlé dans un autre endroit de ces Mémoires. Je dois principalement à son amitié le bonheur sans prix de posseder en pareil degré celui de M. l'évêque de Cominges son cousin germain par la naissance, & son véritable frere par la maniére dont il a plu à Dieu de les unir. Je n'ai pour faire connoître ses admirables qualités, qu'à dire de lui ce que je viens de dire d'elle, en y ajoûtant que sa science, son zéle, & la sainteté de sa conduite dans les fonctions de son ministere, font voir dans ce grand Evêque un véritable successeur des Apôtres; & qu'il a tant d'humilité, de douceur, & de modestie, qu'il semble que ce soient comme autant de voiles, dont il se sert pour cacher l'éclat de tant de vertus.

Le mois que la reine Mere m'avoit fait dire que dureroit mon éloignement étant fini, S. M. me fit mander que je pouvois, quand je voudrois, retourner à Port-Royal. Je me donnai l'honneur de lui écrire, pour lui en rendre mes très-humbles remerciemens ; & j'écrivis aussi à M. le Cardinal qui me fit cette réponse.

MONSIEUR,

„ Je suis ravi de la satisfaction que vous avez „ de retourner dans vôtre solitude, & je ne „ m'estime pas malheureux d'avoir eu le bon- „ heur d'y contribuer quelque chose. Je ne „ doute pas dans le repos & la tranquillité „ dont vous joüirez, que vous ne conserviez „ toûjours le même zéle pour le service du „ Roi ; & j'espere bien aussi que vous n'ou- „ blierez pas dans vos prieres celui qui est „ vôtre très-affectionné serviteur. Le Cardi- „ nal Mazarin ». *A Paris ce 5. May* 1656.

Un peu avant, & dès le 24. Mars de la même année 1656. Dieu fit à Port-Royal de

Paris par la Sainte Epine, un miracle qui fut suivi de tant d'autres. Tous ces miracles étant comme la voix du Ciel, par laquelle Dieu se déclaroit en faveur de l'innocence de ces bonnes Religieuses, consolérent leurs amis, & étonnérent d'abord leurs ennemis. Mais rien n'étant capable d'ouvrir les yeux des Aveugles volontaires, les J***. n'eurent pas de honte de s'efforcer de ravir à l'Eglise la joye de voir que Dieu continuë à lui être si libéral de ses graces. Ils tâchérent de faire croire par des écrits publics & scandaleux, que ces miracles étoient supposés. Mais y en ayant eu de vérifiés dans les formes les plus autentiques qui se puissent pratiquer dans l'Eglise, il ne leur resta plus que d'avoir recours à leurs calomnies ordinaires; & ils ont fait joüer tant de ressorts, sous prétexte de la signature du Formulaire; qu'ils ont enfin réüssi dans leur malheureux dessein, de réduire l'un des plus saints Monasteres qui soient en France, dans l'état où on le voit aujourd'hui, & qui fait gémir les gens de bien.

Ces

Ces déplorables effets de l'animosité, ou pour mieux dire de la fureur des J***. passeroient un jour pour incroiables si les écrits faits sur ce sujet ausquels ils n'ont pû répondre sans faire connoître leur mauvaise foi, & se couvrir eux-mêmes de confusion n'en étoient des preuves incontestables. Ainsi cette lamentable histoire ne pouvoit être plus particuliérement & plus fidellement rapportée, qu'elle l'est dans ces Ecrits qui sont entre les mains de tout le monde. Je dirai seulement en peu de paroles, pour venir à ce qui me regarde en particulier, qu'après que l'on eut arraché d'entre les bras de ces véritables Religieuses ce grand nombre de Pensionnaires qu'elles élevoient dans la piété d'une maniére si chrêtienne, & du pied de l'Autel ces Novices consacrées à Dieu, dont la constante résolution de mourir plûtôt que de quitter le voile qu'elles avoient reçu à la face de l'Eglise, fit voir combien leur vocation étoit sainte; enfin que l'on en vint à cette derniére extrémité, dont l'impression qui a passé de mes yeux dans mon esprit, fait que je ne sçaurois en parler sans horreur, d'enlever

le 26. Aoust 1664. douze Religieuses de cette sainte maison, du nombre desquelles étoit l'Abbesse, la Prieure, la mere Agnès ma sœur, Madame de S. Ange, & mes trois filles pour les envoyer prisonniéres dans d'autres couvents : Que si cette action fut terrible en elle-même, la maniére dont elle s'éxécuta ne le fut pas moins, & il n'y eut personne qui ne crût, en voyant l'appareil avec lequel M. l'archevêque de Paris arriva dans ce Monastere, qu'on alloit prendre de force une place où de grands criminels s'étoient retirés dans la résolution de se bien défendre. Il commença par faire saisir toutes les portes, & environner toute la clôture de cette maison par deux cens archers, & entra ensuite accompagné de M. le Lieutenant civil avec nombre de Commissaires, de Monsieur le Chevalier du Guet, du Prevôt de l'Isle, & de tous leurs Exemts. Je n'avois point vû Monsieur de Paris depuis le tems qu'il étoit maître de la chambre de M. le cardinal de Richelieu : Et lorsqu'il fût sorti de son carosse, je lui dis ces mêmes mots : « Je suis

» bien

„ bien malheureux , Monsieur, d'avoir vécu „ jusqu'à soixante & seize ans pour voir ce que „ je vois aujourd'hui. „ Il parut surpris, & me répondit : „ Que puis-je faire autre chose dans „ cette désobéïssance ? Ce ne peut, Monsieur, „ lui repartis-je, être tout au plus qu'un scrupule „ qui empêche ces Religieuses de vous obéir. „ Mais un scrupule n'est pas un crime, & je „ pense que vous auriez peine à trouver dans „ toute l'histoire de l'Eglise un exemple de rien „ de semblable à ce que vous vous préparez de „ faire. „ Sur cette réponse, il mit son bonnet, entra dans l'Eglise, & j'y demeurai toûjours jusqu'à la fin de cette action qui tira les larmes des yeux de plusieurs assistans, & même de quelques-uns de ces Exemts, qui ne purent, sans être touchés, voir entr'autres choses si pleines de compassion, trois de ces Religieuses se jetter à genoux devant moi pour me demander ma bénédiction, parce que c'étoient mes filles. Je les conduisis toutes douze dans le carosse préparé pour les mener dans ces diverses prisons.

Voyant alors qu'il n'y avoit plus de Port-

Royal de Paris pour moi, je ne différai pas d'un moment à me préparer à en sortir pour me retirer à Port-Royal des Champs. J'y retournai quatre jours après croyant qu'on me laisseroit en repos dans une maison que chacun sçait n'être devenuë habitable, que par la dépense que j'y ai faite pour remédier à ce qui la rendoit si malsaine que les Religieuses avoient été contraintes de l'abandonner pour se retirer à Paris. Mais Monsieur l'archevêque ne m'y pouvant souffrir dans le dessein qu'il avoit de ne pas mieux traiter ce Monastere, que celui de Paris; il eut la bonté de dire au Roi, que le jour qu'il avoit fait sortir ces douze Religieuses de leur maison de Paris, j'avois voulu exciter une sédition. Sur quoi j'ai cette obligation avec tant d'autres à la mémoire de la reine Mere d'avoir assûré le Roi qu'il étoit impossible que cela fût, puisqu'il n'y avoit point d'homme au monde plus éloigné que je l'étois, d'en avoir seulement eu la pensée.

A peine étois-je retiré à Port-Royal des Champs, que le 2. de Septembre un Lieutenant de Monsieur le chevalier du Guet m'apporta

porta un ordre du Roi pour me retirer à Pomponne ; & j'écrivis au dos ces mêmes mots : „ J'ai reçu le present ordre du Roi par Mon- „ sieur Dubois , Lieutenant de Monsieur le „ chevalier du Guet , & j'y obéïrai avec le mê- „ me respect que j'ai toûjours obéï aux com- „ mandemens du feu Roi en des occasions fort „ différentes. „ Trois jours après , mon fils de Luzancy reçut un ordre tout semblable , & le 9. Septembre nous nous retirâmes à Pomponne , où j'attens avec une entiére soumission aux ordres de Dieu , s'il lui plaira de mon vivant calmer cette grande tempête qu'il a permis , pour des causes qui nous sont inconnuës , s'être élevée contre une maison si particuliérement consacrée à son service , & me faire la grace de finir mes jours dans cette sainte Solitude , où je m'estimois si heureux d'être , que je soupire toûjours dans le desir d'y retourner.

Après avoir rapporté le plus briévement que j'ai pû une grande partie des choses les plus remarquables dans ma vie , ce seroit ici le lieu de parler de mes enfans. Mais comme mon fils de Pomponne a desiré de moi ce Mémoire, pour donner

donner aux ſiens la connoiſſance de ce qu'il ne peut ſçavoir ſur ce ſujet, & des actions de leurs proches dont j'ai parlé, je me remets à lui de faire la même choſe pour ce qui le regarde.

Les emplois qu'il a eus, qu'il a encore, & qu'il peut avoir à l'avenir, lui fourniront aſſez de ſujets. Je ne doute point que s'il rencontroit des occaſions auſſi favorables pour ſa fortune, que celles que j'ai euës, il ne s'en ſervît plus avantageuſement que je n'ai fait. Mais il faut que chacun combatte dans ſes armes. Perſonne n'a plus que lui de cette ambition qui ne néglige rien pour s'élever ſans baſſeſſe, par tous les moyens légitimes, ni ne s'accommode plus de toutes ſortes d'humeurs. Ce qui lui donne l'avantage d'avoir, outre mes amis, quantité d'autres, & une approbation générale. Je n'ai jamais eu au contraire aucune ambition, parce que j'en avois trop, ne pouvant ſouffrir cette dépendance qui reſſerre dans des bornes ſi étroites, les effets de l'inclination que Dieu m'a donnée pour des choſes grandes, glorieuſes à l'Etat, & qui peuvent procurer la félicité des peuples, ſans qu'il m'ait

été possible d'envisager en tout cela mes intérêts particuliers, comme je l'ai assez fait voir lorsque m'étant vû aussi-bien dans l'esprit de Monsieur, qu'on le peut être, dans un tems auquel on n'auroit pu s'imaginer qu'il ne seroit point arrivé, il ne m'est jamais venu la moindre pensée d'en tirer autre avantage, que la satisfaction d'être assez heureux pour contribuer avec la grace de Dieu à le rendre l'un des plus grands Princes, qui ait jamais gouverné cette Monarchie. Ainsi je n'étois propre que pour un Roi, qui auroit régné par lui-même, & qui n'auroit eu d'autre desir, que de rendre sa gloire immortelle aussi-bien dans le Ciel que sur la terre. Tout le reste me paroît si méprisable, que je ne comprens pas comment un cœur formé de la main de Dieu pour le posséder lui-même, est capable de s'y attacher. Car est-ce connoître son infinie & éternelle grandeur, que de se laisser éblouïr par le faux éclat de ces grandeurs passagéres & périssables, dont presque tout le monde est idolâtre? Et quelles réflexions ne pourrois-

je

je point faire ſur le grand nombre de celles que j'ai vû commencer & finir durant le long cours de ma vie ? Mais ſans aller chercher dans les maiſons des Rois, des Princes, des Grands, & des Favoris, des exemples du peu de fondement que l'on peut faire ſur ce qui dépend de la fortune, ce Mémoire fait pour mes Enfans ne peut-il pas le leur faire voir par ce que j'ai rapporté de notre famille ? Car à quoi ſe ſont terminées tant d'eſpérances qu'il y avoit ſujet d'avoir qu'elle pourroit s'élever dans une aſſez grande conſidération pour donner de l'envie à beaucoup d'autres ? Mais à juger des choſes ſolidement, & non pas ſur de vaines apparences, je ne ſçaurois au contraire rendre trop de graces à Dieu, d'avoir exaucé la priere que ma mere, qui étoit une femme véritablement chrêtienne, lui faiſoit ſans ceſſe, de renverſer la fortune temporelle de ſes enfans, pour établir ſur ſes ruines une fortune éternelle ; puiſqu'à conſidérer les choſes ſelon la Foi, quelle autre famille eſt plus heureuſe ! De vingt enfans que mon pere a eus de cette vertueuſe femme, dix ſont morts en âge d'innocence,

nocence, & par conséquent éternellement heureux : Des dix autres, six filles ont fini ou finiront leurs jours dans la sainte maison de Port-Royal ; & de quatre freres que nous étions, mon frere l'évêque d'Angers, & mon frere le Docteur de Sorbonne marchant comme ils sont dans la voie étroite, & combattant le bon combat, se mettent par l'assistance de Dieu en état d'être couronnés un jour de sa main. J'ai sujet d'espérer que Dieu aura fait misericorde au troisiéme, qui fut tué auprès de Verdun ; & quelque grand pécheur que je sois, son infinie bonté me fait attendre de lui la même grace, par le mérite du Sang répandu par mon Sauveur sur la Croix.

Quant à mes enfans, de quinze que Dieu m'a donnés, cinq sont morts en âge d'innocence, trois des six de mes filles Religieuses à Port-Royal, sont mortes saintement, & je ne sçaurois trop loüer Dieu de ce que les trois autres marchent sur leurs pas. Le dernier de mes quatre fils, mort jeune à l'armée, avoit été élevé d'une maniére si chrêtienne, & M. le Maréchal Fabert qui m'avoit fait l'honneur d'en

d'en vouloir prendre autant de soin, que s'il eût été son fils, l'avoit confirmé de telle sorte dans ses bons sentimens, que j'ai sujet de croire que Dieu l'a retiré du monde, pour ne l'y pas laisser corrompre.

Celui qui est compagnon de ma solitude avoit, comme je l'ai dit, renoncé au siécle avant moi par l'espérance du siécle à venir ; & Dieu fera, s'il lui plaît, la grace aux deux autres, de ne pas souffrir que leurs puînés, soient plus avantagés qu'eux dans le partage de cet héritage céleste, auquel nous devons sans cesse aspirer. C'est ce bien véritable que je leur souhaite avec ardeur, & non pas ces faux biens qu'il m'auroit été facile de leur amasser lors de mes emplois dans les finances, si Dieu par une faveur que je ne sçaurois assez reconnoître, ne m'avoit donné de l'horreur pour tout ce qui s'acquiert par des voies illégitimes. Je le prie d'en graver si fortement une semblable dans le cœur de mes petits-fils, qu'ils considérent la vertu comme le plus grand de tous les tresors, & se mettent continuellement devant les yeux, cette merveilleuse parole

role ſortie de la propre bouche de JESUS-CHRIST: QUE SERVIROIT A L'HOMME DE GAGNER TOUT LE MONDE, S'IL PERDOIT SON AME? Et cette autre parole du Grand Apôtre. LA FIGURE DE CE MONDE PASSE; pour faire voir par une telle expreſſion, que ce monde eſt ſi mépriſable, que ne méritant pas d'être conſidéré comme quelque choſe de réel, il ne peut paſſer que pour une figure, c'eſt-à-dire, pour une chimére & pour un néant.

Je ne ſçaurois ne point eſpérer de l'infinie bonté de Dieu, qu'il répandra ſes ſaintes bénédictions ſur ces enfans, lorſque je conſidére de quelle ſorte il lui a plu de bénir le mariage dont ils ſont nés. Car je ne crois pas qu'il s'en puiſſe voir un plus heureux. Et pour faire connoître combien je ſuis content de leur mere, & quelle eſt mon eſtime pour elle; il me ſuffit de dire qu'il ne lui manque aucune des qualités que je pouvois déſirer pour avoir ſujet de l'aimer parfaitement; & que je ne la regarde pas ſeulement comme ma belle-fille, mais comme ma propre fille.

Je penſe m'être acquité de ce que mon

fils

fils de Pomponne a desiré de moi, & j'y ajoûterai seulement que ma plus grande passion après mon salut, ayant été d'avoir pour amis les personnes que j'ai connuës être les plus dignes d'estime, je crois que nul autre n'en a eu tant que moi de véritables, & dont le mérite & la vertu doivent faire réputer à grand honneur d'être aimé. Que si je ne les ai pas tous nommés dans ces Mémoires, c'est qu'il m'a semblé ne devoir parler que de ceux qui se rencontrent avoir part aux choses que j'ai rapportées.

Néanmoins comme les morts doivent avoir en cela quelque privilége, je veux croire qu'en demeurant dans le silence pour les vivans, dont j'aurois souhaité de pouvoir parler sans affectation, on ne trouvera pas étrange que je dise quelque chose de quatre personnes, dont deux qui ont fait honneur à leur sexe & à leur siécle, n'ont honoré nul autre plus que moi de leur amitié; & les deux autres qui étoient des hommes d'un rare mérite, étoient mes amis très-intimes.

De ces deux Dames, l'une étoit Madame la

la Marquise de Magnelais, qui peut passer pour la Sainte Paule de nos jours dont on a vû paroître en elle avec éminence toutes les vertus qui peuvent faire admirer les graces de Dieu dans une Veuve véritablement chrétienne, telle que le grand Apôtre la represente. L'autre étoit Madame la Marquise de Ramboüillet, que je ne sçaurois loüer davantage, qu'en disant, qu'encore que l'on n'ait de nôtre temps vû personne à qui l'on ait donné plus de loüanges, elle les méritoit toutes; & il n'y avoit autre difference entr'elle & ces anciennes Romaines, de qui elle tiroit en partie son origine, que l'avantage incomparable qu'elle avoit par-dessus elles, de pouvoir par une foi & des vertus aussi véritables, que les leurs étoient fausses, espérer de la misericorde de Dieu, de le voir éternellement dans un autre monde.

Les deux hommes étoient Monsieur le president Barillon & M. Briquet, Avocat général, si connus par la réputation qu'ils ont laissée, que je me contenterai d'en rapporter seulement

quelques particularités qui me regardent. Je commencerai par M. le president Barillon. Comme l'amitié ne sçauroit être plus grande entre deux freres, que celle qui étoit entre lui & moi, & qu'ainsi le fond de son cœur ne m'étoit pas moins connu que le mien, je dois rendre cet honneur à sa mémoire que l'ambition ni la vanité n'avoient point de part à cette fermeté infléxible qui lui a coûté divers éxils, diverses prisons, & enfin la vie. Sa liberté à dire son sentiment sur les affaires publiques ne procédoit que de ce qu'il étoit persuadé que sa conscience l'y obligeoit; & un peu avant qu'on l'envoyât à Pignerol, il me dit dans notre entiére confiance que ne pouvant changer de conduite dans l'éxercice de sa charge sans trahir ses sentimens, son dessein étoit de la quitter, & de se retirer dans une de ses terres pour y passer avec ses livres & quelques-uns de ses amis, une vie tranquille, & penser sérieusement à son salut. On ne pouvoit voir sans étonnement qu'il n'étoit pas plûtôt éxilé ou prisonnier dans quelque Province du Royaume, qu'il sembloit qu'il n'y fût allé que pour prendre possession

de

de quelque grande charge, tant il s'y acquéroit d'autorité. Et il n'y avoit pas sujet de s'en étonner, parce que sa grande capacité, son humeur franche, libre, civile & obligeante, charitable, & libérale, lui gagnoient le cœur de tout le monde. Il terminoit plus de procès par des arbitrages & des accommodemens, qu'il n'en auroit jugé dans le Parlement; il réünissoit les familles divisées; avoit toûjours les mains ouvertes aux besoins des pauvres; & conservoit son esprit dans un tel calme, que ceux qui le voyoient si tranquille avoient peine à ajoûter foi à leurs propres yeux pour le croire éxilé ou prisonnier. Tant de lettres que j'ai de lui, lorsqu'il étoit en cet état, & dont on peut voir quelques-unes des réponses dans les miennes imprimées, ne peuvent permettre de douter de la vérité de ce que je dis; & il me souvient sur ce sujet que Monsieur le Chancelier me parlant un jour du dessein que l'on avoit de le releguer encore à cause qu'on le rencontroit toûjours pour obstacle dans le Parlement, me dit: „ Nous ne sçavons plus où l'envoyer, parce „ qu'en quelque lieu qu'il aille, il y est reçu

L 2 „ comme

„ comme en triomphe. „ Je n'ai point vû d'homme, qui eût l'ame plus élevée au-dessus de l'argent; & il me dit un jour qu'il donneroit de bon cœur cent mille livres de la charge de Lieutenant civil, à condition qu'elle ne lui vaudroit comme autrefois que trois mille livres par an; mais qu'il croiroit son argent bien employé, puisqu'il lui donneroit la satisfaction d'établir une telle police dans Paris, que nulle autre ville du monde ne pourroit être mieux réglée.

Dans le même tems que je le perdis, je perdis Monsieur Briquet, qui étoit aussi l'un des hommes de sa profession du plus grand mérite, & de la plus solide vertu. Il avoit l'esprit si beau, si élevé, si capable, qu'étant passé de la charge de Conseiller au Parlement à celle d'Avocat général qu'avoit M. Bignon son beau-pere, dont le nom est si célebre, sans avoir avant parlé en public, il soutint d'une telle sorte la dignité d'une charge si difficile, que son sçavoir, son jugement & son éloquence étonnerent cette grande compagnie, & le firent admirer de toute la France. Mais on peut dire

avec

avec vérité qu'il lui en coûta la vie, parce que son extrême travail joint aux efforts sans lesquels ces grandes actions ne se peuvent faire, lui causerent un crachement de sang qui l'emporta dans un âge où il avoit acquis en peu d'années une réputation extraordinaire : Et pour faire voir jusqu'où alloit l'extrême amitié qu'il avoit pour moi, il me suffit, ce me semble, de dire, entre tant d'autres choses que j'en pourrois rapporter, qu'après avoir fait quelqu'une de ses principales actions publiques, il venoit me les dire en particulier de vive voix dans mon cabinet, jusqu'à parler quelquefois trois heures de suite. Aussi l'on peut juger quelle douleur ce fut pour moi de perdre en même temps deux tels amis.

Fait à Pomponne le 25. jour de Juin 1667.
signé, ARNAULD D'ANDILLY.

FIN.



